Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

116e année

17 novembre 1984
No 46

Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

116e année
17 novembre 1984
No 46

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l' 5115
Avis divers 5115
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 5120
Code de procédure civile 5124
Compagnies, Loi sur les 5071-5128
Compagnies étrangères, Loi sur les 5113
Compagnies minières, Loi sur les 5133
Curatelle publique, Loi sur la 5133
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 5114
Financement des partis politiques, Loi régissant le 5134
Inspecteur général des institutions financières 5136
Liquidation des compagnies, Loi sur la 5136
Ministères, Avis concernant les 5136
Proclamation(s) 5162
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un 5163
Régie de l'électricité et du gaz, Loi sur la 5163
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les 5164
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les 5164
Soumissions, Demandes de 5164
Ventes par shérif 5173
Ventes pour taxes, avis de publication 5200

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1984

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1462-2963 LES PIERRES SORELOISES INC.	1975 10 01	1984 10 30	de la dénomination sociale: BRÛLEUR À HUILE R.B. INC.

186

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-2253 2311-2253 QUÉBEC INC.	1984 10 12	Montréal
2311-3103 2311-3103 QUÉBEC INC.	1984 10 18	Iberville
2311-3715 2311-3715 QUÉBEC INC.	1984 10 19	Québec
2311-5058 2311-5058 QUÉBEC INC.	1984 10 23	Montréal
2311-5066 2311-5066 QUÉBEC INC.	1984 10 23	Montréal
2311-5090 2311-5090 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Montréal
2311-5108 2311-5108 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-5116 2311-5116 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Montréal
2311-5132 2311-5132 QUÉBEC INC.	1984 10 26	Longueuil
2311-5140 2311-5140 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Montréal
2311-5751 2311-5751 QUÉBEC INC.	1984 10 24	Terrebonne
2311-5819 2311-5819 QUÉBEC INC.	1984 10 24	Beauharnois
2311-5850 2311-5850 QUÉBEC INC.	1984 10 24	Saint-François
2311-5876 2311-5876 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Terrebonne
2311-5892 2311-5892 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Montréal
2311-5991 2311-5991 QUÉBEC INC.	1984 10 23	Beauce
2311-6007 2311-6007 QUÉBEC INC.	1984 10 23	Montréal
2311-6114 2311-6114 QUÉBEC INC.	1984 10 23	Abitibi
2311-6130 2311-6130 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Montréal
2311-6148 2311-6148 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Montréal
2311-6379 2311-6379 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Alma
2311-6411 2311-6411 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Québec
2311-6502 2311-6502 QUÉBEC INC.	1984 10 23	Montréal
2311-6510 2311-6510 QUÉBEC INC.	1984 10 23	Beauharnois
2311-6528 2311-6528 QUÉBEC INC.	1984 10 23	Trois-Rivières
2311-6536 2311-6536 QUÉBEC INC.	1984 10 23	Drummond
2311-6627 2311-6627 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-6718 2311-6718 QUÉBEC INC.	1984 10 26	Montréal
2311-6726 2311-6726 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Bedford
2311-6742 2311-6742 QUÉBEC INC.	1984 10 26	Bedford
2311-6767 2311-6767 QUÉBEC INC.	1984 10 26	Bedford
2311-6775 2311-6775 QUÉBEC INC.	1984 10 30	Beauce
2311-6809 2311-6809 QUÉBEC INC.	1984 10 24	Québec
2311-6817 2311-6817 QUÉBEC INC.	1984 10 25	Montréal
2311-6916 2311-6916 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Terrebonne
2311-6924 2311-6924 QUÉBEC INC.	1984 11 01	Longueuil
2311-6932 2311-6932 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Terrebonne
2311-6973 2311-6973 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Longueuil
2311-7617 2311-7617 QUÉBEC INC.	1984 10 30	Kamouraska
2311-7658 2311-7658 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-7666 2311-7666 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-7674 2311-7674 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-7682 2311-7682 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-7823 2311-7823 QUÉBEC INC.	1984 10 30	Beauce
2311-7831 2311-7831 QUÉBEC INC.	1984 10 30	Saint-Maurice
2311-7856 2311-7856 QUÉBEC INC.	1984 10 30	Hauterive
2311-7898 2311-7898 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-7906 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-7914 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-7963 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Québec
2311-8193 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Montréal
2311-8250 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Montréal
2311-8359 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Trois-Rivières
2311-8367 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Terrebonne
2311-8540 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Abitibi
2311-8615 QUÉBEC INC.	1984 10 30	Québec
2311-8672 QUÉBEC INC.	1984 10 30	Québec
2311-8706 QUÉBEC INC.	1984 10 30	Joliette
2311-8771 QUÉBEC INC.	1984 10 29	Abitibi
2311-9415 QUÉBEC INC.	1984 10 30	Québec
2311-9431 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Rouyn-Noranda
2311-9449 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Québec
2311-9464 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-9472 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-9498 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-9506 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-9613 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-9621 2311-9621 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-9639 2311-9639 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-9647 2311-9647 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Montréal
2311-9662 2311-9662 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Joliette
2311-9670 2311-9670 QUÉBEC INC.	1984 10 31	Joliette
2311-8409 ALARME P.L. INC.	1984 10 30	Longueuil
2311-9548 ALIMENTATION T.M. INC.	1984 10 31	Alma
2311-6304 LES ALIMENTS CARDINAL INC.	1984 10 24	Iberville
2311-6155 ALIMENTS L.R. INC.	1984 10 25	Chicoutimi
2311-8813 LES AMÉNAGEMENTS D'INTÉRIEURS D'ICI INC.	1984 10 30	Montréal
2311-6643 LES ASSURANCES NORMANDIN INC.	1984 10 23	Bedford
2311-6296 ATELIER FANTAISIES DU BOIS INC.	1984 10 24	Roberval
2311-6247 LES ATELIERS DE DÉBOSSELAGE & PEINTURE DE SHAWINIGAN-SUD INC.	1984 10 26	Saint-Maurice
2311-8235 LES AUTOMOBILES AN-CLAU INC.	1984 10 29	Montréal
2311-8243 A. & D. BÉLAIR INC.	1984 10 29	Longueuil
2311-6387 BOISINOVE INC.	1984 10 25	Québec
2311-8599 BOUCHERIE LE COMPTOIR DES COUPES INC.	1984 10 29	Terrebonne
2311-7807 BOUTIQUE FINESSE (1984) INC.	1984 10 30	Québec
2311-6338 BOUTIQUE LIDAL INC.	1984 10 23	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-8847 LES BOUTIQUES PREPPY INC.	1984 10 30	Rimouski
2311-8045 LES BUFFETS DE RIMOUSKI INC.	1984 10 26	Rimouski
2311-8789 CARDINAL AUTOMOBILES INC.	1984 10 30	Laval
2311-6312 CENTRE DE PLOMBERIE P.B. INC.	1984 10 24	Longueuil
2311-6635 CENTRELECTRONIC CHICOUTIMI INC.	1984 10 25	Chicoutimi
2311-8763 CEW GESTION INC.	1984 11 01	Beauharnois
2311-8649 CHANISTEL INC.	1984 11 01	Montréal
2311-8466 LES CHARCUTERIES PRINCE LTÉE *PRINCE MEATS LTD.*	1984 10 29	Montréal
2311-8151 CLAUDE CLOUTIER INC.	1984 10 26	Roberval
2311-6098 CLAUDE ST-YVES INC.	1984 10 24	Abitibi
2311-6429 COIFFURE BEAUTEGA INC.	1984 10 25	Montréal
2311-5827 LE COIN DU NOMADE INC.	1984 10 24	Joliette
2311-5785 CONSTRUCTION JEAN-CLAUDE LAROUCHE INC.	1984 10 23	Chicoutimi
2311-8458 LES CONSTRUCTIONS HEINE ET MORIN INC.	1984 10 29	Saint-Hyacinthe
2311-3574 CONSULTANTS EN STATISTIQUE N.F.C. INC.	1984 10 16	Longueuil
2311-6072 LES CONSULTANTS ROLAND J. PELLETIER INC.	1984 10 25	Joliette
2311-6221 LES COPEAUX JOYAL INC.	1984 10 26	Richelieu
2311-8565 LES COURTIERS HYPO-PRÊTS INC.	1984 10 29	Québec
2310-8756 CUBIRACK INC.	1984 09 28	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-6122 DENIS DUFOUR & ASS. LTÉE	1984 10 25	Québec
2311-6783 DÉPANNEUR ET GAZ PAQUETTE INC.	1984 10 26	Terrebonne
2311-6833 DÉPANNEUR N.D. INC.	1984 10 25	Iberville
2311-8425 DESRUISSEAUX ESCAVATION INC.	1984 10 29	Saint-François
2311-6080 DISTRIBUTION AUTOMOBILE C.J.D. INC.	1984 10 24	Roberval
2311-8052 LES DISTRIBUTIONS DONAT LESSARD INC.	1984 10 26	Gaspé
2311-6239 LES DISTRIBUTIONS JACQUES BRIEN INC.	1984 10 26	Bedford
2311-8003 LES DISTRIBUTIONS RAYNALD LAROCHE INC.	1984 10 29	Trois-Rivières
2311-6031 DISTRIBUTIONS Y. LEMELIN INC.	1984 10 23	Laval
2311-8334 AU DOMAINE CHÂTEAU-NEUF INC.	1984 10 29	Montréal
2311-7609 DOMAINE DE LA RADIO-AUTO TROIS-RIVIÈRES INC.	1984 10 30	Trois-Rivières
2311-7930 LE DOMAINE DES AVENUES INC.	1984 10 29	Joliette
2311-6858 D.I.F.F. INTERNATIONAL (1984) INC.	1984 10 25	Montréal
2311-9514 ÉLECTRONIQUE JACQUES VALLIÈRES INC.	1984 10 31	Portneuf
2311-8185 ÉLÉVATEURS STE-BRIGIDE (1984) INC.	1984 10 26	Saint-Hyacinthe
2311-6361 ENTREPRISE DE GESTION PG INC.	1984 10 23	Laval
2311-8375 LES ENTREPRISES ANDRÉ PERRIER INC.	1984 10 29	Terrebonne
2311-8714 LES ENTREPRISES A. LANDRY INC.	1984 10 30	Roberval
2311-6452 LES ENTREPRISES DE GESTION LAROCHE-TAILLON INC.	1984 10 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-6460 LES ENTREPRISES D.D. DE THETFORD INC.	1984 10 30	Frontenac
2311-8177 LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ GENARC INC.	1984 10 31	Mingan
2311-6940 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES LA LUCIOLE INC.	1984 10 29	Laval
2311-5843 LES ENTREPRISES FILIATRAULT ET GOSSELIN INC.	1984 10 24	Montréal
2311-6585 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES B.F.E. INC.	1984 10 23	Roberval
2311-8144 LES ENTREPRISES GAÉTAN DUBOIS INC.	1984 10 26	Roberval
2311-6213 LES ENTREPRISES JEAN-GUY DION INC.	1984 10 25	Québec
2311-6791 ENTREPRISES MADOLIZA INC.	1984 10 26	Mingan
2310-8624 LES ENTREPRISES ROBERT VIAU INC.	1984 10 02	Iberville
2311-7948 LES ENTREPRISES ROGER GROS-LOUIS INC.	1984 10 30	Québec
2311-8268 LES ENTREPRISES SUPERGUY INC.	1984 10 26	Terrebonne
2311-8557 ÉPICERIE GÉRALD CORBEIL INC.	1984 10 29	Terrebonne
2311-6445 ÉPICERIE LUCIEN HARVEY INC.	1984 10 25	Saguenay
2311-8722 ÉPICERIE M.S.D. INC.	1984 10 31	Beauce
2311-6494 ÉPICERIE-DÉPANNEUR P.O. INC.	1984 10 30	Richelieu
2311-5769 LES ÉQUIPEMENTS FRADETTE ET MORISSETTE INC.	1984 10 23	Saint-Maurice
2311-6437 FERME BEL AZUR INC.	1984 10 25	Kamouraska
2311-7633 FINANCE DAEDAL INC. *DAEDAL FINANCE INC.*	1984 10 30	Montréal
2311-7849 FINANCE GADDI INC. *GADDI FINANCE INC.*	1984 10 30	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-7625 FINANCE JINNEE INC. *JINNEE FINANCE INC.*	1984 10 30	Montréal
2311-7872 FINANCE NAIAD INC. *NAIAD FINANCE INC.*	1984 10 30	Montréal
2311-8748 FINANCE PANACHE INC. *PANACHE FINANCE INC.*	1984 10 30	Montréal
2311-8029 FRANÇOIS PEIFFER INC.	1984 10 26	Montréal
2311-6890 GARAGE DANIEL LÉVESQUE INC.	1984 10 29	Rimouski
2311-7567 GARAGE DDL INC.	1984 10 30	Québec
2311-6478 GARAGE JEAN-CLAUDE BORDUAS INC.	1984 10 30	Longueuil
2311-9555 GARAGE PIERRE GINGRAS INC.	1984 10 31	Longueuil
2311-8490 GARAGE PROVOST & FILS INC.	1984 10 30	Longueuil
2311-6957 GATIEN ET MORNEAU ARTISANS INC.	1984 10 26	Montréal
2311-8656 GESTION 75 INC.	1984 10 30	Montmagny
2311-8060 GESTION CLAUDE D'ANJOU INC.	1984 10 25	Kamouraska
2311-6163 GESTION CORPORATIVE J.A. INC.	1984 10 24	Chicoutimi
2311-8094 GESTION D'ANJOU-PÉRUSSE INC.	1984 10 25	Kamouraska
2311-6981 GESTION GA-MA-BEC INC.	1984 10 29	Québec
2311-6403 GESTION HÉLÈNE QUEVILLON INC.	1984 10 25	Montréal
2311-6999 GESTION JOSICO INC.	1984 10 29	Montréal
2311-6882 GESTION LALLIER INC.	1984 10 25	Frontenac
2311-8136 GESTION MACELENE INC.	1984 10 26	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-8581 GESTION MICHEL LAROUCHE INC.	1984 10 29	Québec
2311-8839 GESTION MICHEL MASSÉ (1984) INC.	1984 10 30	Bedford
2311-6593 GESTION M.C.K. INC.	1984 10 23	Terrebonne
2311-6106 GESTION O.L. INC.	1984 10 25	Mingan
2311-5744 GESTION RALI INC.	1984 10 23	Québec
2311-8078 GESTION ROUTIER INC.	1984 10 25	Kamouraska
2311-6734 GESTION SERGE BLOUIN INC.	1984 10 26	Québec
2311-6676 LES GESTIONS PARC BEAUVOIR INC.	1984 10 25	Québec
2311-8227 GILBERT BESSIS INC.	1984 10 29	Montréal
2311-8433 GOULAR INC.	1984 11 01	Montréal
2311-7815 GRAVEL, COUTURE, LAPERRIÈRE INC.	1984 10 30	Chicoutimi
2311-6056 GROUPE BENOIT, ROY ET ASSOCIÉS INC.	1984 10 24	Longueuil
2311-6577 LE GROUPE VIDÉO A.R.M. INC.	1984 10 25	Québec
2311-8698 G. GAUDREAULT SERVICE INC.	1984 10 30	Hauterive
2311-8086 LES HABITATIONS VERTMONT INC.	1984 10 26	Québec
2311-9480 LES IMMEUBLES COCHON-DINGUE INC.	1984 10 31	Québec
2311-6189 LES IMMEUBLES DES NEIGES G.N. INC.	1984 10 25	Montréal
2311-6825 IMMEUBLES D.L.T.M. INC.	1984 10 25	Frontenac
2311-7575 IMMEUBLES MARIO RODRIGUE INC.	1984 10 30	Montréal
2311-6486 LES IMMEUBLES M. BOUCHARD INC.	1984 10 30	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-6601 IMMEUBLES T.S.P. INC.	1984 10 25	Montréal
2311-6759 IMPORTATIONS OKE-BEC INC.	1984 10 26	Québec
2311-9696 INDUSTRIES SAVARD INC.	1984 10 31	Québec
2311-6320 INFORMATIQUE DU SOLEIL INC.	1984 10 24	Beauharnois
2311-6692 INSTITUT FREHAB INC. *FREHAB INSTITUTE INC.*	1984 10 23	Montréal
2311-6353 INSTITUT RAPIDE SVELTE «BROSSARD» INC.	1984 10 24	Longueuil
2311-8623 LES INVESTISSEMENTS BISSONNETTE INC.	1984 10 30	Bedford
2311-8730 LES INVESTISSEMENTS CHARCUTHÈQUE PLUS INC.	1984 10 31	Laval
2311-8441 JACINTHE LAVIGNE INC.	1984 10 30	Trois-Rivières
2311-6346 LES JARDINS DE GALLIX INC.	1984 10 24	Mingan
2311-7922 LES JARDINS DELSON INC.	1984 10 31	Montréal
2311-6965 LANDREVILLE GAZ BAR INC.	1984 10 29	Laval
2311-5801 LA-RO AUTO INC.	1984 10 23	Saint-Hyacinthe
2311-7690 LIBRAIRIE STE-ROSE INC.	1984 10 31	Laval
2311-8128 LOCATION MAGOG INC.	1984 10 26	Saint-François
2311-8821 LUCIEN SOUCHEREAU INC.	1984 10 30	Laval
2311-7591 MAÇONNERIE G.T. INC.	1984 10 30	Montréal
2311-9407 MAGASIN GÉNÉRAL HÉLUMAT INC.	1984 10 30	Rouyn-Noranda
2311-8284 MAISON LACROIX INC.	1984 10 26	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-6908 MARCHÉ GROS LOUIS INC.	1984 10 29	Longueuil
2311-6650 MEUNERIE DU ST-LAURENT (1984) INC.	1984 10 25	Québec
2311-9456 MINI-MÉCANIQUE F. BEAULIEU INC.	1984 10 30	Mingan
2311-8516 M.E.G. ÉLECTRONIQUE INC.	1984 10 29	Saguenay
2311-6841 N.M. COMMUNICATION DESIGN INC.	1984 10 24	Montréal
2311-8664 LE PICHET & FROMAGEON INC.	1984 10 30	Rimouski
2311-6197 LES PIÈCES D'AUTOS DANIEL INC.	1984 10 25	Beauharnois
2311-7880 PISCINE DUQUETTE INC.	1984 10 29	Joliette
2311-8110 LES PLACEMENTS A.A.A. INC.	1984 10 26	Frontenac
2311-8102 PLACEMENTS MODE SYLVIE BÉDARD INC.	1984 10 26	Frontenac
2311-8342 PORTE & FENÊTRE METCA INC.	1984 10 29	Laval
2311-6619 LES PRODUCTIONS DU MARAIS LTÉE	1984 10 24	Montréal
2311-7542 LES PRODUITS DE BOIS VILLAGE LTÉE	1984 10 30	Québec
2311-6171 PRODUITS DU DR. SHEFFER INC.	1984 10 25	Saint-Hyacinthe
2311-7955 PROMOSER INC.	1984 10 31	Québec
2311-9654 QUÉBEC DÉNEIGEMENT INC.	1984 10 31	Québec
2311-6049 QUETEX LTÉE	1984 10 24	Montréal
2311-8326 LES RÉNOVATIONS RENOTECK INC.	1984 10 29	Montréal
2311-8573 RÉPARATIONS P.G. STE-FOY INC.	1984 10 29	Québec
2311-6205 LES RESSOURCES C.M. INC.	1984 10 25	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-8276 RESTAURANT AU GOBICHON INC.	1984 10 24	Montréal
2311-8524 RESTAURANT BONTEMPS INC.	1984 10 29	Terrebonne
2311-8607 RESTAURANT CHEZ GAUTIER INC.	1984 11 01	Montréal
2311-6544 REST-O-CAFÉ CHICOUTIMI LTÉE	1984 10 24	Chicoutimi
2311-8417 RUBY AUTO INC.	1984 10 30	Frontenac
2311-8037 R.A.B.BIT INFORMATIQUE INC.	1984 10 26	Montréal
2311-8391 SABLAGE J.B.A. INC.	1984 10 26	Chicoutimi
2311-8219 SALLE DE QUILLES VALDO (1984) INC.	1984 10 29	Beauharnois
2311-6569 SELENO INC.	1984 10 24	Québec
2311-8631 LE SERVICE DE CAFÉTÉRIA BOUCHARD ET ASSOCIÉS INC.	1984 10 30	Montréal
2311-6551 SERVICE DE LOCATION ROGER LAROSE INC.	1984 10 24	Montréal
2311-6668 SERVICE DE TRANSPORT C.A.R.G.O. INC.	1984 10 25	Montréal
2311-8201 LES SERVICES LINGUISTIQUES FRANCO-FUN INC.	1984 10 29	Montréal
2311-8532 LA SOCIÉTÉ DESIG INC.	1984 10 29	Longueuil
2311-6395 SONITEC INC.	1984 10 25	Montréal
2311-5835 SONORISATION L.M.R. INC.	1984 10 24	Joliette
2311-5777 STATION-SERVICE JACQUES BLAIS INC.	1984 10 23	Frontenac
2311-5884 STATION-SERVICE LES CAPS INC.	1984 10 24	Gaspé
2311-5868 STRUCTURES D'ACIER A R Y INC.	1984 10 23	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-5900 SUPERMARCHÉ VIAU-ROBERT INC.	1984 10 25	Montréal
2311-9423 SYSTÈME DRAPO INC.	1984 10 30	Québec
2311-5686 LES SYSTÈMES R.D. INC.	1984 10 22	Longueuil
2311-6874 TAPIS DUPONT INC.	1984 10 25	Hull
2311-6700 TAVERNE G. R. D. INC.	1984 10 25	Montréal
2311-8292 TEGRAD MONTRÉAL I INC.	1984 10 25	Montréal
2311-8300 TEGRAD MONTRÉAL II INC.	1984 10 25	Montréal
2310-9119 LE TENDON D'ACHILLE INC.	1984 10 02	Labelle
2311-6015 TRANSPORT DANIEL GAGNÉ INC.	1984 10 23	Saint-Hyacinthe
2311-7641 TRANSPORT GUY-LAIN (1984) INC.	1984 10 30	Beauce
2311-6064 TRANSPORT J.L.O. INC.	1984 10 24	Frontenac
2311-8474 TRANSPORT MICHEL TOUPIN INC.	1984 10 29	Montréal
2311-6684 TRANSPORT RAYMOND TOUPIN INC.	1984 10 25	Montréal
2311-8508 TRANSPORT RÉAL TOUPIN INC.	1984 10 29	Montréal
2311-8383 LES TRANSPORTS FERNAND BOUCHARD LTÉE	1984 10 26	Roberval
2311-5710 LES TRÉSORS DE VALÉRY INC.	1984 10 23	Kamouraska
2311-8318 VALÈRE GENDRON TRANSPORT INC.	1984 10 29	Longueuil
2311-8169 VARIÉTÉS NOVATECK INC.	1984 10 26	Joliette
2310-8202 LES VENTES DAVINO INC.	1984 09 27	Montréal
2311-8680 VITRERIE SOLEIL INC.	1984 10 30	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-8482 VOYAGES PETER PAN INC.	1984 10 30	Montréal
2311-8854 YVON BOUCHARD INC.	1984 10 30	Abitibi

186

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1357-1088 LES ACIERS OUELLETTE INC.	1974 06 07	1984 10 26	
1199-6675 ADULTREE INC.	1970 09 01	1984 10 29	1199-6675 QUÉBEC INC.
1269-0145 AGENCE DE VENTE JO-MYER INC.	1962 04 16	1984 10 29	
1209-4454 ARBO SERVICE INC.	1967 12 15	1984 10 31	
1153-6141 AUBERGE HANDFIELD INC.	1966 09 07	1984 10 29	
1371-7897 BÉTONS RIVE-SUD INC.	1975 03 20	1984 10 25	
1480-3043 BOUTIQUE D'ANIMAUX YOGI INC.	1975 10 09	1984 10 23	
1477-7593 CASSE-CROÛTE DU PÈRE LEDUC INC.	1977 05 17	1984 10 30	
1362-8169 CENTRE DE RECHAPAGE BOISBRIAND INC.	1975 04 09	1984 10 26	
1631-6671 CENTRE D'ÉCONOMIE GUIGUES INC.	1978 11 24	1984 10 29	
1850-1882 CHAN-MICHAUD COURTIERS EN DOUANES LTÉE	1981 09 15	1984 10 26	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1640-0962 CITTEC INC.	1979 10 25	1984 10 30	
1504-3714 CLINIQUE MÉDICALE STE-AGATHE-DES-MONTS INC.	1976 07 23	1984 10 23	
1153-6299 CONSERVERIE LAROSE INC.	1968 09 20	1984 10 29	
1476-3650 LES CONSTRUCTIONS JEAN-DENIS INC.	1977 04 07	1984 10 26	
1633-3049 LA CRÊPERIE BRETONNE TRISKELL INC.	1979 01 29	1984 10 26	
1502-6487 CRÊPERIE L'ESCALE BRETONNE INC.	1976 03 22	1984 10 26	
1119-4032 DA NUNZIO INC.	1961 06 29	1984 10 24	
1159-3514 DÉPANO-SOIR INC.	1963 12 30	1984 10 31	
1300-6820 DESROSIERS & FILS INC.	1959 07 09	1984 10 24	
1367-9121 ÉBÉNISTERIES MASCOUCHE INC.	1974 04 24	1984 10 23	AMEUBLEMENT COMMERCIAL & DESIGN L.T. INC.
1235-6887 LES ÉDITIONS DU BAS ST-LAURENT, INC.	1967 03 20	1984 10 01	
1331-4794 ÉLECTRO-TÉLÉ (ROUYN) LTÉE	1973 05 17	1984 10 24	GESTION CUIVRE & OR INC.
1321-8227 LES ENTREPRISES ARTHUR HOUDE LTÉE	1964 04 21	1984 10 30	
1367-5715 LES ENTREPRISES BOUFFARD & CHABOT INC.	1974 04 01	1984 10 31	
1366-4057 LES ENTREPRISES CINÉMATOGRAPHIQUES C.H. LTÉE	1975 07 30	1984 10 24	COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX (1984) INC.
1347-0620 LES ENTREPRISES DULU INC.	1973 10 09	1984 10 29	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1510-4169 LES ENTREPRISES D. ESSIAMBRE INC.	1978 01 23	1984 10 30	
1136-5780 LES ENTREPRISES REFAC INC.	1953 06 08	1984 10 31	
1501-9540 ÉQUIPEMENT DE BUREAU L.B.M. INC.	1976 01 30	1984 10 24	
1257-5114 ERNESCO LTÉE	1961 02 20	1984 10 30	
1179-4971 GARAGE CORMIER & FILS INC.	1964 04 09	1984 10 25	
1138-9590 GERALD SAXE INC.	1955 12 28	1984 09 27	
1263-7633 HENEAULT & GOSSELIN INC.	1967 09 21	1984 10 29	
1202-8726 H. AUGER AUTOMOBILES INC.	1970 06 08	1984 10 30	
1348-6790 LES IMMEUBLES P. & D. INC.	1972 08 21	1984 10 29	
1154-8625 LES IMMEUBLES Y. MAHEUX LTÉE	1967 03 31	1984 10 30	
1192-3224 IMPRIMERIE BLAIS LTÉE	1970 01 02	1984 10 01	
1267-8702 JACQUES SOUMIS INC.	1963 05 24	1984 10 29	
1630-4453 JOURNAL L'UNION INC.	1978 10 11	1984 10 31	
1269-3867 JUDY PAGE INC.	1946 10 22	1984 10 31	
1148-0480 JULES ST-PIERRE LTÉE	1957 03 02	1984 10 24	
1126-1435 KERON TRADING LTD.	1961 12 20	1984 10 26	SOCIÉTÉ COMMERCIALE KERON LTÉE *KERON TRADING LTD.*
1170-7155 LEMAY & LEMIRE INC.	1965 03 17	1984 10 23	
1508-4809 MACHINERIES MAHEUX (1977) LTÉE ..	1977 11 10	1984 10 30	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1480-8778 MAGASIN DENIS ET FRÈRE INC.	1975 11 13	1984 10 25	
1238-1596 MAURICE BERGERON INC.	1967 01 03	1984 10 31	
1137-6498 MEUBLES GIGI LTÉE	1963 05 14	1984 10 24	
1154-4517 NORMAN & FILS LTÉE	1954 01 28	1984 10 24	
1183-1922 LA PÉPINIÈRE DES LAURENTIDES INCORPORÉE	1963 02 18	1984 10 31	
1347-6890 PLACAGE ASTRO-CHROME INC.	1972 07 25	1984 10 29	
1265-6138 LES PLACEMENTS HERMES INC.	1969 07 02	1984 10 25	
1331-6898 PLOMBERIE A & L INC.	1973 04 10	1984 10 30	
1480-9255 LES PORTES LAMBTON INC.	1975 11 17	1984 10 24	
1349-0628 POULIOT, CHEVROLET-OLDSMOBILE INC.	1972 08 17	1984 10 29	
1280-1874 LES PRODUITS D'ACIER PLANI-TEC LTÉE	1965 09 09	1984 10 26	
1239-0704 RAOUL BLACKBURN (1971) LTÉE	1971 10 26	1984 10 24	
1472-1252 RAYMOND MAJEAU & FILS INC.	1976 12 09	1984 10 26	
1349-0073 REMISAGE D'AUTOS DE TROIS-RIVIÈRES INC.	1972 08 25	1984 10 25	
1332-1153 RESTAURANT BON RENDEZ-VOUS DE MONTRÉAL INC.	1972 12 01	1984 10 22	
1635-0399 RESTAURANT PERLE DE CHINE (1979) LIMITÉE	1979 04 02	1984 10 25	
1155-9762 ROBERT LAFORCE INC.	1968 10 30	1984 10 24	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1117-2319 ROUGIER INC.	1901 10 28	1984 10 29	
1199-6378 LA SEIGNEURIE, PONTIAC-BUICK INC.	1970 09 21	1984 10 23	
1466-2704 SERVICE AGROMÉCANIQUE INC.	1976 04 12	1984 10 26	
1329-1364 SERVICE D'ARBRES GUIMONT INC.	1966 03 09	1984 10 31	
1231-4019 SERVICES D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES ALLIED (QUÉBEC) INC.	1971 12 06	1984 10 25	
1252-1290 SERVI-DENT INC.	1968 03 06	1984 10 25	
1266-1468 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE HOMESTEAD INC.	1957 10 15	1984 10 25	
1284-7174 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SOMMER INC.	1935 10 10	1984 10 29	
1247-8574 VENTES MALCOLM COLLE INC.	1963 07 02	1984 10 24	
1276-6184 VOYAGES MONY INC.	1970 02 03	1984 10 25	

186

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2311-9803 BOULET LEMELIN YACHT INC.	BOULET LEMELIN YACHT INC. BOULET LEMELIN (SERVICES) INC.	1984 10 31	Québec
2311-8797 LES DÉVELOPPEMENTS SAMFEL LTÉE *SAMFEL DEVELOPMENT LTD.*	SAMFEL DEVELOPMENT LTD. IMMEUBLES EDESSA LTÉE	1984 10 29	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2311-9571 IRVING SAMUEL CANADA INC.	IRVING SAMUEL CANADA INC. 2167-6093 QUÉBEC INC.	1984 11 01	Montréal
2311-7716 LOGIS MAXIM-UM INC. *MAXIM-UM HOMES INC.*	GESTION-ÉVALUATION ÉLITE INC. LOGIS MAXIM-UM INC.	1984 10 31	Québec
2311-7559 L.D. DYNASTIE INC.	GROUPE DYNASTIE INC. L.D. DYNASTIE LTÉE	1984 10 29	Québec
2311-8805 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE JEAN-YVES DUPONT INC.	LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE JEAN-YVES DUPONT INC. PLACE IBERVILE 345 INC.	1984 10 30	Québec

186

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1859-9845 1859-9845 QUÉBEC INC.	1982 07 28	1984 10 24	de la dénomination sociale: CRÉDIT IMMOBILIER INTERNATIONAL C.I.T. INC. *C.I.T. INTERNATIONAL REAL ESTATE CREDIT INC.*
1864-8519 1864-8519 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1984 10 25	du district: Beauce
2149-8225 2149-8225 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1984 10 23	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS J.W. LESSARD INC.
2152-1224 2152-1224 QUÉBEC INC.	1983 03 07	1984 09 28	de la dénomination sociale: TRANSPORT ANDRÉ LESAGE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2157-4470 QUÉBEC INC.	1983 06 28	1984 10 30	1) de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS DANIEL BEAUREGARD INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2163-8796 QUÉBEC INC.	1983 12 15	1984 10 23	de la dénomination sociale: LES MEUBLES CHAMBER INC.
2164-2889 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1984 10 29	1) de la dénomination sociale: MALO & ST-ONGE INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe
2165-0072 QUÉBEC INC.	1983 12 20	1984 10 23	de la dénomination sociale: PORCHERIE AUDET INC.
2165-9396 QUÉBEC INC.	1984 02 06	1984 10 24	1) de la dénomination sociale: ARROSAGE LUC MARION INC. 2) du district: Longueuil
2166-0113 QUÉBEC INC.	1984 02 08	1984 10 24	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS TRAJECTOIRES INC.
2166-4925 QUÉBEC INC.	1984 02 24	1984 10 23	1) du district: Saint-Maurice 2) du capital-actions
2168-8908 QUÉBEC INC.	1984 04 12	1984 10 22	du district: Laval
2169-9632 QUÉBEC INC.	1984 05 09	1984 10 25	de la dénomination sociale: DÉBOSSELAGE EXPERT (ASCOT) INC.
2170-1180 QUÉBEC INC.	1984 05 11	1984 10 31	de la dénomination sociale: LE GROUPE DÉCA INC.
2170-8417 QUÉBEC INC.	1984 05 28	1984 10 24	de la dénomination sociale: GESTION ROBEC 1984 INC.
2172-2244 QUÉBEC INC.	1984 06 29	1984 10 29	1) de la dénomination sociale: PROVISIONS TRACY INC. 2) du district: Richelieu
2173-2730 QUÉBEC INC.	1984 08 01	1984 10 23	de la dénomination sociale: NAUTILUS MICA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2173-5386 2173-5386 QUÉBEC INC.	1984 08 13	1984 10 24	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES FRANCE INC.
2174-1269 2174-1269 QUÉBEC INC.	1984 08 27	1984 10 29	du district: Arthabaska
2174-1285 2174-1285 QUÉBEC INC.	1984 08 27	1984 10 29	du district: Arthabaska
2310-8012 2310-8012 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 10 31	du district: Beauharnois
2310-8350 2310-8350 QUÉBEC INC.	1984 10 02	1984 10 25	de la dénomination sociale: GESTION JEAN-GUY BELZILE INC.
2310-8525 2310-8525 QUÉBEC INC.	1984 10 01	1984 10 25	de la dénomination sociale: CHEZ RASPOUTINE LTÉE
2311-2568 2311-2568 QUÉBEC INC.	1984 10 15	1984 10 30	de la dénomination sociale: IN-TECH ÉLECTRIQUE INC.
2311-3285 2311-3285 QUÉBEC INC.	1984 10 18	1984 10 25	de la dénomination sociale: RESTAURANT LE CAVOUR INC.
1853-4966 ADMINISTRATION ALAINDO INC.	1981 12 18	1984 10 16	1) de la dénomination sociale: LE CENTRE DES VIANDES VILLERAY INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2158-7548 AGENCE DE REPRÉSENTATION COMMERCIALE CANADA INC.	manque	1984 10 30	du nombre des administrateurs: minimum 2 maximum 10
1346-5620 ARCAND & FILS INC.	1973 10 24	1984 10 29	du capital-actions
1158-9827 ATELIER DE PNEUS LÉVIS INC.	1960 02 25	1984 10 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2174-1459 AUTOBUS PRINCESSE (1984) INC.	1984 08 27	1984 10 29	du district: Arthabaska
2159-4791 LES AUTOMOBILES LOGIC-CAR INC. ..	1983 09 01	1984 10 04	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2310-5364 A.A.A.A. ÉLECTROMÉCANICIENS D'APPAREILS MÉNAGERS LTÉE	1984 09 24	1984 10 26	de la dénomination sociale: A.A.A.A. - A À Z SERVICE LTÉE
2161-1272 LES BÂTISSEURS INDÉPENDANTS INC.	1983 10 11	1984 10 29	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
1858-0886 CASSE CROÛTE MINI DONAL DE MATANE INC.	1982 05 17	1984 10 30	de la dénomination sociale: INFORMIDATA INC.
1464-8174 CÉDULEX INC.	1976 02 16	1984 10 24	de la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER INTERNATIONAL I.N.T. INC. *I.N.T. INTERNATIONAL REAL ESTATE DEVELOPMENT INC.*
2158-1608 CHAMBERLAND & L'ARCHER INC.	1983 08 12	1984 10 25	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION L'ARCHER & RIENDEAU INC.
2155-0447 CHAUFFAGE DE L'AVENIR INC.	1983 05 04	1984 10 26	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 6
1147-7353 CLAUDE HARNOIS INC.	1966 05 30	1984 10 29	du capital-actions
1354-9548 LES COIFFEURS DU CARREFOUR LAVAL INC.	1974 03 18	1984 10 29	du capital-actions
1288-6784 LA COMPAGNIE DE L'ÉCLAIREUR LIMITÉE	1934 02 16	1984 10 26	du capital-actions
2168-4733 CONSTRUCTION DESCHESNES & VANASSE INC.	1984 04 02	1984 10 30	1) de la dénomination sociale: CONSTRUCTION G.M. DESCHESNES INC. 2) du district: Saint-Maurice
2166-6318 CONSTRUCTION MORIN & MORIN INC.	1984 10 16	1984 10 23	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1356-6112 LES CONSTRUCTIONS LAVOIE & FILS INC.	1974 05 15	1984 10 02	de la dénomination sociale: DENIS LAVOIE & FILS LTÉE
1263-2915 CORPORATION GLENCANNON	1957 02 15	1984 10 26	des dispositions
1355-9745 LES DÉVELOPPEMENTS REVAN INC. ..	1974 02 27	1984 10 30	du capital-actions
1846-8033 D.I.F.F. INTERNATIONAL INC.	1981 05 25	1984 10 25	de la dénomination sociale: LES CONCEPTS POLYSTAND INC.
2160-4236 ÉCLISON INC.	1983 09 20	1984 10 23	de la dénomination sociale: MÉGA-SCÈNE INC.
2310-9655 L'ÉCOLE DE DANSE LOUISELLE ET JEAN NOËL DESCHÊNES INC.	1984 10 05	1984 10 29	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1635-2510 LES ÉDITIONS THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE INC.	1979 04 05	1984 10 29	de la dénomination sociale: PUBLICATIONS CHARRON-OUIMET INC.
1333-5450 ÉLÉVATEURS STE-BRIGIDE INC.	1972 11 21	1984 10 26	de la dénomination sociale: LES FERMES DE POULETS FOREST VIEW LTÉE
2171-2153 ELKEM MÉTAL CANADA INC.	1984 06 04	1984 10 31	du district: Beauharnois
2174-1467 LES ENTREPRISES BRUNELLE & ROY (1984) INC.	1984 08 27	1984 10 29	du district: Arthabaska
2309-8049 LES ENTREPRISES ÉLECTRONIQUES BRODOL INC.	1984 08 30	1984 10 25	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES BRODROL INC.
1863-4113 LES ENTREPRISES SERGE ET RENÉ BEAUDRY INC.	1982 11 18	1984 10 31	du capital-actions
2167-7174 LES ENTREPRISES SUROIS INC.	1984 03 19	1984 10 31	de la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENTS DESSAR (1984) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1310-8428 ENTREPRISES VILFOR INC.	1972 06 19	1984 10 18	du capital-actions
1643-5307 ÉQUIMAC INC.	1980 04 11	1984 10 30	de la dénomination sociale: IMPORTATION TRANSAC INC.
2172-7680 FORANO INC.	1984 08 03	1984 10 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
1840-6157 GESTION COUTLÉE & MAROIS INC.	1980 11 17	1984 10 25	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1864-8493 GESTION P. GALIPEAU INC.	1982 12 21	1984 10 24	du capital-actions
1330-3003 LE GROUPE CONSEIL T.R.T. INC.	1973 04 30	1984 10 24	du capital-actions
2172-2665 LE GROUPE D'OR INC.	1984 07 04	1984 10 26	de la dénomination sociale: EXPLORATIONS GROUPE D'OR INC. *GOLDEN GROUP EXPLORATIONS INC.*
2158-7464 LE GROUPE RO-NA INC.	1984 01 02	1984 10 24	du capital-actions
2166-3497 HABITARIUM 2000 INC.	1984 02 20	1984 10 04	du district: Montréal
1263-7633 HENEAULT & GOSSELIN INC.	1967 09 21	1984 10 29	des dispositions
2310-9747 HUDON & JULIEN EXPERTS-CONSEILS EN CONSTRUCTION LTÉE	1984 10 05	1984 10 29	des dispositions
1645-0769 LES INDUSTRIES ASTRO INC.	1980 06 03	1984 10 31	de la dénomination sociale: ÉQUIPEMENT MARC INC.
1847-3017 JEAN & ANDRÉ POITRAS INC.	1981 06 05	1984 10 25	de la dénomination sociale: JEAN POITRAS INC.
2151-6992 LAB-TEQ - LABORATOIRE DES TECHNIQUES DE L'EAU INC.	1983 02 21	1984 09 26	du district: Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2156-6476 LAPOCAFRUITS INC.	1983 06 10	1984 10 26	1) de la dénomination sociale: LES TRANSPORTS GILLES PARÉ INC. 2) du district: Montmagny
1365-7788 LA LÉGUMIÈRE Y.C. INC.	1975 06 11	1984 10 29	du capital-actions
2150-0970 LOGIMER INC.	1983 01 10	1984 10 29	du district: Québec
1864-5176 LUCIEN HOGUE & ASSOCIÉS INC.	1982 12 17	1984 10 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1856-3049 MAG CONCEPT (MONTRÉAL) INC.	1982 03 24	1984 10 25	de la dénomination sociale: DUO-CONCEPT INC.
2167-7851 MARCHÉ M.G. INC.	1984 03 15	1984 10 29	de la dénomination sociale: BOUCHERIE LE PORTAGE INC.
1632-7959 NETTOYEUR VALENCIA INC.	1979 01 09	1984 10 31	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES DENIS GOSSELIN INC.
1843-2633 OSMOSE QUÉBEC INC.	1981 02 13	1984 10 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
1639-8810 PAUL ROUILLARD INC.	1979 10 18	1984 10 23	du capital-actions
1864-5168 PHILIPPE BORDELEAU & ASSOCIÉS INC.	1982 12 17	1984 10 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2165-8919 PHYSI RYTHME INC.	1984 01 18	1984 10 30	de la dénomination sociale: ÉQUIMAC (QUÉBEC) INC.
1310-6034 PLACE DALHOUSIE INC.	1968 03 29	1984 10 25	de la dénomination sociale: ÉDIFICE DE LA MARINA INC.
2157-3019 LES PLACEMENTS ESSOR DES BOIS FRANCS INC.	1983 06 28	1984 10 31	1) du capital-actions 2) des dispositions
1195-2967 LES PLACEMENTS HALCYON LTÉE	1969 05 30	1984 10 25	du district: Terrebonne
1280-5255 POPLAW HOLDINGS LTD.	1971 06 18	1984 10 24	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1858-3013 LES PRODUITS CHIMIQUES LONGPREX INC.	1982 06 01	1984 10 29	1) de la dénomination sociale: AGENCE PRODUCTIVE INTERNATIONALE H.P.L. INC. 2) du district: Montréal
1505-3499 RAYMOND DUMONT INC.	1976 10 18	1984 10 24	de la dénomination sociale: AUTOMOBILES R. DUMONT INC.
2167-8834 RÉFRIGÉRATION N.P. INC.	1984 03 22	1984 10 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2171-6626 ROBIQUE INC.	1984 06 13	1984 10 26	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1851-3069 LE ROUTIER ROUTE 132 INC.	1981 10 13	1984 10 31	de la dénomination sociale: LE ROUTIER TREMBLAY INC.
2149-4521 R.A.B. ÉLECTRIQUE LTÉE	1982 12 22	1984 10 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
2169-8121 SALON ALIZI CORONET INC.	1984 05 04	1984 10 29	de la dénomination sociale: SALON ALIZI INC.
1364-6005 LES SCIES GLADU LTÉE	1975 07 11	1984 10 25	de la dénomination sociale: LES SCIES GLADU (MARIEVILLE) LTÉE *GLADU SAWS (MARIEVILLE) LTD.*
2159-2589 SÉCHOIR DYNASTIE INC.	1983 08 23	1984 10 25	1) de la dénomination sociale: GROUPE DYNASTIE (1984) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1645-1460 SÉRIGRAPHIE ARTCO INC.	1980 06 05	1984 10 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
1465-7449 SERVICES DE ROULEMENT HARVEY INC.	1976 03 24	1984 10 25	du capital-actions
1284-6176 SOGES INC.	1967 05 15	1984 11 01	de la dénomination sociale: CINEGES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2162-6650 STATIONNEMENT NAMUR INC.	1983 11 18	1984 10 30	de la dénomination sociale: LE GRENIER DES ENFANTS INC.
1362-0828 STÉRÉO CAPITALE INC.	1975 02 27	1984 10 24	du capital-actions
1861-6573 SUPERMARCHÉ BOURRET INC.	1982 09 23	1984 10 30	de la dénomination sociale: NOURRI-PAC INC.
1645-6337 S.D.C. (HABITATION) 1980 INC.	1980 06 23	1984 10 15	1) du district: Montréal 2) des dispositions
1176-7258 LE TÉLÉPHONE GUÈVREMONT INC. ...	1965 06 29	1984 10 22	du capital-actions
2166-9296 LES TOILES G.R. LTÉE	1984 03 01	1984 10 25	du capital-actions
1366-6003 VÉLO SPORT (1982) INC.	1975 08 18	1984 10 23	de la dénomination sociale: VÉLO SPORT INC.

186

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2309-7652 ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA BASSE VALLÉE ARTIBONITE (A.C.B.V.A.)	1984 10 24	8833, boulevard Saint-Michel, Montréal
2310-6537 ADEPTES DU TOUT-TERRAIN CLUB LA TUQUE INC.	1984 10 25	1426, Chapleau, La Tuque
2310-6644 ALLIANCE MONTRÉALAISE DE SOCCER DES CARAÏBES *CARIBBEAN SOCCER ALLIANCE OF MONTRÉAL*	1984 10 30	903, avenue Girouard, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2309-7512 ALLIANCE PANAMÉRICAINE (ALPA)	1984 10 31	1224, rue Champlain, Montréal
2311-1354 LES AMIS DE LA BRANCHE OUEST INC.	1984 10 30	Saint-Félicien
2174-0261 L'ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DES PROPRIÉTAIRES DE LA RUE DES ÉCUREUILS INC.	1984 10 30	290, Des Écureuils, Sainte-Anne-du-Lac, Mégantic
2311-4028 ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISANALE DE ST-LOUIS INC.	1984 10 31	657, rue Ouimet, Terrebonne
2309-7538 ASSOCIATION DE FEMMES PROGRESSISTES DU SALVADOR (A.M.P.E.S.)	1984 10 30	Montréal
2172-1758 ASSOCIATION DE POTERIE UNIQUE ET D'AU CHEVALET INC.	1984 10 26	Laval
2310-1108 ASSOCIATION DES DÉPANNEURS DU QUÉBEC INC.	1984 10 30	460, Curé Poirier ouest, Longueuil
2310-4318 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN ACTUARIAT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL: AEACT	1984 10 25	Université Laval, Pavillon Vachon, bureau 1080, Sainte-Foy
2310-1991 ASSOCIATION DES MARCHANDS DE CHUTE-AUX-OUTARDES INC.	1984 10 25	Chute-aux-Outardes
2173-6657 ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DES MALADES MENTAUX DE L'ESTRIE	1984 10 24	Sherbrooke
2310-4094 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE TERRASSE DE LUXE INC.	1984 10 24	1840, 4e Rue, Terrasse de Luxe, Saint-Gabriel-de-Brandon
2310-4276 ASSOCIATION DES TÉLÉVISIONS COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC INC.	1984 10 26	99s, boulevard Hauts-Bois, Sainte-Julie-de-Verchère
2311-1412 ASSOCIATION DU NOUVEAU CENTRE VILLE DE HULL INC.	1984 10 25	266, boulevard St-Joseph, Hull
2172-4489 L'ASSOCIATION HYDERABAD DECCAN DU QUÉBEC	1984 10 31	Montréal
2310-4250 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC ST-MATHIEU INC.	1984 10 25	Trois-Pistoles

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2174-0402 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE DESSIN TECHNIQUE	1984 10 30	1055, rue Jupiter, Lachenaie
2310-6347 ASSOCIATION SPORTIVE SECTEUR OUEST (A.S.S.O.) INC.	1984 10 30	Montréal-Nord
2311-4366 ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU NOUVEAU-QUÉBEC INC.	1984 10 31	182, rue Montagnais, Schefferville
2310-6909 ATELIER DE CITÉ DES PRAIRIES INC.	1984 10 30	12165, boulevard St-Jean-Baptiste, Montréal
2310-1165 LA BOÎTE À NOUS	1984 10 30	1270, chemin St-Roch, Tracy
2310-6446 BUREAU CONSULTATION JEUNESSE GRANBY INC.	1984 10 30	Granby
2311-1560 CENTRE DE RETRAITE ET DE MÉDITATION DES MONTS SUTTON *MOUNTS SUTTON MEDITATION RETREAT CENTRE*	1984 10 31	2380, rue du Havre, Montréal
2310-6966 CENTRE DE TRAVAIL ET LOISIRS POUR JEUNES DE 16 À 30 ANS DE NEWPORT INC.	1984 10 30	Newport
2311-1172 CENTRE JEUNESSE 12-18 DE L'AMIANTE	1984 10 30	Thetford Mines
2172-4075 CENTRE VISION PARALLÈLE INC.	1984 10 31	Montréal
2172-4778 CHANTELAIT	1984 10 25	Sainte-Foy
2172-4042 CLUB DE CONSERVATION DE CHASSE ET PÊCHE DE MARSBORO	1984 10 25	Marsboro
2311-1677 CLUB DE DANSE ET CADENCE DE SACRÉ-COEUR, INC.	1984 10 26	87, Desgagné, Sacré-Coeur
2311-1651 CLUB DE L'ÂGE D'OR «LES ULTRAMONTAIS»	1984 10 30	Communauté urbaine de Montréal
2311-4325 CLUB DE MOTO DES AGENTS DE LA PAIX DE QUÉBEC INC.	1984 10 31	155, Yves Prévost, Beauport
2173-3043 CLUB DES 55 ANS ET PLUS DE CHÂTEAUGUAY	1984 10 25	Châteauguay

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2310-6743 COMITÉ DE CITOYENS DE L'ÎLE GOYER	1984 10 25	Carignan
2174-0683 COMITÉ DE FORMATION DES ADULTES DE LECLERCVILLE	1984 10 26	192, rue St-Jean-Baptiste, Leclercville
2310-6438 COMITÉ RÉCRÉATIF DES EMPLOYÉS DE PASCAL, SHERBROOKE	1984 10 30	3100, boulevard Portland, Sherbrooke
2310-1124 CONGRÉGATION RINAT YISRAEL (QUÉBEC) *RINAT YISRAEL CONGREGATION (QUÉBEC)*	1984 10 30	7946, chemin Wavell, Côte Saint-Luc
2173-3977 CORPORATION DES LOISIRS DE LA VILLE DE STE-CATHERINE INC.	1984 10 26	1425, Cherrier, Sainte-Catherine, Longueuil
2310-4979 LA CORPORATION DU BUREAU RÉGIONAL POUR L'INFORMATION ET LA CONCERTATION DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP (BRIC) INC.	1984 10 25	Rivière-du-Loup
2310-6420 LA CORPORATION «SUPPORT À LA PROMOTION DE LA SANTÉ» ORLÉANS-CHARLEVOIX	1984 10 30	2, rue Fargy, Beauport
2310-6776 CORPS DE TAMBOURS ET CLAIRONS LES CRYSTALLINS INC.	1984 10 30	99, rue Napoléon, Lévis
2172-7789 C.O.F.R.E.M.: COLLECTIF DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN ENTRAÎNEMENT MENTAL	1984 10 25	1609, St-Denis, Montréal
2311-1107 ÉCOLE DE MUSIQUE DE CAP-CHAT INC.	1984 10 31	Cap-Chat
2311-1198 ÉCOLE DE SKI VAL-NEIGETTE (1984)	1984 10 31	371, des Passereaux, app. 405, Rimouski
2311-1818 ENSEMBLE LLIBRE VERMELL	1984 10 26	8356, Drolet, Montréal
2310-1611 ENSEMBLE VOCAL BACH ET CAETERA	1984 10 24	786, rue Bloomfield, Outremont
2310-6818 ENVIRONNEMENT NICOLAS-GATINEAU	1984 10 30	360, boulevard de la Vérendrye, Gatineau
2311-4762 FÉDÉRATION DES STOMISÉS DU QUÉBEC	1984 10 24	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-1941 FÊTE DU LIVRE ET DU JEU DE LÉVIS INC.	1984 10 30	17, rue Notre-Dame, Lévis
2310-4177 LA FONDATION DE L'ÉCOLE DE FORMATION HÉBRAÏQUE	1984 10 30	2, Hope Drive, Dollard-des-Ormeaux
2311-4309 FONDATION GONTHIER-LEMIEUX	1984 10 31	1300, 8e Avenue, Québec
2310-4953 FONDATION RAYMOND LACROIX	1984 10 25	507, 19e Rue, Québec
2310-6685 FORGAUROC INC.	1984 10 31	Villebois
2310-1025 FRATERNITÉ DES POLICIERS DE ST-BASILE-LE-GRAND INC.	1984 10 25	25, rue Des Ormes, Saint-Basile-Le-Grand
2310-1843 LA GARDERIE DE CAUSAPSCAL INC.	1984 10 31	21, Boudreau, Causapscal
2310-1983 GARDERIE ÉDUCATIVE «LA MAISON MAGIQUE»	1984 10 24	Sainte-Agathe-des-Monts
2171-1965 GARDERIE LES PETITS FOUINEURS	1984 10 31	Joliette
2311-1867 GROUPE D'ACCOMPAGNEMENT À L'ENFANTEMENT DE CHARLEVOIX (LUMI-NAISSANCE)	1984 10 26	Sainte-Agnès
2172-7938 GROUPE HARMONIE	1984 10 30	1819, Dorchester ouest, bureau 310, Montréal
2311-4333 GROUPE URGENCE SAUVETAGE LAUZON INC.	1984 10 31	304, St-Joseph, Lauzon
2310-6479 JOUJOUTHÈQUE DE COATICOOK INC.	1984 10 25	34, rue Principale est, Coaticook
2309-7926 LIGUE DE HOCKEY MON PLAISIR	1984 10 31	7667, de Fougeray, Anjou
2311-4168 MOUVEMENT POUR LA DÉFENSE ET L'AVANCEMENT DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC INC.	1984 10 25	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-4499 MOUVEMENT POUR LE TOURISME SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTÉRÉGIE INC.	1984 10 31	820, rue Prieur, app. 7, Longueuil
2310-4417 LES PRODUCTIONS NOWIE MITCHELL INC.	1984 10 25	Lac Simon, Abitibi
2310-1348 PROMOTION BIOLOGIE SHERBROOKE 1985 INC.	1984 10 26	2725, Galt ouest, app. 30, Sherbrooke
2173-6012 PSY-ACTION	1984 10 30	103, Mc Comber, Châteauguay
2310-1207 REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES D'AMOS (R.A.S.P.H.A.)	1984 10 25	Amos
2311-1966 SECRÉTARIAT DES ORGANISMES VOLONTAIRES DE LAVAL	1984 10 30	2615, boulevard Lévesque, Laval
2310-6883 SERVICE EXTERNE DE MAIN-D'OEUVRE DE DRUMMOND (SEMO) INC.	1984 10 30	228, rue Hériot, bureau 300, Drummondville
2310-6859 SOCIÉTÉ CLÉ DE CHAMPLAIN INC.	1984 10 25	445, rue Dessureault, Cap-de-la-Madeleine
2310-4649 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES LAURENTIDES INC.	1984 10 25	Saint-Jérôme
2310-1405 SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES PLANTES DU QUÉBEC *QUÉBEC SOCIETY FOR THE PROTECTION OF PLANTS*	1984 10 30	3300, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe
2310-6487 SPECTACLES CHORALS NIKITOUTAGAN	1984 10 31	Centre culturel de Jonquière, Jonquière
2311-1511 THÉÂTRE DE LA PASTILLE	1984 10 31	935, 79e Rue est, Charlesbourg
2172-7029 LE TRANSPORTEUR DU ROI	1984 10 30	Sherbrooke
2310-4391 LA TROUPE DE THÉÂTRE-AMATEUR «TOUT' NOUS-AUTRES»	1984 10 25	1276, St-Jean, Mascouche

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1242-1954 L'ASSOCIATION DES FAMILLES CALABRESI INC.	1962 07 09	1984 10 30	1) des objets 2) de la valeur des biens immobiliers
1332-6319 CLUB DE L'AMITIÉ D'ARVIDA INC.	1973 07 12	1984 10 30	de la dénomination sociale: CLUB DE L'AMITIÉ JONQUIÈRE INC.
2152-5126 CLUB DE SKI DE FOND DE ST-JEAN-CHRYSOSTÔME INC.	1983 03 09	1984 10 26	des dispositions
1861-7779 LA CORPORATION DU SPORT UNIVERSITAIRE ET AMATEUR DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN	1982 10 05	1984 10 26	des objets
1850-4803 LA GAILLARDE DES BOIS DE LATERRIÈRE INC.	1981 09 23	1984 10 30	des objets
2162-8268 LES HABITATIONS PIERRE BOISSEAU INC.	1984 01 12	1984 10 30	des dispositions
1285-0160 HÔPITAL SAINT-MICHEL-DU-SQUATEC	1969 06 26	1984 10 24	
1284-8230 INSTITUTION DES SOURDS DE MONTRÉAL	1967 12 20	1984 10 24	1) de la dénomination sociale: INSTITUT RAYMOND-DEWAR 2) des dispositions
2159-5574 MAISON DE JOB	1983 09 29	1984 10 30	1) des objets 2) des dispositions
1638-0024 MAISON D'ENTRAIDE L'ARC-EN-CIEL INC.	1979 08 02	1984 10 30	de la valeur des biens immobiliers
1635-5398 MOUVEMENT D'INTERVENTION MONDIALE	1979 07 06	1984 10 30	1) de la dénomination sociale: MOUVEMENT D'APPUI AUX INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT - MONTRÉAL 2) des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1639-2151 LES RÉSIDENCES POPULAIRES TRIFLUVIENNES	1979 10 03	1984 10 31	des objets
1478-5943 SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE ST-OCTAVE DE MÉTIS	1977 06 13	1984 10 26	des dispositions

186

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1623-5798 ALIMENTS HÉRITAGE INC.	1978 02 17	4999, rue Ste-Catherine ouest, bureau 235, Westmount
1504-8952 BIJOUTERIE D'ESCOMPTE G. & W. INC.	1976 09 08	5623, rue Welling, Côte Saint-Luc
1124-8143 COMPAGNIE DOREL LTÉE	1962 03 05	4750, boulevard des Grandes Prairies, Saint-Léonard
1287-1075 CONSTRUCTION VALOR INC.	1964 12 04	6785, rue Korczak Cr., bureau 805, Côte Saint-Luc
1201-3413 GESTION RENALD BLAIS INC.	1970 10 15	141, rue Principale nord, Amos
1142-2854 LES INDUSTRIES SEFINA LTÉE	1965 02 17	6650, chemin Côte de Liesse, Saint-Laurent
1475-0855 LES INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES HOSKIN LTÉE	1977 03 10	5683, rue Paré, Mont-Royal

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1361-8178 PLACEMENTS O.B.J. INC.	1975 02 12	8280, 3e Avenue est, Charlesbourg
1324-6186 LES SERVICES DE TRADUCTION SIMULTANÉE INTERNATIONAL LTÉE	1964 02 20	90, Montée de Liesse, Saint-Laurent

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

186

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1504-2435 LES ARTS GRAPHIQUES LÉO INC.	1976 07 14	8031, rue Alfred, Anjou
1335-8080 BOREC INC.	1973 02 08	3055, boulevard Industriel, Laval
1503-3293 CAMP LE GOÉLAND	1976 05 05	10247, rue Hamelin, Montréal
1120-2777 CHALET LUCERNE INC.	1967 09 18	630, boul. Dorchester ouest, Montréal
2170-5173 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LASALLE (CDEL)	1984 07 23	55, avenue Dupras, LaSalle
1313-1859 CREDIT ACCEPTANCE COMPANY INC.	1954 03 25	6600, Côte-des-Neiges, Montréal
1345-4509 LES DENTELLES SUPRÊMES INC.	1950 09 14	7755, boulevard St-Laurent, Montréal
1258-3423 EXPLORATION HOLLINGER CÔTE-NORD INC.	1942 07 17	1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1633-2272 LES GRANDS FRÈRES DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC.	1979 01 26	632, rue Richelieu, Beloeil
2173-6715 LIBRAIRIE ÉTUDIANTE-U.Q.A.T.	1984 09 25	42, rue Mgr. Rhéaume est, Rouyn
1358-8447 R. COUILLARD & ASSOCIÉS INC.	1974 08 29	620, chemin St-Louis, Québec

186

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1465-4164 ASSOCIATION ATHLÉTIQUE DES POLICIERS ET POMPIERS D'ALMA INC.	1976 03 09	3
1635-1967 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNICIENS EN AMÉNAGEMENT CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE	1979 04 03	9
1335-8080 BOREC INC.	1973 02 08	4
1840-2677 LES CONSTRUCTIONS BERTRAND LAVOIE INC.	1980 11 03	9
2170-5173 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LASALLE (CDEL)	1984 07 23	13
2151-9947 FONDATION-JOACHIM-PERRON	1983 03 02	8
1475-0855 LES INSTRUMENTS SCIENTIFIQUES HOSKIN LTÉE	1977 03 10	4

186

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2153-8780 AGENCE DE LOCATION AFFORDABLE INC.	1983 04 11	1984 11 24
1233-5550 ALMAC METALCRAFT INC.	1962 05 25	1984 11 24
1843-9042 LES ANONYMES INC.	1981 03 06	1984 11 24
1844-2574 L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉTUDIANTS DU CEGEP MAISONNEUVE	1981 03 13	1984 11 24
1248-0794 L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA VALLÉE DU RICHELIEU	1961 10 30	1984 11 24
1463-8902 ASSOCIATION DES TECHNICIENNES SOCIO-FAMILIALES DU QUÉBEC INC.	1975 12 22	1984 11 24
1631-5103 ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU VERRE DU QUÉBEC	1978 11 20	1984 11 24
1863-3453 ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DES PLACIERS DU FORUM DE MONTRÉAL INC.	1982 11 18	1984 11 24
1626-9672 BAR-SALON TABU INC.	1978 05 26	1984 11 24
1290-8901 BREAL CONSTRUCTION LIMITÉE	1958 09 05	1984 11 24
1849-1621 CARREFOUR DU TRAVAIL DES LAURENTIDES INC.	1981 07 24	1984 11 24
1648-1376 LE CENTENAIRE DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR INC.	1980 10 14	1984 11 24
1638-8381 CENTRE D'ESCOMPTE RIVE-SUD INC.	1979 09 14	1984 11 24
1244-7066 LES CHAISES MASKINONGÉ INC.	1965 01 08	1984 11 24
1509-7488 CLINIQUE DE PROTHÈSES DENTAIRES PONT-VIAU INC.	1977 12 22	1984 11 24

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1348-9406 CLUB DE MOTOS-NEIGE DES LACS CARRÉ ET SUPÉRIEUR INC.	1972 08 17	1984 11 24
1632-0723 CLUB DE SKI DE FOND DE L'ÉRABLIÈRE (1978) INC.	1978 12 14	1984 11 24
1855-8312 CLUB DES DISTRIBUTEURS ET CONSOMMATEURS ASSOCIÉS (CDCA)	1982 03 23	1984 11 24
1507-6375 CLUB OPTIMISTE L'ACADIE D'AHUNTSIC INC.	1977 10 14	1984 11 24
1645-3631 CLUB OPTIMISTE STE-CHRISTINE INC.	1980 06 13	1984 11 17
1463-4331 CLUB OUTAOUAIS QUATRE PAR QUATRE INC.	1975 12 05	1984 11 24
1862-9972 CLUB SPORTIF LES RIVERAINS INC.	1982 11 12	1984 11 24
1349-6716 COMITÉ DES CITOYENS DE LA RÉGION D'AMOS INC.	1972 05 19	1984 11 24
1856-1290 COMITÉ ORGANISATEUR DE TOURNÉE DU CHLIK SENIOR FÉMININ INC.	1982 03 22	1984 11 24
1625-8907 COMITÉ RÉGIONAL DE LA FÊTE NATIONALE POUR LA RIVE-SUD MÉTROPOLITAINE	1978 04 28	1984 11 24
1158-5908 LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION B.S.R.M. LTÉE	1945 10 26	1984 11 17
2151-7818 CORPORATION D'ANIMATION CULTURELLE POUR ENFANTS DES LAURENTIDES	1983 03 29	1984 11 24
1477-7130 CORPORATION U.F.O.-QUÉBEC	1977 05 17	1984 11 24
1333-3513 LES COURTIERS GÉNÉRAUX S.G.B. DU QUÉBEC INC.	1972 11 29	1984 11 24
1846-8520 CUMULAINE INC.	1981 05 26	1984 11 24
1630-2010 DÉPANNEUR BABY INC.	1978 10 02	1984 11 24
1200-3794 LES DISTRIBUTEURS DE TAPIS MÉTROPOLITAINS INC.	1970 08 12	1984 11 24

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1115-9670 DOUG SMITH RADIO PRODUCTIONS INC.	1945 09 10	1984 11 24
1635-6131 DOYON & GIASSON INC.	1979 04 20	1984 11 24
1647-8851 ENSEMBLE VIVAT	1980 09 18	1984 11 24
1330-6451 LES ENTREPRISES NOIR ET BLANC INC.	1973 01 11	1984 11 24
2157-4892 EPIFRAN INC.	1983 06 29	1984 11 24
1643-7808 LES ESPACES VERTS DE L'EST	1980 04 17	1984 11 24
1848-0095 FERNAND DUBOIS INC.	1981 06 25	1984 11 24
2153-9671 LA FOIRE QUÉBÉCOISE DES COMMUNICATIONS INC.	1983 04 13	1984 11 24
1362-2196 LES FOURRURES C.A.L. LABRADOR INC.	1975 03 06	1984 11 17
1504-0645 F. VINET (1976) INC.	1976 06 29	1984 11 24
1105-7791 GARAGE MAYEU ET DUPRAS LTÉE	1959 12 16	1984 11 24
1254-4797 GESTION V.P.D. INC.	1970 12 16	1984 11 24
1477-5241 GITEBEC INC.	1977 05 11	1984 11 24
1364-1402 LES GRANDS FRÈRES DES BOIS-FRANCS INC.	1975 06 12	1984 11 24
1109-5874 HARRY DEZWIREK & SONS LTD.	1957 02 25	1984 11 24
1123-3368 HEPWORTH MOTORS LIMITED	1937 10 04	1984 11 24
1184-4768 HÔTEL CENTRAL (ST-GÉDÉON) INC.	1967 08 16	1984 11 17
1339-6544 HUILE D.L.M. INC.	1973 08 20	1984 11 24
2168-1911 IMMEUBLE JULES GAGNON INC.	1984 03 28	1984 11 17
1239-3443 IMMEUBLES L. N. B. INC.	1968 09 13	1984 11 24

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1633-9111 LES INNOVATEURS DU «G»	1979 02 22	1984 11 24
1337-7841 JUNEX INC.	1973 06 13	1984 11 24
1213-6420 LA LANTERNE STE-MARIE INC.	1971 10 14	1984 11 24
1271-5157 LAUREST INC.	1965 10 28	1984 11 24
1640-2968 LOCATION D'OUTILS LA TUQUE INC.	1979 12 10	1984 11 17
1472-0346 LOISIRS LAC BASTIEN	1976 12 06	1984 11 24
1272-6592 LOUIS STOLL INC.	1961 03 23	1984 11 24
1136-4429 MARCHÉ JOLI INC.	1964 02 13	1984 11 24
1116-1858 MOUNTAIN LEATHER GARMENTS LTD.	1968 05 07	1984 11 24
1363-4290 MOUVEMENT COMMUNICATION-CULTURE DE MONTRÉAL INC.	1975 05 09	1984 11 24
1220-5654 NEMA DISTRIBUTIONS INC.	1972 01 28	1984 11 24
1263-2741 PERMA GLAZE INTERNATIONAL LTÉE	1972 03 14	1984 11 24
1644-4135 LES PLACEMENTS C.P.L.B. INC.	1980 05 09	1984 11 24
1640-9914 LES PLACEMENTS MADELINOIS INC.	1980 01 21	1984 11 17
1366-4099 LES PLACEMENTS TEFNER INC.	1975 07 30	1984 11 24
1280-4175 POLLACK INVESTMENTS INC.	1960 10 20	1984 11 17
1257-8761 LE PRÊT DE L'ESTRIE LTÉE	1958 03 19	1984 11 24
1268-7448 RENÉ J. MONGEAU LTÉE	1954 11 05	1984 11 24
1623-6291 RESTAURANT AU PARTAGE INC.	1978 02 16	1984 11 24

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1504-0637 SERVICE F. VINET INC.	1976 06 29	1984 11 24
1298-8234 LA SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS DE VERDUN LTÉE	1961 03 23	1984 11 24
1369-3056 SOCIÉTÉ S.R.A. DE RECHERCHE APPLIQUÉE À L'ÉDUCATION INC.	1974 08 12	1984 11 24
1843-8333 SPORTS NAUTIQUES LANAUDIÈRE	1981 03 03	1984 11 24
1204-3956 STAFFLO SERVICES LTÉE	1963 01 09	1984 11 24
1639-3050 TECHNOLOGIE L.G.N. LTÉE	1979 10 09	1984 11 24
1470-3623 TRAVACTION INC.	1976 10 15	1984 11 17
1286-9061 UNIGRO INC.	1968 08 21	1984 11 17
1464-4355 UNION RÉGIONALE DES RAQUETTEURS DE L'OUTAOUAIS	1976 01 29	1984 11 24
1843-6899 LES VENDREDIS DANSANTS POUR 15 À 18 ANS INC.	1981 03 03	1984 11 24
1252-6414 YVON DEVAUX INC.	1959 05 29	1984 11 24

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

186

Divers

Établissement ou changement du domicile légal (Article 135)

Avis est donné que la corporation ci-après indiquée a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1351-1514 SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE	1916 10 10	425, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

186

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1844-2988 RESTAURANT KEG LTÉE	1984 09 24	de l'agent principal et son adresse à Armand A. Kazandjian, 1001, de Maisonneuve ouest, bureau 850, Montréal de la principale place d'affaires à 1001, de Maisonneuve ouest, bureau 850, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

186

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 507 VARENNES	1984 06 15	1984 10 30	Édifice Port-de-Montréal, aile 2, local 202, Cité-du-Havre, Montréal
Nouveau nom: SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TEMCELL *TEMCELL AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP* Ancien nom: SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE CELLULOSE TEMBEC *TEMBEC PULP AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP*	1984 05 16	1984 10 26	800, boul. Dorchester ouest, local 2790, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

187

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
PROJET ÉMILE NELLIGAN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 10 29	12145, boul. Laurentien, local 100, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉART	1984 10 26	1010, rue Sherbrooke ouest, local 1100, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉDEC	1984 10 26	1010, rue Sherbrooke ouest, local 1100, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FILMAC	1984 10 26	1010, rue Sherbrooke ouest, local 1100, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FRONTENAC II	1984 10 26	202, rue Mercille, St-Lambert
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE QUADREX-SOMERVILLE *THE QUADREX-SOMERVILLE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED*	1984 10 31	1310, av. Greene, local 750, Westmount
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE TURGEON-PERIGNY	1984 10 29	4365, rue St-Denis, local 500, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

187

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Kamouraska

En vertu de l'article 70 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je désavoue une partie de l'article 20, en particulier à l'article 3.2.1.3.1, le dernier paragraphe commençant par A l'intérieur de la municipalité de Saint-Pacôme... » ainsi qu'à l'article 3.2.1.3.2, la prescription de 50 mètres comme distance minimale entre une route et un cours d'eau ou un lac pour les lots desservis uniquement par l'égout. Le Règlement numéro 20, adopté, le 11 juillet 1984, et modifié par résolution, le 12 septembre 1984, a pour effet de modifier le Règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté de Kamouraska.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 25 octobre 1984

Le ministre des Affaires municipales,
189 ALAIN MARCOUX, *député de Rimouski*

Avis divers

Église missionnaire du Christ (Québec) Inc.
Iglesia de Cristo Misionera Québec Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1984 10 25 constituant en corporation les requérants suivants: messieurs René Lopez, pasteur, 1270, La Fontaine, appartement 6, Montréal; Ramiro Abrego, mécanicien, 5138, Lesplanade, appartement 2, Montréal, et Julio Angel, tailleur, 204, Bernard ouest, appartement 1, Montréal, sous la dénomination sociale « Église missionnaire du Christ (Québec) Inc. et sa version Iglesia de Cristo Misionera Québec Inc. »

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 2 000 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé au 1270, La Fontaine, appartement 6, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
186 2174-0899

La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

Je soussigné, monseigneur Jean-Marie Fortier, archevêque catholique romain de Sherbrooke, déclare qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1, art. 11), je constitue en corporation pour « La paroisse Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours », « La Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours ».

Sherbrooke, le 28 septembre 1984

L'Archevêque catholique romain de Sherbrooke,
JEAN-MARIE FORTIER
186 1524-2266

Ville de Terrebonne

et

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil de la ville de Terrebonne et le Conseil de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement numéro 1212 de la ville de Terrebonne et le Règlement numéro 774 de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les municipalités de la ville de Terrebonne et la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne et créer la nouvelle ville de Terrebonne aux conditions suivantes:

a) le nom de la nouvelle municipalité est « ville de Terrebonne »;

b) le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique en date du 3 octobre 1984, préparée par monsieur Gilles Poulin, arpenteur-géomètre, et annexée à la présente pour en faire partie comme si elle était au long reproduite;

c) la nouvelle municipalité est régie par la Loi sur les cités et villes;

d) un Conseil provisoire sera en poste jusqu'à la première élection générale. Il sera composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum sera de huit (8) membres. Les deux maires actuels alterneront comme maire et maire suppléant du Conseil provisoire pour deux périodes égales. Le maire de l'ancienne ville de Terrebonne sera le premier à exercer le rôle de maire du Conseil provisoire;

e) la première assemblée du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes; elle aura lieu à 20 heures, à l'hôtel de ville de Terrebonne, sans avis de convocation;

f) le secrétaire-trésorier de l'ancienne paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne agira comme greffier de la nouvelle municipalité jusqu'à la fin de la première séance du Conseil provisoire;

g) après l'entrée en vigueur des lettres patentes, le Conseil procédera sans délai à la division du territoire de la nouvelle municipalité en districts électoraux, conformément à la Loi sur les élections dans certaines municipalités. Le nombre de districts électoraux sera fixé conformément à cette loi.

Si le Règlement prévoyant la division en districts électoraux entre en vigueur avant le 31 août 1985, la première élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre 1985. Sinon, la première élection générale aura lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur du Règlement prévoyant la division de la municipalité en districts électoraux. Si le troisième mois est le mois de janvier, l'élection générale est reportée au premier dimanche du mois suivant;

h) le surplus ou le déficit accumulé par une ancienne municipalité, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, sera utilisé au bénéfice ou demeurera à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de cette ancienne municipalité;

i) jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement par règlement conformément à l'article 565 de la Loi sur les cités et villes, devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, sur la base de la valeur desdits biens-fonds, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants:

— Les Règlements 871, 879, 895B, 961, 1024, 1046, 1050, 1122, 1123, 1137, 1139, 1154, 1178, 1201 et 1206 de l'ancienne ville de Terrebonne.

— Le Règlement 552 de l'ancienne paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne;

j) jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement par règlement conformément à l'article 565 de la Loi sur les cités et villes, reste à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de l'ancienne ville de Terrebonne, sur la base de la valeur desdits biens-fonds, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des Règlements suivants de cette ancienne municipalité: 687, 720, 839, 848, 1067, 1069 et les Règlements 688 et 1101 pour la partie non défrayée par des taxes spéciales de secteurs;

k) jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement par règlement conformément à l'article 565 de la Loi sur les cités et villes, les taxes spéciales de secteurs imposées en vertu des règlements d'emprunts de l'ancienne ville de Terrebonne et de l'ancienne paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne demeurent les mêmes après le regroupement. Toutefois, la partie de ces taxes spéciales afférentes aux immeubles non imposables est mise à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité, sur la base de la valeur desdits biens-fonds, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

l) tout règlement d'emprunt de l'une ou l'autre des municipalités concernant une matière visée par la Loi sur les fonds industriels, remplacée par la Loi sur les immeubles industriels municipaux, devient, pour le reste du terme de cet emprunt à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité;

m) les fonds de roulement des anciennes municipalités constituent le fonds de roulement de la nouvelle municipalité. Tout règlement d'emprunt adopté par l'une ou l'autre des anciennes municipalités pour la création d'un fonds de roulement devient, pour le reste du terme de cet emprunt, à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité;

Tout emprunt effectué à l'un ou l'autre des fonds de roulement des anciennes municipalités devient, pour le reste du terme de cet emprunt, à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité;

n) la subvention de fusion versée par le gouvernement à la nouvelle municipalité en vertu du programme d'aide financière au regroupement municipal sera utilisée exclusivement au bénéfice des contribuables de l'ancienne paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne de la manière suivante: pour chacun des cinq premiers exercices financiers complets suivant le regroupement, le taux de la taxe foncière générale (basé sur 100 $ d'évaluation) imposé sur le territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne sera inférieur à celui imposé sur le territoire de l'ancienne ville de Terrebonne d'un taux « t » calculé de la façon suivante:

$$t = \frac{S \times 100}{E}$$

dont les symboles ont respectivement le sens suivant:

S: subvention annuelle versée par le gouvernement pour chacune des cinq premières années suivant le regroupe-

ment en vertu du programme d'aide financière au regroupement municipal.

E: la somme des évaluations suivantes du secteur de l'ancienne paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne suivant le rôle d'évaluation en vigueur au début de chacun des cinq exercices financiers concernés.

— l'évaluation imposable de l'ensemble des immeubles;

— la partie de l'évaluation non imposable de l'ensemble des immeubles visés au paragraphe 1.1° de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale à l'égard desquels des sommes tenant lieu de taxes sont versées;

— l'évaluation non imposable de l'ensemble des immeubles visés au premier alinéa de l'article 255 de la Loi sur la fiscalité municipale;

— l'évaluation non imposable de l'ensemble des terrains des fermes et boisés;

o) la Cour municipale de l'ancienne ville de Terrebonne devient la Cour municipale de la nouvelle municipalité;

p) la régie intermunicipale du corps de police de Saint-Louis-de-Terrebonne cessera d'exister au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes;

q) sous bénéfice de leur service antérieur, les fonctionnaires et employés des anciennes municipalités et de l'ancienne Régie du corps de police de Saint-Louis-de-Terrebonne continuent leur service comme fonctionnaires et employés de la nouvelle ville, aux postes que leur assignera le Conseil, sans réduction de traitement, et ils demeurent en fonction conformément aux dispositions de la loi;

r) la nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des anciennes municipalités et de l'ancienne Régie du corps de police de Saint-Louis-de-Terrebonne; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieu et place des anciennes municipalités et de l'ancienne régie. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés, et dans la mesure où ils sont compatibles avec les dispositions de la présente charte;

s) un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du greffier dans les six mois qui suivront la publication des lettres patentes;

t) tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;

u) la nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

Prenez avis que tout propriétaire, locataire ou personne domiciliée dans les municipalités concernées par la présente requête en regroupement peuvent s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peuvent faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats de la ville de Terrebonne et de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Le secrétaire-trésorier de la
paroisse de Saint-Louis de Terrebonne,
PAUL BROSSARD

Canada
Province de Québec
Municipalité régionale de comté des Moulins
Dossier 84-2297

Description technique des limites du territoire de la municipalité de la ville de Terrebonne dans la municipalité régionale de comté des Moulins, provenant de la fusion des municipalités de la ville de Terrebonne et de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Le territoire actuel des municipalités de la ville de Terrebonne et de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, municipalité régionale de comté des Moulins, comprenant en référence aux cadastres de la ville de Terrebonne, de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne et de la paroisse de Lachenaie les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, emprise de chemin de fer, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du point d'intersection du prolongement de la ligne nord du lot 559 avec le côté nord-est de l'emprise du chemin Gascon (route numéro 337); de là, successivement les lignes et démarcations suivantes: le côté nord-est du chemin Gascon (route numéro 337) situé sur la ligne du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, cette ligne prolongée à travers l'emprise du chemin Martin, la rivière Mascouche, l'emprise du chemin Comtois et l'emprise de l'autoroute numéro 640 jusqu'à

la ligne ouest du lot 124, la ligne nord-est des lots 124, 125, 126; partie de la ligne nord-est du lot 127 et son prolongement à travers l'emprise de l'autoroute numéro 25 jusqu'à un point situé au nord-ouest et à une distance de six cent vingt-cinq mètres et vingt centièmes (625,20 m) de la ligne séparative du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne et de la ville de Terrebonne, distance mesurée suivant ladite ligne nord-est; dans le lot 259, en allant vers l'est jusqu'à un point situé sur la ligne de division des lots 258 et 259, lequel point est situé à cent trente-neuf mètres et vingt-neuf centièmes (139,29 m) au nord de la ligne séparative du cadastre de la paroisse de Lachenaie et de la ville de Terrebonne, distance mesurée suivant la ligne de division des lots 258 et 259; dans les lots 258 et 257 en allant vers l'est suivant une ligne perpendiculaire à la ligne de division des lots 257 et 258 jusqu'à la ligne est du lot 257; partie de la ligne est du lot 257 et son prolongement à travers l'emprise de la rue Masson (route numéro 125) jusqu'au point sud-est du lot 257-258; dans le lot 256 et une partie du lot 246 une ligne droite faisant un angle extérieur d'environ cent neuf degrés (109°) avec la ligne précédente jusqu'à la ligne ouest du lot 247 (emprise de chemin de fer); dans le lot 247 une ligne droite faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90°) avec la ligne ouest dudit lot jusqu'à un point situé sur la ligne est dudit lot lequel point est situé à neuf cent trente-trois mètres et soixante centièmes (933,60 m) au nord de l'axe de la rue Saint-Louis, distance mesurée le long de la ligne est du lot 247; partie de la ligne brisée est et nord du lot 247 (emprise de chemin de fer) prolongée à travers l'emprise de la rue Saint-Louis jusqu'à l'emprise sud de ladite rue; la ligne nord-est des lots 2 et 1 et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière des Mille-Îles; la ligne médiane de la rivière des Mille-Îles jusqu'à la ligne est du lot 415 (pont); partie de la ligne est du lot 415 (Pont); la ligne sud du lot 415 (Pont); partie de la ligne ouest du lot 415 (Pont) jusqu'à la ligne médiane de la rivière des Mille-Îles; la ligne médiane de la rivière des Mille-Îles passant au sud du lot 406 (île Saint-Jean), au nord des lots 204 (île Saint-Pierre), 597, 598, 599, 600, 601, 616 (îles), 207 (îles Saint-Joseph), 212 (île Jargaille), 487, 486 (îles) au sud des lots 617, 618 et 619 (îles) jusqu'à sa rencontre avec le prolongement de la ligne sud-ouest du lot 36; le prolongement de ladite ligne, la ligne sud-ouest du lot 36 et son prolongement à travers l'emprise de la côte Terrebonne (route numéro 344); partie de la ligne sud-est du lot 34 et le lot 31; la ligne sud-ouest du lot 31 cette ligne traversant l'emprise de l'autoroute numéro 640; partie de la ligne sud-ouest du lot 32; la ligne brisée limitant au sud-est les lots 274, 276, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 287, 288, 289, 292, 293, 298, 299, 300, 303 et 304; partie de la ligne sud-ouest du lot 304; la ligne est des lots 305 et 307 à 313 incl.; la ligne brisée limitant au sud-est les lots 316, 317, 320, 321, 322, 323, 327, 328, 329, 330, 331, 334, 335, 338, 339, 341, 342, 343 et 344 cette dernière ligne prolongée à travers l'emprise de la montée Gagnon (route 335) jusqu'au côté sud-ouest de ladite montée; le côté sud-ouest de l'emprise de ladite montée limitant le cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne et son prolongement à travers l'emprise du rang Saint-François jusqu'à la ligne est du lot 380; la ligne sud-ouest des lots 380, 372, 371, 370, 369, 368, 367, 364, 363, 360 en rétrogradant à 349 et le lot 621 (emprise de chemin de fer); la ligne brisée limitant au nord les lots 349 à 359 incl., 361, 362, 365, 366, 621 (emprise de chemin de fer), 376, 377, 378, le prolongement de cette dernière ligne à travers l'emprise de la montée Gagnon (route 335), 384, 385, 389, 390, 391, 395 à 412 incl., et 414 à 418 incl.; la ligne brisée limitant au nord-est les lots 419, 420 et 421; la ligne nord des lots 425 à 429 incl.; la ligne nord-est des lots 429 et 430; la ligne brisée limitant au nord les lots 433 à 442 incl.; 449A, 450, 451, 454, 455, 458 à 464 incl.; 466, 467, 469 à 475 incl., et 477 à 488 incl.; la ligne brisée limitant au nord-ouest les lots 489 à 496 incl.; la ligne ouest du lot 502, cette ligne traversant l'emprise du chemin Comtois; la ligne sinueuse nord-ouest, nord et nord-est des lots 502, 504, 505, 506, 507 et 508; le prolongement de la ligne ouest du lot 586 à travers la rivière Mascouche, la ligne ouest du lot 586, cette ligne traversant l'emprise du chemin Martin; la ligne nord des lots 586 rétrogradant à 579, 577, 572, 571, 570, 568, 567, 564, 561, 560, 559 et le prolongement de cette dernière ligne à travers l'emprise du chemin Gascon (route numéro 337) jusqu'au côté nord-est dudit chemin, point de départ.

Lequel territoire comprend en superficie soixante-quinze kilomètres carrés (75 km²).

Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé par le soussigné en date du 3 octobre 1984 portant la minute 11148.

Dans la présente description technique les azimuts sont astronomiques et les distances sont exprimées en mètres (SI).

Le 3 octobre 1984

38267

GILLES POULIN,
arpenteur-géomètre

Paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson rachètera le premier janvier 1985, un montant de 7 000 $ d'obligations à même les obligations qui viennent échues le premier janvier 1989 de son émission originale de 127 500 $, en date du

premier janvier 1969 et portant un taux d'intérêt de 7 3/4 % par an, payable semi-annuellement, les premier janvier et premier juillet de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 $ — M080, M091, M096, M105, M122, M123, M124.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du premier janvier 1985 et devront être présentées pour remboursement.

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 30 octobre 1984

Le secrétaire-trésorier,
38209 PIERRE LANDREVILLE

Succession Donat Gagné

Avis est, par les présentes, donné que Lucie Gagné, ès qualités de curatrice de Benoit Gagné, présentement séjournant au centre d'accueil Anne LeSeigneur à Chambly, est l'héritier de son père, feu Donat Gagné, en son vivant opérateur, domicilié au 890, 13e Avenue, Lachine, et décédé au centre hospitalier de Verdun, le onze juin mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983) sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Donat Gagné, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, exécuté devant Georges Tremblay, notaire, 479, boulevard Saint-Joseph est, Montréal, H2J 1J8, daté le cinq octobre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3523490.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant ledit notaire Georges Tremblay et peut être fourni à ce bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Montréal, le 19 octobre 1984

Le procureur,
38190 GEORGES TREMBLAY, *notaire*

Succession Richard Soucy

Avis est, par les présentes, donné que dame Linda Somerset, ménagère, demeurant au 523, rue Mercier, Sherbrooke, QC, J1E 1X3, agissant aux présentes en sa qualité de tutrice à son fils mineur Éric Soucy, conformément à l'autorisation à elle donnée sur avis du Conseil de famille tenu, le 12 octobre 1984, et homologué par la Cour supérieure, district de Saint-François, le 12 octobre 1984, dossier numéro 450-14-000298-842, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Michel Lamoureux, notaire, le 23 octobre 1984, enregistré à Sherbrooke, le 29 octobre 1984, sous le numéro 312251, la succession de Richard Soucy, décédé sans testament, le 6 août 1984, en son vivant journalier, domicilié au 158, rue Ponton, appartement 2, Bromptonville, QC, J0B 1H0.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Michel Lamoureux et peut être consulté à ses bureaux, sis au 520, rue Bowen sud, Sherbrooke, J1G 2E1.

Après deux mois du présent avis, le tuteur paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Sherbrooke, le 31 octobre 1984

Le procureur,
38217 MICHEL LAMOUREUX, *notaire*

Succession Yvon Boucher

Prenez avis que M. Louis Boucher, ès qualités de tuteur aux mineurs Renaud et Alain Boucher, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de leur frère, M. Yvon Boucher, en son vivant actuaire domicilié au 1503, place des Bouleaux, appartement 3, Charny, le tout suivant acte signé devant le notaire soussigné, le 25 octobre 1984, et enregistré au bureau d'enregistrement de Lévis, le 30 octobre 1984, sous le numéro 278318. Les réclamations doivent être faites au soussigné au 1230, boulevard Dionne, Saint-Georges-Ouest, Beauce, G5Y 3V5.

Saint-Georges-Ouest, le 31 octobre 1984

Le procureur,
38268 MICHEL POISSON, *notaire*

Ville de Jonquière
Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations faisant partie d'une émission de 113 000,00 $ de l'ex-cité de Jonquière (maintenant ville de Jonquière), datée du 1er janvier 1969 et venant à échéance le 1er janvier 1989, pour les fins des Règlements 687 et 710 de ladite municipalité.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Jonquière a l'intention de racheter et rachètera le 1er janvier 1985, après tirage au sort conformément aux dispositions de l'émission précitée, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus les intérêts courus à date de rachat, savoir:

Numéros des obligations	Montant
M 081	1 000,00 $
M 095	1 000,00
M 108	1 000,00
M 109	1 000,00
Total:	4 000,00$

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées dans toute succursale de la province de Québec et au bureau principal à Toronto de la Banque Nationale du Canada.

Avis public est également donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement rappelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er janvier 1985.

Jonquière, le 5 novembre 1984

L'assistant-greffier,
PIERRE BRASSARD

38276

Ville de Rouyn
Rachat d'obligations par anticipation

En vertu des procédures adoptées et telles que mentionnées dans les obligations échéant le 1er janvier 1989 de l'émission totale de 200 000 $ d'obligations émises le 1er janvier 1969 à 7¾ %, la ville de Rouyn rachètera le 1er janvier 1985, un montant total de 37 000 $.

Les obligations ainsi tirées au sort portent les numéros suivants:

37 x 1 000 $:

M101, M103, M105, M108, M109, M116, M117, M123, M124, M127, M129, M132, M134, M137, M139, M143, M144, M145, M147, M148, M150, M151, M153, M154, M158, M159, M162, M164, M169, M171, M172, M179, M186, M189, M193, M195 et M196.

Lesdites obligation munies de tous les coupons d'intérêt du 1er juillet 1985 et suivants devront être présentées pour paiement le 1er janvier 1985 aux endroits mentionnés dans l'obligation et cesseront de porter intérêt à compter de cette date.

Le greffier,
DANIEL SAMSON

Hôtel de ville
205, avenue du Portage
Case postale 220
Ville de Rouyn, QC, J9X 5C3
téléphone: 762-1721, code 819

38284

Ville de Saint-Pierre
Rachat d'obligations

Prenez avis que, conformément à la procédure adoptée par ville de Saint-Pierre, cette dernière rachètera, le 1er janvier 1985, un montant de 15 000,00 $ (quinze mille dollars) d'obligations, échéant le 1er janvier 1990, à même son émission d'obligations originale de 233 000,00 $ datées du 1er janvier 1970, portant intérêts au taux de 9 % l'an payable semi-annuellement le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, émises aux termes de son Règlement no 416.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 1 000,00 $

No M118, M138, M141, M151, M158, M160, M176, M178, M179, M185, M205, M207, M214, M219 et M226.

Les obligations susmentionnées cesseront de porter intérêt au 1er janvier 1985 et devront être présentées pour remboursement.

Ville de Saint-Pierre, le 2 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD GOYETTE

38240

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Aline Sirois

Prenez avis que Aline Sirois, domiciliée au 272, plage Saint-Laurent, Cap-Rouge, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lyne Sirois.

Cap-Rouge, le 24 octobre 1984

La requérante,
ALINE SIROIS

38103-45-2

Denise Richard

Prenez avis que Denise Richard, domiciliée au 5720, Tousignan, Auteuil, Laval, s'adressera au ministre de

la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yani Richard.

Laval, le 10 octobre 1984

La requérante,
38233-46-2 DENISE RICHARD

Fred Karl Szyf

Prenez avis que Fred Karl Szyf, domicilié au 2093, rue Veniard, Saint-Laurent, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Fred Karl Shiff.

Saint-Laurent, le 4 octobre 1984

Les procureurs du requérant,
38265-46-2 DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT

Gilles Armand Proulx

Prenez avis que Gilles Armand Proulx, domicilié au 55, rue Bédard, appartement 101, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Armand Émond.

Hull, le 9 août 1984

Le procureur du requérant,
38070-45-2 CHARLES-HENRI RIOUX

Gilles Martin

Prenez avis que Gilles Martin, domicilié au 4919, boulevard Université, Rock Forest, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Jeanson.

Sherbrooke, le 4 octobre 1984

Le procureur du requérant,
38071-45-2 RÉAL N. BÉLANGER

Hélène Bourget

Prenez avis que Hélène Bourget, domiciliée au 500, de la Falaise, Saint-David, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hélène Bourget-Letarte.

Saint-David, le 25 octobre 1984

La requérante,
38104-45-2 HÉLÈNE BOURGET

Jacqueline Irène Fortier

Prenez avis que Jacqueline Irène Fortier, domiciliée au 1242, route 337, Sainte-Julienne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacqueline Irène Pearson.

Mascouche, le 16 octobre 1984

Le procureur de la requérante,
38234-46-2 CLAUDE LEMIRE

John Gordon Alden Warren

Prenez avis que John Gordon Alden Warren, domicilié à Pointe-à-la-Croix, comté de Bonaventure, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Gordon Alden Harris.

Pointe-à-la-Croix, le 22 octobre 1984

Les procureurs du requérant,
38056-45-2 LANDRY & CYR, *notaires*

Joseph Noël Gérard Desgagné

Prenez avis que Joseph Noël Gérard Desgagné, domicilié au 3102, rue Prince-Albert, La Baie, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Noël Desgagné.

Chicoutimi, le 31 octobre 1984

Les procureurs du requérant,
CAIN, LAMARRE, CASGRAIN, WELLS
38266-46-2 & LACHANCE

Joseph Paul Émile Brouard

Prenez avis que Joseph Paul Émile Brouard, domicilié au 558, rang Saint-Henri, Beauce-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Paul Eugène Brouard.

Saint-Bernard, le 5 novembre 1984

Le requérant,
38274-46-2 PAUL ÉMILE BROUARD

Juanita Carmen Hackett

Prenez avis que Juanita Carmen Hackett, domiciliée au 11905, du Longpré, appartement 309, Cartierville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Juanita Christina Hackett.

Saint-Laurent, le 13 août 1984

Les procureurs de la requérante,
38105-45-2 DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT

Madonne Lauraine April

Prenez avis que Madonne Lauraine April, domiciliée au 1027, boulevard Masson, appartement 2, Les Saules, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madonne Lauraine Mado April.

Les Saules, le 30 octobre 1984

La requérante,
38143-45-2 MADONNE LAURAINE APRIL

Marie Albertine Trudel

Prenez avis que Marie-Albertine Trudel, domiciliée au C.P. 5, Percé, district de Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Suzie Trudel.

Chandler, le 11 octobre 1984

Les procureurs de la requérante,
38072-45-2 BECU ET ROY, *avocats*

Marie Claude Catherine Labelle

Prenez avis que Marie Claude Catherine Labelle, domiciliée au 6751A, rue Drolet, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claude Catherine Primeau.

Montréal, le 24 octobre 1984

Le procureur de la requérante,
38235-46-2 JACQUELINE LEDUC, *avocate*

Marie Julienne Servant

Prenez avis que Marie Julienne Servant, domiciliée au 97, Paul-Émile Barbeau, appartement 4, Lachute, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Julienne Ghislaine Servant.

Lachute, le 22 octobre 1984

Le procureur de la requérante,
38144-45-2 LOUISE GIROUX, *avocate*

Marie Thérèse Nichole Coderre

Prenez avis que Marie Thérèse Nichole Coderre, domiciliée au 605, rue Valois, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Thérèse Nichole Vera Coderre.

Montréal, le 25 octobre 1984

Le procureur de la requérante,
38073-45-2 ME J-ÉLOI GERVAIS, C.R.

Marie-Louise Papillon

Prenez avis que Marie-Louise Papillon, domiciliée au 301, rue Minister ouest, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marguerite Papillon.

Montréal, le 18 octobre 1984

Le procureur de la requérante,
38236-46-2 JEAN SAULNIER, *avocat*

Martine Tremblay

Prenez avis que Martine Tremblay, domiciliée au 480, Bord-de-l'Eau est, Longueuil, s'adressera au ministre

de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Martine Gagné.

Longueuil, le 29 octobre 1984

La requérante,
38106-45-2 MARTINE LÉVEILLÉ

Nicole Ménard

Prenez avis que Nicole Ménard, domiciliée au 3, rue Robillard, Notre-Dame-des-Prairies, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée Rocheleau.

Joliette, le 16 octobre 1984

Les procureurs de la requérante,
LANDREVILLE, FARIBAULT, THIFFAULT,
38237-46-2 VARIN & BRIND'AMOUR

Peppino Andrea Everardo Omicioli

Prenez avis que Peppino Andrea Everardo Omicioli, domicilié au 8347, rue Sainte-Claire, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Peppino Andrea Everardo Joseph Omicioli.

Montréal, le 24 octobre 1984

Le requérant,
39057-45-2 JOSEPH OMICIOLI

Pierre Carrière

Prenez avis que Pierre Carrière, domicilié à la réserve indienne Wôlinak, C.P. 95, Bécancour, GOX 1BO, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre St-Aubin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Sillery, le 18 septembre 1984

Les procureurs du requérant,
JOLI-COEUR, LACASSE, FRÉCHETTE,
38058-45-2 SIMARD ET ASSOCIÉS

Richard Miville

Prenez avis que Richard Miville, domicilié au 396, boulevard Valcartier, Loretteville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Bilodeau.

Québec, le 7 septembre 1984

Les procureurs du requérant,
38145-45-2 CLOUTIER, TURGEON & ASSOCIÉS

Sabrina Todda Edwards

Prenez avis que Sabrina Todda Edwards, domiciliée au 7801, rue Châteauneuf, Anjou, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sabrina Althea Carrington.

Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement sauf la requérante elle-même.

Montréal, le 16 octobre 1984

Le procureur de la requérante,
38238-46-2 JEAN BOUDREAU

Sylvie St-Amour

Prenez avis que Sylvie St-Amour, domiciliée au 1, Victor-Hugo, appartement 405, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Tremblay.

Québec, le 12 octobre 1984

Le procureur de la requérante,
38239-46-2 ME JEAN H. LEMIRE

Theodore Tebelis

Prenez avis que Theodore Tebelis, domicilié au 7220, avenue Bloomfield, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Theodore Giannacopoulos.

Montréal, le 6 novembre 1984

Le requérant,
38275-46-2 THEODORE TEBELIS

Code de procédure civile (Article 139)

Égide Boivin

Avis public est, par les présentes, donné conformément à un jugement de la Cour supérieure, district de Chicoutimi, rendu le 7 novembre 1984, dossier numéro 150-14-000142-830, il sera procédé le 30 novembre 1984, à 9h30 au bureau du notaire Gaétan Boivin, au numéro 393, local 500, rue Racine est, cité de Chicoutimi (téléphone: 543-3017), à la vente à l'enchère et à l'adjudication publique de l'immeuble appartenant à monsieur Égide Boivin, interdit, et désigné comme suit, savoir: le lot quarante-quatre (lot 44), rang D du cadastre officiel du canton de Tremblay, division d'enregistrement de Chicoutimi, avec bâtisses dessus construites (chalet), circonstances et dépendances.

Pour les conditions s'adresser au notaire Gaétan Boivin.

Chicoutimi, le 7 novembre 1984.

GAÉTAN BOIVIN, *notaire*
393, rue Racine est, local 500
38299 Chicoutimi, QC

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 410-04-000110-844

LOUISE DÉRY, ménagère, domiciliée au 590, Sainte-Cécile, Saint-Boniface, partie demanderesse, contre MARK GRESOCK, bourgeois, adresse inconnue, partie défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Mark Gresock de comparaître au greffe de cette Cour, situé au 212, 6e Rue, Shawinigan, salle RC.-04, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de Mark Gresock.

Shawinigan, le 17 septembre 1984

Le protonotaire adjoint,
38254 CHANTAL PATRY

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006492-849

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIEL OUELLET, domicilié au 22, rue Couillard, appartement 2, Québec, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Daniel Ouellet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006886-845

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FERNANDO PETRIC, domicilié au 1020, boulevard Mathieu, Charlesbourg, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Fernando Petric, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 octobre 1984

Le greffier adjoint,
187 MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004721-843

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre FRANÇOIS RÉMILLARD, domicilié au 606, rue Mistral, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à François Rémillard, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 octobre 1984

Le greffier adjoint,
187 MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006772-844

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GAÉTAN PARADIS, domicilié au 315, rue Dorchester est, local 501, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Gaétan Paradis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005133-840

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GILLES LASNIER, domicilié au 2263, rue Denanville, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Gilles Lasnier, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 octobre 1984

Le greffier adjoint,
187 MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006493-847

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre HELEN MURPHY, domiciliée au 4201, rue Décarie, appartement 5, Montréal, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Helen Murphy, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006544-847

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JUDAS TADEU GRACIAS, domicilié au 6552-A, rue Drolet, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Judas Tadeu Gracias, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006294-849

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MIKE SEDEROFF, domicilié au 4896, rue Barclay, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Mike Sederoff, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 octobre 1984

Le greffier adjoint,
187 MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006276-846

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MOHAMED GRISSA, domicilié au 5042, Charleroi, appartement 2, Montréal-Nord, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Mohamed Grissa, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 octobre 1984

Le greffier adjoint,
187 MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006784-849

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PAMELA PARSONS, domiciliée au 2300, rue Gold, appartement 408, ville Saint-Laurent, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Pamela Parsons, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006483-848

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PAULA DALY, domiciliée au 4938, rue Coolbrook, Montréal, QC, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Paula Daly, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006952-842

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre RACHEL BÉLANGER DUFOUR, domiciliée au 1795, rue Walnut, Laflèche, Taillon, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Rachel Bélanger Dufour, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006287-843

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RAYMOND SENECHAL, domicilié au 1201, rue Hope, appartement 202, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Raymond Senechal, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 octobre 1984

Le greffier adjoint,
187 MONIQUE BLOUIN

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-005135-845

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RICHARD MACDONALD, domicilié au 483, avenue Mordoch, Noranda, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Richard MacDonald, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006326-849

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ROCK PARÉ, domicilié à East-Hereford, Compton, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Rock Paré, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006805-842

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre TOVE GULBRANDSEN, domicilié au 3020, rue Barclay, appartement 6, Montréal, QC, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Tove Gulbrandsen, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er novembre 1984

Le greffier adjoint,
187 LOUISE HAMEL

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 410-04-000109-846

ROSE-MARIE LAJOIE, ménagère, domiciliée au 875, Lambert, Shawinigan, district de Saint-Maurice, partie demanderesse, contre THOMAS HEPPLE, bourgeois, adresse inconnue, partie défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Thomas Hepple de comparaître au greffe de cette Cour, situé au 212, 6e Rue, Shawinigan, salle RC.-05, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de Thomas Hepple.

Shawinigan, le 17 septembre 1984

Le protonotaire adjoint,
38255 CHANTAL PATRY

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1851-9637 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1851-9637 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 6 octobre 1984

Le président,
38279 YVAN COMTOIS

1860-9388 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1860-9388 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 5 novembre 1984

Le président,
38280 YVAN COMTOIS

2159-1094 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2159-1094 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
POULIOT, MERCURE, LEBEL, DESROCHERS,
38224 LEGAULT & DANCOSSE

2159-1102 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2159-1102 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
POULIOT, MERCURE, LEBEL, DESROCHERS,
38225 LEGAULT & DANCOSSE

AGENCE ARNOLD ESSNER LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE ARNOLD ESSNER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1984

Le procureur de la compagnie,
38226 MAX S. KAUFMAN, Q.C.

BOUTIQUE CARMEL ET NICOLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE CARMEL ET NICOLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 octobre 1984

Le procureur de la compagnie,
38176 ME ROBERT B. GIROUX

CHAMPIONNATS CANADIENS D'HALTÉROPHILIE - BROSSARD 1984

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHAMPIONNATS CANADIENS D'HALTÉROPHILIE - BROSSARD 1984» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 15 octobre 1984

La secrétaire exécutive,
38244 DOLORÈS SAINT-CYR

CLUB BÉBÉ

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB BÉBÉ» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 23 octobre 1984

Le procureur de la compagnie,
38177 PIERRE TREMBLAY, *notaire*

DOMINION CHILDREN'S WEAR INC. VÊTEMENTS POUR ENFANT DOMINION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DOMINION CHILDREN'S WEAR INC.—VÊTEMENTS POUR ENFANT DOMINION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
38269 ME MAX M. TEITELBAUM

ENTREPRISES A. MALLETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES A. MALLETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

LaSalle, le 2 novembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38270 CHABOT, LAURIER, CÉRÉ & DAUPHIN

GARAGE LECLERC LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE LECLERC LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 22 octobre 1984

La secrétaire,
38245 YVETTE LECLERC-LAJEUNESSE

GARAGE LES 40 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE LES 40 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Nicolet, le 13 juin 1984

Le procureur de la compagnie,
38246 FRANÇOIS BOUCHER, *notaire*

GESTION L'ÉCHELON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION L'ÉCHELON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 5 novembre 1984

Le président,
MICHEL DEBLOIS

38227

HARTENSTEIN & LALONGÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HARTENSTEIN & LALONGÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 octobre 1984

Le président,
LIONEL E. LALONGÉ

38256

HELLER-NATOFIN LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HELLER-NATOFIN LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
OGILVY, RENAULT

38178

HULL HOLDINGS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HULL HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS, FRIEDMAN, KOTLER

38203

JULES SAINT-GERMAIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JULES SAINT-GERMAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Ubalde, le 29 octobre 1984

Le président,
JULES SAINT-GERMAIN

38179

L.D. DYNASTIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L.D. DYNASTIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
STEIN, MONAST, PRATTE & MARSEILLE

38221

LE SYSTÈME COMPTANT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE SYSTÈME COMPTANT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
LENGVARI, BRAMAN, TRUDEL

38180

LES APPARTEMENTS OLYMPIQUES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES APPARTEMENTS OLYMPIQUES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sept-Îles, le 22 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
DE POKOMANDY, BESNIER & PARVU

38181

LES APPARTEMENTS PARVU LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES APPARTEMENTS PARVU LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sept-Îles, le 22 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38182 DE POKOMANDY, BESNIER & PARVU

LES ENTREPRISES DE MEUBLES GEORGES D'ORVILLIERS INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES DE MEUBLES GEORGES D'ORVILLIERS INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 octobre 1984

Pour la compagnie,
38204 GEORGES D'ORVILLIERS

LES ENTREPRISES TURABEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES TURABEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Eustache, le 29 octobre 1984

Pour la compagnie,
38205 NICOLE LEBEL

LES ENTREPRISES VALEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES VALEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 octobre 1984

Le procureur de la compagnie,
38206 LYNE BOISVERT, *avocate*

LES PRODUCTIONS VISIOSON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUCTIONS VISIOSON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Château-Richer, le 31 octobre 1984

Pour la compagnie,
38222 GUY-LÉONARD TREMBLAY

LES RELEVÉS TECHNIQUES DE GASPÉ INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES RELEVÉS TECHNIQUES DE GASPÉ INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gaspé, le 20 octobre 1984

Pour la compagnie,
38207 GILLES FORTIER

LES TRUITES DE LA MAURICIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TRUITES DE LA MAURICIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Tite, le 2 novembre 1984

Le président,
38257 JACQUES MAGNY

MÉTAUX S.S.M. DE SOREL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MÉTAUX S.S.M. DE SOREL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sorel, le 2 novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
38281 BENOIT CLOUTIER, *notaire*

PIÈCES D'AUTO RIVE-SUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PIÈCES D'AUTO RIVE-SUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38223 CLARKSON, TÉTRAULT

PLACEMENT 222 INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENT 222 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Thetford-Mines, le 24 octobre 1984

Le président,
38271 DANY DOYON

PRÉVENTION N.I.S. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRÉVENTION N.I.S. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sorel, le 2 novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
38282 BENOIT CLOUTIER, *notaire*

PROMOTIONS FAUCON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PROMOTIONS FAUCON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
POULIOT, MERCURE, LEBEL, DESROCHERS,
38258 LEGAULT & DANCOSSE

RECYTECH INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RECYTECH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 24 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
GAUTHIER, TRUDEAU, MORIN, DUFRESNE,
38208 MÉTHOT

RESTAURANT LINDA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT LINDA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 octobre 1984

Le procureur de la compagnie,
38183 ME ROBERT B. GIROUX

RUBYKIT INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RUBYKIT INVESTMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 novembre 1984

Le secrétaire,
38247 K. ESAR

S. ENKIN INCORPORATED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «S. ENKIN INCORPORATED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
38272 GROSS, PINSKY

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE C.L.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE C.L.M. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 23 octobre 1984

Le procureur de la compagnie,
38273 FRANÇOIS VENNE, *notaire*

VARIÉTÉS ACTON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VARIÉTÉS ACTON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Acton-Vale, le 30 octobre 1984

Le président,
38228 PAUL BERTRAND

UNION CONSTRUCTION LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «UNION CONSTRUCTION LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Iberville, le 5 novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
38283 PIERRE BAILLARGEON, *avocat*

Compagnies minières — Loi sur les

Avis divers

LES EXPLORATIONS LYNX-CANADA LIMITÉE

La compagnie « LES EXPLORATIONS LYNX-CANADA LIMITÉE » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec, ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est M. Robert L. Munro, 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
186 1447-2369

Curatelle publique — Loi sur la

Succession André Bédard

Succession de Bédard, André, en son vivant du 6324, rue Villeneuve, appartement 4, Montréal-Nord, décédé le 30 décembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38184

Succession Diane Saint-Louis

Succession de Saint-Louis, Diane, en son vivant du 184, rue Saint-Joseph, Matane, décédée le 27 octobre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38185

Succession Edgar Lavoie

Succession de Lavoie, Edgar, en son vivant du 2415, chemin Sainte-Foy, appartement 6, Sainte-Foy, décédé le 27 mai 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38186

Succession Gaston Côté

Succession de Côté, Gaston, en son vivant du 11355, rue Pasteur, Montréal, décédé le 5 mars 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38187

Succession Lise Petit

Succession de Petit, Lise, en son vivant du 5122, rue D'Allet, Saint-Léonard, décédée le 18 janvier 1983 à Nassau.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38188

Succession Urgel Marin

Succession de Marin, Urgel, en son vivant du 2757, rue Berthon, Longueuil, décédé le 3 avril 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 38189

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2).

État sommaire du montant versé à la représentante officielle du Parti québécois, madame Lyne Marcoux, pour la période du 1er juillet au 31 août 1984.

1. Frais d'administration	53 268,79 $
2. Frais de diffusion du programme politique.....	18 195,10
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	21 471,35
Total:	92 935,24 $

Le directeur général des élections, président de la Commission de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Remplacement de représentants officiels (article 37 de la loi (associations))

Parti libéral du Québec

Dénomination de l'association	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Association libérale du district électoral de Beauce-Sud	M. Michel Bonin	M. Michel Couture
Association libérale du district électoral de Chambly	M. Jacques Hébert	M. Réal Fafard
Association libérale Groulx	M. Roger Drapeau	Mme Thérèse Marin
Association libérale du district électoral de Sauvé	M. Rolland Raby	M. André Leduc
Parti Unité-Québec		
Association du Parti Unité-Québec de Maisonneuve	M. Michel Lacourse	M. Léandre Guilbault
Association du Parti Unité-Québec	M. Michel Lacourse	M. Léandre Guilbault
Instance du Parti Unité-Québec de l'Île-de-Montréal	M. Michel Lacourse	M. Henri Paquette

Nouvelle autorisation (article 53 (association))

Parti Unité-Québec

Dénomination de l'association	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Association du Parti Unité-Québec de Sainte-Marie	M. Léandre Guilbault	16 octobre 1984

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

190

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La St-Maurice, compagnie d'assurance

Avis est donné que la corporation « La St-Maurice, compagnie d'assurance, » constituée, le 2 janvier 1953, par la section II de la Loi sur les assurances (S.R.Q., 1941, chap. 229) a modifié le nombre de ses administrateurs à 7, et ce, en vertu de l'article 180 de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38).

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

186 1300-8023

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Caisse populaire des enseignants des Bois-Francs
(Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la « CAISSE POPULAIRE DES ENSEIGNANTS DES BOIS-FRANCS » tenue à Victoriaville, le 5 juin 1984, il a été résolu que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Roger Dugré soit nommé liquidateur.

Québec, le 1er novembre 1984

L'inspecteur général des institutions financières,
38229 JEAN-MARIE BOUCHARD

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry
Entente – gestion des déchets – modification

Avis est donné que, conformément à l'article 404c du Code municipal, les corporations municipales locales et de ville de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry énumérées ci-après ont, par entente, modifié l'entente sur une partie d'un système de gestion des déchets afin de préciser la répartition des coûts d'immobilisation.

Cette entente a été adoptée par règlement du Conseil de chacune de ces corporations municipales et a été approuvée, le 17 octobre 1984, par la Commission municipale du Québec et, le 5 octobre 1984, par le ministre de l'Environnement.

Corporations municipales	Règlement no
Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry	26
Beauharnois	491-1
Grande-Île	82-1984
Maple-Grove	128
Melocheville	190
Salaberry-de-Valleyfield	916
Saint-Étienne-de-Beauharnois	1984-35
Saint-Louis-de-Gonzague	84-02
Sainte-Martine	193-84
Saint-Paul-de-Châteauguay	5 SPC-84
Saint-Stanislas-de-Kostka	9-84
Saint-Timothée, paroisse	843
Saint-Timothée, village	173

Vu que cette entente a été signée par plus des deux tiers des corporations locales de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, elle s'applique, selon la loi, aussi à la corporation municipale de Saint-Urbain-Premier même si cette dernière n'est pas partie à ladite entente. En conséquence, cette habilitation de la municipalité régionale de comté s'applique dans l'ensemble de son territoire et elle est exclusive de la

compétence que possède, quant aux objets de l'entente, toutes les corporations municipales locales ainsi que des villes ci-haut énumérées.

Beauharnois, le 2 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD ROBERGE

38277

Énergie et Ressources

Cadastres

Village d'Acton-Vale

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 9-26 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Acton-Vale, village d'
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: la ville d'Acton-Vale

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270231

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-448 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Remplacer: les lots 26-216 à 26-219 et une partie des lots 26-220 à 26-224 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269947

Canton de Bulstrode

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Ajouter: les lots 703-1 et 703-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Bulstrode, canton de
Division d'enregistrement: Arthabaska
Municipalité: la paroisse de Sainte-Victoire-d'Arthabaska

Québec, le 2 octobre 1984

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270656

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1164 à 1173 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 281 et 282 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 17 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269946

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 196-92 à 196-97 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1984

Remplacer: les lots 196-62 à 196-66 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1984

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 17 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269517

Canton de Chatham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 582-80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: les lots 582-71 et 582-72 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Chatham, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Chatham

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270238

Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 38-1 du rang III et 38-7 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1984

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269671

Canton de Dalquier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 32-210 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: le lot 32-191 et une partie du lot 32-192 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Dalquier, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Amos-Est

Québec, le 18 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270307

Canton de Dolbeau

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 684 à 747, ville de Mistassini en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Annuler: les lots 632-11, 631-3, 623-1, 623, une partie des lots 603, 613, 618, 622, 624, 631, deux parties des lots 630, 632 et la partie restante du lot 614, ville de Mistassini en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Dolbeau, canton de
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Mistassini

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 268691

Canton de Dubuisson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 11-10 du rang B en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1984

Remplacer: les lots 11-1 et 11-2 du rang B en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1984

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Dubuisson

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270138

Canton de Durham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1157 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 226 et 227 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Durham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: L'Avenir

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269673

Canton de Granby

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 563-189 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 563-54 et 563-55 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Granby, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Granby

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269127

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 162B-441, 162B-442 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 septembre 1984

Remplacer: le lot 162B-286 et une partie des lots 162B-284, 162B-285 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 septembre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 271134

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 287-35-1-5 et 287-35-1-6 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code

civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: le lot 287-35-1-2 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270031

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 108-278 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: le lot 108-2 et une partie du lot 108-1, rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269319

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 299-90 à 299-93 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 299-37 à 299-40 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269204

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 308-52 du rang V en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 308-7 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 268821

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 162B-97-100 et 162B-97-101 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 162B-97-17 et 162B-97-18 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270842

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 139-1069 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 139-196 et 139-197 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269534

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 124-256 et 124-257 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 août 1984

Remplacer: les lots 124-230 et 124-231 et une partie du lot 124-232 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 août 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 18 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269110

Canton de Guigues

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Les lots 17-1 et 17-2 du rang V sont annulés et intégrés au lot 17A du rang V en vertu des dispositions des articles 2174*a* et 2174 du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1984

Cadastre: canton de Guigues
Division d'enregistrement: Témiscamingue
Municipalité: la paroisse de Saint-Bruno-dé-Guigues

Québec, le 2 octobre 1984

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270617

Canton d'Halifax

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 337-37-14, 337-37-15, 1448-20, 1448-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 337-37-4, 337-37-5, 1448-14, 1448-15 et une partie des lots 337-37-6, 1448-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Halifax, canton d'
Division d'enregistrement: Mégantic
Municipalité: village de Bernierville

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269631

Canton d'Hatley

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 523-57 à 523-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Hatley, canton d'
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: village de North-Hatley

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270882

Cité de Hull

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9-29 à 9-116 du quartier I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Remplacer: les lots 9-12-3 et une partie des lots 9-12 et 9-28 du quartier I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Cadastre: Hull, cité de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269121

Canton de Laflèche

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 2 du rang A en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Cadastre: Laflèche, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalité: la ville de Baie-Comeau

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 271155

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 37-338, 37-339 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 37-325 à 37-329, 37-328-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270549

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 96-297, 96-298 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 96-61 à 96-66, 96-88 à 96-93 et une partie des lots 96-59, 96-67, 96-68, 96-87, 96-95, 96-97 à 96-101 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Brossard

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269565

Canton de Magog

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 6-341 à 6-352, 6-357, 6-359, 6-361, 6-363, 6-365, 6-367, 6-369, 6-371, 6-373, 6-375 du rang XIX de Bolton en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Magog, canton de
Division d'enregistrement: Stanstead
Municipalité: la ville de Magog

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 271135

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 50-1 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: Haute-Mauricie

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270677

Canton de Malhiot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-647, 30-648 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 30-628, 30-629 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Malhiot, Canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: la ville de La Tuque

Québec, le 2 octobre 1984

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270682

Village de Mégantic

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2462 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 2202, 2203 et 2204 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Cadastre: Mégantic, village de
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: la ville de Lac-Mégantic

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269691

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1193-33 et 1193-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 1193-14 et 1193-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 098599

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 41-37 et 41-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: les lots 41-13-2, 41-14-1 et une partie des lots 41-13 et 41-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 600211

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 33-247 à 33-251 et 33-253 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: la partie restante du lot 33-90 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 099390

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 33-254 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: le lot 33-138, la partie restante du lot 33-137 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 099230

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 33-246 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 33-137 et la partie restante du lot 33-136 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 099146

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 40-280 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Remplacer: le lot 40-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 17 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 600008

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 23-315 et 23-316 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Remplacer: les lots 23-147 et 23-306 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 17 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 600006

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 223 et 224 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 25 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270119

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 220 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 80-84, 80-85, 80-121 et 80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 18 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 268815

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 41-122 et 41-123 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Remplacer: les lots 41-33 et 41-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 17 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 271193

Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1624 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1984

Remplacer: le lot 97-19 et une partie du lot 97 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269698

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 921-106 et 921-107 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 921-82-2-3, 921-83-1-2, 921-83-2 et 921-84-1 et une partie des lots 921-82-2, 921-82, 921-83-1 921-83, 921-84 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270017

Canton d'Orford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1139 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269821

Canton de Potton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1143 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 818, 819 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Cadastre: Potton, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: canton de Potton

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270756

Cité de Québec (quartier Jacques-Cartier)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4668 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Remplacer: les lots 1279, 1280, 1281, 1282-2 et une partie du lot 1282 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Cadastre: Québec, cité de (quartier Jacques-Cartier)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270685

Canton de Rawdon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17-27 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 17-21 à 17-25 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270568

Canton de Rawdon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16B-25 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 16B-23 et 16B-24 du rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269768

Canton de Rawdon

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 5-8, 5-9 et une partie du lot 5 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Rawdon, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Rawdon

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269766

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 293-169 à 293-172 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 293-115 à 293-119 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270812

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 293-173, 293-174 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 293-103, 293-104 et une partie du lot 293-102 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270811

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1013-6-15 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 1013-6-6-1, 1013-6-13 et une partie du lot 1013-6-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 18 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270761

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 772-38 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Remplacer: le lot 772-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 18 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270743

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 754-4-1-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 754-4-1-2 et 754-4-1-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Loretteville

Québec, le 18 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270578

Paroisse de Saint-André-d'Acton

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 236-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Saint-André-d'Acton, paroisse de
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: la paroisse de Saint-André-d'Acton

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270762

Paroisse de Saint-Andrews

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 303-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 septembre 1984

Remplacer: le lot 303-7-1 et une partie du lot 303-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 septembre 1984

Cadastre: Saint-Andrews, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: village de Saint-André-Est

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270228

Paroisse de Saint-Andrews

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 312-6 et 312-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: le lot 312-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Saint-Andrews, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: village de Saint-André-Est

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270229

Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 15-3, 15-5 à 15-7, 15-10, 16-8, 16-9 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Ajouter: les lots 15-4, 15-8, 15-9, 15-12 et 16-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: le lot 15-1 et une partie du lot 16-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 267698

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 106-241 à 106-246 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 106-197 à 106-202 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270823

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 55-73 à 55-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: les lots 55-36 à 55-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270589

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 550 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270588

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 547, 548 et 549 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270587

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 55-79 et 55-80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Remplacer: les lots 55-52 et 55-71 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270586

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 113-10 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 113-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270585

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-1098, 133-1099 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: les lots 133-981 à 133-983 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270529

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 143-1772 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Remplacer: les lots 143-1033-3, 143-1037 et une partie des lots 143-1033, 143-1036 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270501

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 57-264 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 57-104, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270748

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 57-254 à 57-263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Remplacer: les lots 57-116 à 57-123 et une partie des lots 57-104, 57-115 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 octobre 1984

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270747

Paroisse de Saint-Césaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 514-5-34 en vertu des dispositions des articles 2175 et 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enrigistrement le 27 septembre 1984.

Ajouter: les lots 514-5-28 à 514-5-33, 514-5-35 à 514-5-37, 514-6-8, 514-6-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984.

Remplacer: une partie des lots 514-5-9 à 514-5-14, 514-5-19 à 514-5-27, 514-6-6, 514-6-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Cadastre: Saint-Césaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: village de Rougemont

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270305

Paroisse de Saint-Clément

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 20-86 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 20-33, 20-34 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Saint-Clément, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Maple-Grove

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 267428

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 256-383 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 256-246, 256-247 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 26 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270772

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 261-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 261-75, 261-76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 26 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270771

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 150-244 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 150-32, 150-33 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Saint-Constant

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270770

Paroisse de Saint-Esprit

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 482 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 446 et 448 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Saint-Esprit, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Saint-Esprit

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270010

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 39-137 et 39-138 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Remplacer: les lots 39-79 et 39-128 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 097613

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 37-512 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 37-138 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 099879

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 663 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 174-2-1, 174-2, 174, 176-1, 176-4, 176-5, 176 et 634 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 271865

Paroisse de Sainte-Foy

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 659 et 660 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1984

Remplacer: les lots 288 A-3-1, 288 A-4-1, 288 C-1-1 une partie des lots 288 A-3, 288 A, 288 C-1, 288 C et la partie restante du lot 288 A-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 septembre 1984

Cadastre: Sainte-Foy, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 17 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270179

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 34-417 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1984

Remplacer: le lot 34-385 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1984

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270328

Paroisse de Saint-Hilaire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 469 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1984

Remplacer: les lots 178-47, 185-14 et 185-31 et une partie des lots 178 et 185 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 septembre 1984

Cadastre: Saint-Hilaire, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Mont-Saint-Hilaire

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270325

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 134-360 et 134-361 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Remplacer: les lots 134-256, 134-302, 134-312 et la partie restante du lot 134-255 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 septembre 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270845

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 37-211 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 37-39 et 37-40 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269860

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 105-410 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: le lot 105-18 et une partie du lot 105-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 2 octobre 1984

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270618

Ville de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 431-159 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 431-111, 431-112 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Saint-Jean, ville de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270791

Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 676 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 193-2, 193-6, 193-10, 194-5, 195-5, 196-4, 196-6 à 196-8, 198-4 à 198-8, 199-4 à 199-7, 199-9, 200-3, 201-2, 201-3, 193 à 201, 197-4, 197-5, 197-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Cadastre: Saint-Jérôme-de-Matane, paroisse de
Division d'enregistrement: Matane
Municipalité: la ville de Matane

Québec, le 2 octobre 1984

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270712

Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 228-422 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: le lot 228-307 et une partie du lot 228-144 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 2 octobre 1984

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270626

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 283-387 à 283-393, 291-353 à 291-355 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 283-280 à 283-283, 291-272-1, 291-344 et une partie du lot 291-272 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270794

Paroisse de Sainte-Julienne

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1002 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 557, 558 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Sainte-Julienne, paroisse de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: la paroisse de Sainte-Julienne

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270199

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 155-36 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Remplacer: le lot 155-24 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 600032

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 242-1463 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 242-334A et 242-335A en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 septembre 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Laurent

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 099982

Paroisse de Saint-Malachie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1284 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 19 et 20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Saint-Malachie, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la paroisse de Très-Saint-Sacrement

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 268671

Paroisse de Saint-Marc

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 509, 510 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 50-42, 50-43 et une partie du lot 50 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Saint-Marc, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la paroisse de Saint-Marc-sur-Richelieu

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270503

Paroisse de Sainte-Marie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 598-71 et 598-72 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 598-43 à 598-45 et une partie du lot 598-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 268099

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 491-246 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Remplacer: le lot 491-61 et une partie du lot 491-60 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 600149

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 32-1-7-5 et 32-1-7-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: le lot 32-1-7-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Saint-Mathieu-de-Beloeil, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Beloeil

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270347

Paroisse de Saint-Maurice

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 273-116 à 273-127 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 273-69 à 273-80, 273-83 à 273-107 et une partie du lot 273-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Saint-Maurice, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-France

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269689

Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 514 à 519 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Remplacer: les lots 105-23 à 105-28, 106-3 à 106-7, 106-12 et deux parties des lots 105 et 106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 septembre 1984

Cadastre: Saint-Paul-d'Abbotsford, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269658

Paroisse de Saint-Philippe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 392-1378, 392-1379 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 392-881, 392-882 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Saint-Philippe, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Candiac

Québec, le 26 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270884

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 107-76 à 107-78 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a

été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: les lots 107-60 à 107-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Saint-Pierre-de-Sorel, paroisse de
Division d'enregistrement: Richelieu
Municipalité: la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269749

Paroisse de Saint-Raymond

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 353-110 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 353-38, 353-39, 353-40, 353-41 et une partie du lot 353-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Saint-Raymond, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la ville de Saint-Raymond

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 266501

Paroisse de Saint-Rémi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 213-134 à 213-136 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1984

Remplacer: les lots 213-47, 213-79, 213-80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 septembre 1984

Cadastre: Saint-Remi, paroisse de
Division d'enregistrement: Napierville
Municipalité: la ville de Saint-Rémi

Québec, le 17 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269363

Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 726-12 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Remplacer: le lot 726-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 septembre 1984

Cadastre: Saint-Roch-de-l'Achigan, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 099281

Paroisse de Saint-Tite

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 246-74, 246-75 et 246-76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 246-55 à 246-58, 246-61 à 246-66, 246-70 à 246-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Saint-Tite, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Saint-Tite

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270740

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 36-901 à 36-903 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 36-361 à 36-364 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Nord

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 098740

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 332-1147 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 332-539 et 332-737 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 600299

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 332-1145 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 332-737 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 600205

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 332-1144 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 332-104-6-1, 332-104-5, 332-104-6, 332-104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 099523

Ville de Sherbrooke (quartier Nord)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1026 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Remplacer: les lots 164 et 165 et une partie des lots 159, 162 et 166 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 septembre 1984

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Nord)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 25 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 269940

Canton de Simard

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1-96 du rang VIII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: une partie du lot 1-39 du rang VIII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Simard, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: Saint-Honoré

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270559

Canton de Trecesson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 36A-2 du rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: le lot 36A-1 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Trecesson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: canton de Trecesson

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270355

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 399 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 150 à 155, 157 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
188 270870

Paroisse de Varennes

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 73-565, 73-567, 73-569 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Ajouter: les lots 73-566, 73-568 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Remplacer: les lots 73-522, 73-543 à 73-546 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 septembre 1984

Cadastre: Varennes, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Varennes

Québec, le 27 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 269006

Canton de Vassan

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 30A-1-2-1 du rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Vassan, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: Vassan

Québec, le 2 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 270524

Canton de Watford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27 du rang VI sud-ouest en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Remplacer: une partie des lots 25A, 25B du rang VI sud-ouest en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 14 septembre 1984

Cadastre: Watford, canton de
Division d'enregistrement: Dorchester
Municipalité: Saint-Prosper

Québec, le 19 septembre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

188 265934

Proclamation

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la municipalité du village de Saint-Charles-sur-Richelieu

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité du village de Saint-Charles-sur-Richelieu sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Mont-Saint-Hilaire, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 24 octobre 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2348-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité du village de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le Règlement numéro 152 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Mont-Saint-Hilaire, par son Règlement numéro 666, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité du village de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 24 octobre 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 134

189

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

La Commission des écoles catholiques de Montréal

Avis public est, par les présentes, donné que La Commission des écoles catholiques de Montréal s'adresse au Parlement pour demander l'adoption d'une Loi modifiant la Loi concernant La Commission des écoles catholiques de Montréal en ce qui concerne le Régime d'assurance-vie et, entre autres, pour prévoir:

a) fermeture du Régime d'assurance-vie pour les nouveaux employés: limiter la participation à ce régime aux employés et retraités qui y participent à l'heure actuelle;

b) participation facultative: permettre à toute personne assurée de cesser sa participation;

c) élimination de toute discrimination: offrir les mêmes conditions d'assurance à l'ensemble du personnel.

Montréal, le 7 novembre 1984

Les procureurs,
38278 PARENT, DENIS, LATULIPPE

Robert Bédard et Francine Asselin

Avis est, par la présente, donné que monsieur Robert Bédard et dame Francine Asselin adresseront au Parlement du Québec un projet de loi d'intérêt privé les déclarant propriétaires absolus d'un immeuble du cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève.

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur le projet de loi d'intérêt privé doit informer le directeur de la législation.

Montréal, le 2 novembre 1984

Les procureurs,
38230 MONDOR, LABELLE & FOURNIER, *avocats*

Régie de l'électricité et du gaz — Loi sur la

GAZIFÈRE INC.
Requête en ajustement de taux

Avis est, par la présente, donné que « GAZIFÈRE INC., » distributeur de gaz aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chap. R-6) a, par sa requête R-3011-84 du 2 octobre 1984, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz:

« Approuver une augmentation nette de l'ordre de 0,10244 $ par 10^3m^3 à compter du 1er août 1984 au prix en vigueur de la requérante;

Autoriser la requérante à continuer la facturation de ses abonnés selon les taux présentement en vigueur;

Approuver l'élargissement du compte spécial intitulé « Surplus Différé — Ajustement du coût du gaz au 1er février 1984 » afin de couvrir la présente augmentation du coût du gaz décrété au 1er août 1984;

Permettre à la requérante d'imputer audit compte de Surplus Différé l'augmentation du coût du gaz faisant l'objet de la présente requête ainsi que les subventions du P.A.T. à recevoir ».

Avis et de plus donné qu'une Ordonnance provisoire portant le numéro G-393 a été émise par la Régie, le 29 octobre 1984, autorisant l'augmentation, telle que demandée par la requérante et que la Régie statuera de façon finale sur ladite requête après l'expiration du délai ci-dessous mentionné s'il n'y a aucune représentation, ni intervention ou après audition, si nécessaire.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête peut les faire parvenir par écrit au soussigné dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui doit être signifiée à la requérante dans le même délai de dix (10) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.

Le 1er novembre 1984

Régie de l'électricité et du gaz

Le secrétaire,
MARC B. BOISSONNAULT, C.A., ADM. A.

2100, rue Drummond, 2e étage
Montréal, (QC)
H3G 1X1

38297

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE ST-JÉRÔME

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 09 21, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE ST-JÉRÔME ».

Modifiant les lettres patentes.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

186 1857-1596

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

SETTLERS, COMPAGNIE D'ÉPARGNE ET D'HYPOTHÈQUES
SETTLERS SAVINGS AND MORTGAGE CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que le 18 septembre 1984, un permis a été émis à « SETTLERS, COMPAGNIE D'ÉPARGNE ET D'HYPOTHÈQUES—SETTLERS SAVINGS AND MORTGAGE CORPORATION», par le ministre des Finances, l'autorisant à exercer ses opérations au Québec, en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés de prêt et de placements.

Montréal, le 19 octobre 1984

Le procureur de la compagnie,
37976-44-4 SEYMOUR D. STEINMAN

Soumissions — Demandes de

Corporation municipale de Saint-Étienne-de-Lauzon
(Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la corporation municipale de Saint-Étienne-de-Lauzon» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 950 000 $ d'obligations de la corporation municipale de Saint-Étienne-de-Lauzon datées du 27 décembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 27 juin et 27 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 3 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 27 décembre 1984.

Tableau d'amortissement — 950 000 $

Année	Capital
27 décembre 1985	34 000 $
27 décembre 1986	39 000
27 décembre 1987	42 000
27 décembre 1988	48 000
27 décembre 1989	52 000
27 décembre 1989	735 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Étienne-de-Lauzon ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Saint-Étienne-de-Lauzon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 27 décembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 354 000 $; 280 — 30 000 $ pavage de rues; 285 — 250 000 $ aqueduc, égouts; 286 — 100 000 $ pavage de rues; 287 — 200 000 $ égout pluvial; 300 — 16 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 3 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 décembre 1984 à 19 h 30 au Centre administratif, 1, Place Chamberland, corporation municipale de Saint-Étienne-de-Lauzon, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Saint-Étienne-de-Lauzon, comté de Beauce-Nord, le 5 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
RICHARD DEMERS

Centre administratif
1, place Chamberland
corporation municipale de Saint-Étienne-de-Lauzon
comté de Beauce-Nord, QC G0S 2L0
téléphone: 831-4023, code 418 38285

Paroisse de Saint-Louis-de-France
(Champlain)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-France» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 675 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-France datées du 27 décembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 27 juin et 27 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 3 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 27 décembre 1984.

Tableau d'amortissement — 675 000 $

Année	Capital
27 décembre 1985	10 000 $
27 décembre 1986	11 000
27 décembre 1987	12 000
27 décembre 1988	13 000
27 décembre 1989	15 000
27 décembre 1989	614 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-France ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Louis-de-France s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 27 décembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 215 — 104 500 $; 218 — 433 000 $ égout; 220(220-A) — 81 000 $ construction de fossés; 221 — 18 000 $; 222 — 11 500 $; 226 — 15 500 $; 227 — 11 500 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 3 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 décembre 1984 à 19 h au bureau municipal, 805, boulevard Saint-Jean ouest, paroisse de Saint-Louis-de-France, comté de Champlain, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Louis-de-France, comté de Champlain, le 5 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
GILLES TOUPIN

Bureau municipal
805, boulevard Saint-Jean ouest
paroisse de Saint-Louis-de-France
comté de Champlain, QC J8T 1A2
téléphone: 374-6550, code 819 38286

Ville d'Alma
(Lac-Saint-Jean)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville d'Alma » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 758 000 $ d'obligations de la ville d'Alma datées du 7 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 7 juillet et 7 janvier chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 3 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 2 758 000 $

Année	Capital
7 janvier 1986	171 000 $
7 janvier 1987	188 000
7 janvier 1988	209 000
7 janvier 1989	233 000
7 janvier 1990	255 000
7 janvier 1991	277 000
7 janvier 1992	303 000
7 janvier 1993	337 000
7 janvier 1994	373 000
7 janvier 1995	412 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Alma s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 637 000 $; 705(733) — 15 000 $; 766 — 850 000 $; 768 — 50 000 $ aqueduc, égouts, etc.; 778 — 38 000 $ voirie, éclairage; 780 — 48 000 $ aqueduc et bornes fontaines; 783 — 20 000 $ installation de parcomètres; 786 — 100 000 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 3 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 décembre 1984 à 19 h, à l'hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph sud, ville d'Alma, comté de Lac-Saint-Jean, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Alma, comté de Lac-Saint-Jean, le 5 novembre 1984

Le greffier,
RAYMOND FORTIN

Hôtel de ville
140, rue Saint-Joseph sud
ville d'Alma
comté de Lac-Saint-Jean, QC G8B 3R1
téléphone: 662-6501, code 418 38287

Ville de Beauport
(Montmorency)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumis-

sions pour obligations de la ville de Beauport» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 9 746 000 $ d'obligations de la ville de Beauport datées du 27 décembre 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 27 juin et 27 décembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 3 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 27 décembre 1984.

Tableau d'amortissement — 9 746 000 $

Année	Capital
27 décembre 1985	665 000 $
27 décembre 1986	725 000
27 décembre 1987	777 000
27 décembre 1988	854 000
27 décembre 1989	838 000
27 décembre 1990	670 000
27 décembre 1991	728 000
27 décembre 1992	757 000
27 décembre 1993	841 000
27 décembre 1994	929 000
27 décembre 1994	1 962 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Beauport s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 27 décembre 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 6 539 000 $; 79-224 — 90 000 $; 80-264 — 100 000 $; 83-448 — 100 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 83-456 — 113 500 $ garage municipal; 83-457 — 200 000 $ travaux dans parc; 83-459 — 69 000 $; 83-460 — 135 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 83-467 — 250 000 $ réfection piscine; 83-475 — 1 000 000 $ travaux alimentation en eau; 83-476 — 100 200 $ travaux restauration; 83-490 — 70 000 $ aug. fonds de subventions; 83-491 — 102 300 $ construction de chalet; 84-493 — 165 000 $ aug. fonds de subventions; 84-494 — 100 000 $ honoraires professionnels; 84-495 — 300 000 $ travaux de voirie; 84-507 — 175 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 84-508 — 21 000 $ voirie; 84-512 — 46 000 $ aqueduc; 84-530 — 70 000 $ fonds de subventions.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 3 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 décembre 1984 à 20 h, au centre municipal Monseigneur- Laval, place de l'Église, ville de Beauport, comté de Montmorency, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Beauport, comté de Montmorency, le 5 novembre 1984

Le greffier,
JACQUES SIMONEAU

Hôtel de ville
577, avenue Royale
ville de Beauport
comté de Montmorency, QC G1E 6P4
téléphone: 667-8554, code 418 38288

Ville de Lebel-sur-Quévillon
(Abitibi-Est)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lebel-sur-Quévillon» seront reçues par le ministre des Affaires

municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 455 000 $ d'obligations de la ville de Lebel-sur-Quévillon datées du 7 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 7 juillet et 7 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 4 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 455 000 $

Année	Capital
7 janvier 1986	57 000 $
7 janvier 1987	61 000
7 janvier 1988	66 000
7 janvier 1989	71 000
7 janvier 1990	77 000
7 janvier 1990	123 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Lebel-sur-Quévillon ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lebel-sur-Quévillon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 455 000 $.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 4 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 décembre 1984 à 20 h à l'hôtel de ville, ville de Lebel-sur-Quévillon, comté de Abitibi-Est, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lebel-sur-Quévillon, comté d'Abitibi-Est, le 5 novembre 1984

Le greffier,
GHISLAINE LECOURS

Hôtel de ville
Case postale 430
ville de Lebel-sur-Quévillon
comté d'Abitibi-Est, QC J0Y 1X0
téléphone: 755-4826, code 819 38289

Ville de Plessisville
(Arthabaska)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Plessisville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 173 000 $ d'obligations de la ville de Plessisville datées du 7 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 7 juillet et 7 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 4 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 1 173 000 $

Année	Capital
7 janvier 1986	63 000 $
7 janvier 1987	72 000
7 janvier 1988	73 000
7 janvier 1989	81 000
7 janvier 1990	90 000
7 janvier 1991	101 000
7 janvier 1992	114 000
7 janvier 1993	71 000
7 janvier 1994	79 000
7 janvier 1995	88 000
7 janvier 1995	341 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Plessisville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 933 000 $; 84-400-10-13 — 240 000 $ travaux à l'hôtel de ville, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 4 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 décembre 1984 à 20 h 30 à l'hôtel de ville, 1700, rue Saint-Calixte, ville de Plessisville, comté d'Arthabaska, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Plessisville, comté d'Arthabaska, le 7 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
RENÉ TURCOTTE

Hôtel de ville
1700, rue Saint-Calixte
ville de Plessisville
comté d'Arthabaska, QC G6L 1R3
téléphone: 362-3284, code 819 38290

Ville de Sainte-Adèle
(Rousseau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Adèle» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 333 000 $ d'obligations de la ville de Sainte-Adèle datées du 7 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 7 juillet et 7 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 3 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 1 333 000 $

Année	Capital
7 janvier 1986	168 000 $
7 janvier 1987	189 000
7 janvier 1988	169 000
7 janvier 1989	187 000
7 janvier 1990	208 000
7 janvier 1991	197 000
7 janvier 1991	215 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Adèle s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 954 000 $; 545-1984 — 190 000 $ voirie; 546-1983 — 82 500 $ achat d'équipement; 563-1984 — 46 500 $ achat d'un camion; 569-1984 — 60 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 3 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 décembre 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1381, boulevard Sainte-Adèle, ville de Sainte-Adèle, comté de Rousseau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Adèle, comté de Rousseau, le 5 novembre 1984

Le greffier,
MICHEL ROUSSEAU

Hôtel de ville
1381, boulevard Sainte-Adèle
ville de Sainte-Adèle
comté de Rouseau, QC J0R 1L0
téléphone: 229-2921, code 514

38291

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
(Nelligan)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 478 000 $ d'obligations de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue datées du 7 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 7 juillet et 7 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 5 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 478 000 $

Année	Capital
7 janvier 1986	8 000 $
7 janvier 1987	9 000
7 janvier 1988	10 000
7 janvier 1989	11 000
7 janvier 1990	12 000
7 janvier 1990	428 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 janvier

1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 295 — 246 000 $ renouvellement d'emprunt; 410(410-1) — 232 000 $ aqueduc, égout, voirie, éclairage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 5 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 5 décembre 1984 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 109, rue Sainte-Anne, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comté de Nelligan, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comté de Nelligan, le 7 novembre 1984

Le greffier,
JACQUES TURGEON

Hôtel de ville
109, rue Sainte-Anne
ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
comté de Nelligan, QC H9X 1M2
téléphone: 457-5531, code 514 38292

Ville de Saint-Luc
(Saint-Jean)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Luc» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 542 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Luc datées du 7 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 7 juillet et 7 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 4 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 542 000 $

Année	Capital
7 janvier 1986	18 000 $
7 janvier 1987	21 000
7 janvier 1988	23 000
7 janvier 1989	26 000
7 janvier 1990	29 000
7 janvier 1990	425 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Luc s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 164 691 $; 301 — 59 000 $; 391 — 308 309 $ aqueduc, égout, voirie; 416 — 10 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 4 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 décembre 1984 à

20 h, à l'hôtel de ville, 347, boulevard Saint-Luc, ville de Saint-Luc, comté de Saint-Jean, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Luc, comté de Saint-Jean, le 5 novembre 1984

Le greffier,
JEAN-PIERRE BRUNEAU

Hôtel de ville
347, boulevard Saint-Luc
ville de Saint-Luc
comté de Saint-Jean, QC J0J 2A0
téléphone: 348-7348, code 514 38293

Ville de Saint-Pierre
(Marquette)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Pierre» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 733 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Pierre datées du 7 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 7 juillet et 7 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 4 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 733 000 $

Année	Capital
7 janvier 1986	52 000 $
7 janvier 1987	60 000
7 janvier 1988	69 000
7 janvier 1989	80 000
7 janvier 1990	93 000
7 janvier 1991	108 000
7 janvier 1992	125 000
7 janvier 1993	146 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Pierre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 733 000 $.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 4 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 décembre 1984 à 20 h au bureau de la Mairie, 69, 5e Avenue, ville de Saint-Pierre, comté de Marquette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Pierre, comté de Marquette, le 5 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD GOYETTE

Bureau de la Mairie
69, 5e Avenue
ville Saint-Pierre
comté de Marquette, QC H8R 1P1
téléphone: 364-5153, code 514 38294

Ville d'Outremont
(Outremont)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Outremont» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 338 000 $ d'obligations de la ville d'Outremont datées du 7 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11 % ni supérieur à 14 % payable semi-annuellement les 7 juillet et 7 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 5 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 7 janvier 1984.

Tableau d'amortissement — 338 000 $

Année	Capital
7 janvier 1986	12 000 $
7 janvier 1987	14 000
7 janvier 1988	16 000
7 janvier 1989	18 000
7 janvier 1990	20 000
7 janvier 1990	258 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Outremont s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 7 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 338 000 $.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 5 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 5 décembre 1984 à 20 h à la salle du Conseil, 530, avenue Davaar, ville d'Outremont, comté de Outremont, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Outremont, comté d'Outremont, le 5 novembre 1984

Le greffier,
JOCELYNE PERREAULT

Hôtel de ville
510, avenue Davaar
ville d'Outremont
comté d'Outremont, QC J2V 2B9
téléphone: 274-9451, code 514 38295

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 415-05-000206-838 C.S.A.
415-18-000039-844 Shérif Arth.

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques,

1970, S.R.C., chap. B1, art. 100) avec un siège social au 500, place d'Armes, Montréal, partie demanderesse, contre PAUL MARCHAND, domicilié et résidant au 67, rue Bernier, Victoriaville, district d'Arthabaska, et TRANSPORT PAUL MARCHAND INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 67, rue Bernier, Victoriaville, district d'Arthabaska, défendeurs.

«Un terrain bâti, situé dans la ville de Victoriaville, rue Bernier, désigné sous les numéros dix-sept, subdivision quarante-neuf et dix-sept, subdivision cinquante (17-49 et 17-50) au cadastre officiel modifié du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Victoire; ensemble le garage y érigé, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 28 857,50 $, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Arthabaska, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 25 octobre 1984 38241

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000029-848

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, personnellement et ès qualités de mandataire de la Banque Nationale du Canada, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social en la ville de Montréal, et une succursale au 3880, boulevard Harvey est, Jonquière, QC, G7X 8R6, demandeur, contre JEAN FORTIN, domicilié au 9601, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré, comté de Dubuc, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, mis en cause.

1. Une partie du lot M (ptie M), du rang Sept (rg 7) au cadastre officiel pour le canton de Simard et décrite comme suit: mesures anglaises: sept pieds et soixante et onze centièmes (7,71 pi) dans sa ligne nord, deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes est et ouest et cinq pieds et quarante-trois centièmes (5,43 pi) dans sa ligne sud. Borné au nord par la rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'est par une partie de la subdivision un du lot originaire numéro cinquante-deux (ptie 52-1) du susdit cadastre, appartenant à monsieur Jean Fortin, au sud et à l'ouest par une partie du lot M (ptie M) appartenant à monsieur Jean-Marc Tremblay; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une autre partie du lot M (ptie M), du rang Sept (rg 7) au cadastre officiel pour le canton de Simard et décrite comme suit: mesures anglaises: cinq cents pieds (500 pi) dans ses lignes est et ouest, cent quatre-vingt-sept pieds et treize centièmes (187,13 pi) dans sa ligne sud et cent quatre-vingt-douze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (192,85 pi) dans sa ligne nord. Borné au nord, au sud et à l'ouest par une partie du lot M (ptie M), appartenant à monsieur Jean-Marc Tremblay, et à l'est par une partie de la subdivision un du lot originaire numéro cinquante-deux (ptie 52-1) du susdit cadastre, propriété de monsieur Jean Fortin; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le coin nord-est du terrain présentement décrit est situé à environ mille trois cents pieds (1 300 pi) de la rue l'Hôtel-de-Ville.

3. Le subdivision un du lot originaire numéro cinquante-deux (52-1) du rang Sept (rg 7) au cadastre officiel pour le canton de Simard; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 9 500,00 $ pour l'immeuble numéro 1; à 18 073,75 $ pour l'immeuble numéro 2; à 973,75 $ pour l'immeuble numéro 3, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 22 octobre 1984 38191

Drummond

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 200-05-000025-846 (District de Québec)
No 405-18-000016-843

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Banque Royale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social à Montréal, demandeur personnellement et ès qualités, contre GHISLAIN MCNICOLL, domicilié et résidant à R.R. 1, Saint-Léonard, comté de Nicolet, QC, partie défenderesse.

« 1. Une terre située en la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston dans le Quatorzième Rang de Wendover, connue et désignée comme étant la demie sud-est latérale et longitudinale de la partie non subdivisée du lot numéro cent vingt-six (1/2 S.-E. 126) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, comté de Nicolet, et mesurant quatre arpents et demie (4 1/2 arp) de largeur sur trente-trois arpents et sept dixièmes (33,7 arp) de profondeur plus ou moins, m.a. et borné comme suit: bornée du côté nord-est par la rivière Nicolet; du côté sud-ouest par partie du lot 166 du Treizième Rang de Wendover et décrite en troisième lieu au présent acte; du côté nord-ouest par autre partie du lot 126 appartenant à Jean-Claude Laplante ou représentants et du côté sud-est par le lot 125 du cadastre susdit.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston dans le Quatorzième Rang de Wendover, connue et désignée comme étant la demie sud-est latérale et longitudinale du lot numéro cent vingt-deux (1/2 S.-E. 122) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, comté de Nicolet, mesurant quatre arpents et demi (4 1/2 arp) de largeur sur vingt-neuf arpents et demi (29 1/2 arp) de profondeur, plus ou moins et à mesures anglaises, et bornée comme suit: du côté nord-est par le chemin public traversant ladite terre; du côté sud-ouest par le terrain de Félicien St-Pierre ou représentants; du côté nord-ouest par autre partie du lot appartenant à Rodolphe Boudreau ou représentants; du côté sud-est par le lot 121 du cadastre susdit.

3. Une portion de terre, de figure irrégulière, située dans le Treizième Rang de Wendover et connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cent soixante-six (ptie 166) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, maintenant annexée à celle de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, comté de Drummond. Cette partie du lot 166 étant cette partie comprise entre la route no 13 actuelle et le lot 126 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, comté de Nicolet; ladite banque déclare accepter cettedite partie du lot 166 avec titres, tel quels sans qu'il soit nécessaire de produire un certificat de recherches contre cet immeuble et dégage le notaire instrumentant de toutes responsabilités contre cet immeuble ptie du lot 166.

4. Une portion de terre située en la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, comté de Nicolet, dans le Quatorzième Rang de Wendover et connue et désignée comme étant une partie de la demie sud-est latérale et longitudinale du lot numéro cent vingt-deux (ptie de 1/2 S.-E. 122) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, comté de Nicolet, mesurant quatre arpents et demie (4 1/2 arp) de largeur sur la profondeur qu'il peut y avoir entre le chemin public et la rivière Nicolet et bornée comme suit: du côté nord-est par la rivière Nicolet; du côté sud-ouest par le chemin public; du côté sud-est par le lot 121 du cadastre susdit et du côté nord-ouest par autre partie du lot appartenant à Rodolphe Boudreau ou représentants; moins et à distraire les parties de terrain réservées par Adolphe Paul'Hus dans l'acte de vente passé devant Laval Simard, notaire, le 11 février 1974, copie enregistrée à Nicolet sous le numéro 69841.

Les immeubles décrits aux paragraphes 3 et 4 à savoir partie du lot 166 et partie du lot 122 sont donnés en garantie additionnelle avec titres d'acquisition sans dossier de titre et sans certificat de recherches, le notaire instrumentant étant dégagé de responsabilité contre cesdits immeubles.

5. Une portion de terre située en la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, du côté nord-est du chemin public, dans le Quatorzième Rang de Wendover et connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cent vingt-sept (ptie 127) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, comté de Nicolet, et bornée comme suit: du côté nord-est sur deux arpents et quart (2 1/4 arp) de largeur par la rivière Nicolet; du côté sud-ouest sur deux arpents et quart (2 1/4 arp) de largeur par le chemin public; du côté nord-ouest sur toute la profondeur qu'il peut y avoir du chemin public à aller à la rivière Nicolet, par autre partie du lot 127 appartenant à Donat Therrien ou représentants; du côté sud-est sur toute la profondeur qu'il peut y avoir du chemin public à la rivière Nicolet, par le lot 126 du cadastre susdit.

6. Une portion de terrain, située en la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, du côté nord-est du chemin public, dans le Quatorzième Rang de Wendover et connue et désignée comme étant une partie du lot

numéro cent vingt-six (ptie 126) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, comté de Nicolet, et bornée comme suit: du côté sud-ouest, sur quatre arpents et demi (4 1/2 arp) de largeur par le chemin public; du côté nord-est sur quatre arpents et demi (4 1/2 arp) de largeur par la rivière Nicolet; du côté nord-ouest sur toute la profondeur qu'il peut y avoir du chemin public à la rivière Nicolet par partie du lot 127 et décrite en sixième lieu au présent acte; du côté sud-est sur toute la profondeur qu'il peut y avoir du chemin public à la rivière Nicolet par le terrain de Ghislain McNicoll.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, sur lesdits immeubles, circonstances et dépendances.

Sujette la 1/2 sud-est du lot 126 de Saint-Léonard-d'Aston décrite à l'item 1 ci-dessus à un bail en faveur de Soquip enregistré, le 20 août 1976, sous le numéro 75696. L'emprunteur s'engage à remettre au prêteur toute indemnité pouvant lui devenir due et découlant du bail susdit.

7. Une portion de terrain située en la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston dans le Quatorzième Rang de Wendover, de forme triangulaire et connue et désignée comme étant une partie du lot numéro cent vingt-six (ptie 126) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Léonard-d'Aston, comté de Nicolet; mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur à sa base et bornée du côté nord-est par le chemin public; mesurant six cent vingt-cinq pieds (625 pi) de longueur du côté sud-est et bornée par le terrain de Ghislain McNicoll; bornée dans sa ligne nord-ouest par le terrain de Denis Carpentier (autre partie du lot 126).

8. Un (1) silo à moulée, marque Fort Métal, modèle 10 tonnes devenu immeuble par destination. »

La mise à prix est fixée à 38 342,11 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Nicolet, 395, rue Mgr-Courchesne, Nicolet, QC, le MARDI DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 30 octobre 1984 38218

Gaspé

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
Nos 110-05-000150-801
110-18-000021-849

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2525, boulevard Laurier, local 500, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre GESTION INTER-GASPÉ INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 141, rue Commerciale ouest, Chandler, district de Gaspé, partie défenderesse.

« *a)* La resubdivision trois de la subdivision trois du lot originaire soixante-quatorze (74-3-3) du cadastre officiel révisé de la municipalité de Pabos, rang I, ville de Chandler, division d'enregistrement de Gaspé.

b) La resubdivision quatre de la subdivision trois du lot originaire soixante-quatorze (74-3-4) du rang I du même cadastre.

Avec la bâtisse dessus construite, portant le numéro d'immeuble 11, rue Commerciale ouest, ville de Chandler.

Avec et sujet aux servitudes de passage et de vue convenues entre Michel Abdelnour et messieurs Pierre, Michel et Louis Langlois suivant acte passé devant Laurent Bélanger, notaire à Chandler, le 6 septembre 1968, enregistré à Percé, le 16 octobre 1968, sous le numéro 50,502. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Gaspé, conformément à l'article 670*e* C.P.C., est fixé à la somme de 61 521,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, palais de justice de Percé, le MARDI HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 31 octobre 1984 38231

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000169-837

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, et un bureau au 61, boulevard des Laurentides, Pont-Viau, ville de Laval, district de Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale du Canada et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil, le 1er novembre 1979, suivant l'arrêté 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre MICHEL GUILBAULT, résidant et domicilié au 1120, Versaille, Saint-François, ville de Laval, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un lot vacant situé en la municipalité de la paroisse de La Plaine, connu et désigné comme étant le lot trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-sept (987-37) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, situé à l'angle est, des rues Beauchemin et Foisy de forme irrégulière, ayant une superficie totale de 10 296 pieds carrés; toutes mesures ci-dessus sont en mesures anglaises, plus ou moins. Tel que le tout se trouve présentement, avec tous droits y inhérents, servitudes actives et passives apparentes ou occultes y attachées. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C. est fixé à la somme de 551,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 30 octobre 1984 38192

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005622-848

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, succursale St-Laurent à Guizot, 8300, boulevard Saint-Laurent, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre ANTONIO MÉGALIZZI, résidant et domicilié au 29, East View Crescent, Saint-Jean, Terreneuve, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un immeuble situé au coin des rues Beach et Saint-Georges, en la municipalité de Rawdon, composé des lots suivants:

a) Une partie du lot numéro treize B (ptie 13B), rang Sept, du cadastre officiel du canton de Rawdon, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant en front, vers le sud-ouest, trente mètres et vingt-huit centimètres (30,28 m); en arrière, vers le nord-est, trente mètres et vingt-huit centimètres (30,28 m); d'un côté, vers le nord-est, trente mètres et cinquante-deux centimètres (30,52 m); d'un côté, vers le sud-est, trente mètres et cinquante-cinq centimètres (30,55 m); et bornée comme suit: en front, vers le sud-ouest, par la rue Saint-Georges; en arrière, vers le nord-est, par une partie du lot 13B; d'un côté, vers le nord-ouest, par une partie du lot 13B ci-après décrite; et de l'autre côté, vers le sud-est par la rue Linda;

b) Une partie du lot treize B (ptie 13B), rang Sept, du cadastre officiel du canton de Rawdon, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant en front, vers le sud-ouest, trente mètres et soixante-quatre centimètres (30,64 m); en arrière, vers le nord-est, trente mètres et soixante-quatre centimètres (30,64 m); d'un côté, vers le nord-ouest, trente mètres et cinquante-deux centimètres (30,52 m); et de l'autre côté, vers le sud-est, trente mètres et cinquante-deux centimètres (30,52 m); et borné comme suit: en front, vers le sud-ouest, par la rue Saint-Georges; en arrière, vers le nord-est, par partie du lot 13B; d'un côté, vers le nord-ouest par la rue Beach et de l'autre côté, vers le sud-est, par partie du lot 13B ci-dessus décrite.

Avec une maison dessus construite au numéro 40, rue Beach, municipalité de Rawdon, circonstances et dépendances et en particulier le garage, le court de tennis et la piscine.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, mais sujet à une servitude en faveur de Gatineau Power Company portée à l'acte de vente enregistré à Montcalm sous le numéro 50580.

Le tout tel que décrit et montré à un certificat de localisation préparé par Roger Beausoleil, arpenteur-géomètre, le trois août mil neuf cent quatre-vingt-un (1981), dont les parties reconnaissent avoir pris communication. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 14 790,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 30 octobre 1984 38210

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002379-837

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social en la ville de Toronto, province d'Ontario, partie demanderesse, contre MARCEL COURCELLES, cultivateur, domicilié au 1080, rang Double, Saint-Liguori, comté de Montcalm, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Une terre connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-neuf (289) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Liguori, division d'enregistrement de Montcalm; avec la maison et les bâtisses portant le numéro 1080, rang Double, Saint-Liguori, Montcalm; et avec les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées à cet immeuble, notamment une en faveur de Shawinigan Water and Power Company enregistrée à Montcalm sous le numéro 58138.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 37 339,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 1er novembre 1984 38248

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001827-844

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, bureau 2000, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre ROGER GERVAIS, domicilié et résidant au 205, rang Saint-François, Lanoraie, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

Bloc 1:

1. Une terre située en la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, connue et désignée comme étant composée d'une partie du lot numéro sept cent trois (ptie 703), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, division d'enregistrement de Berthier, mesurant environ quatre arpents (4 arp) de largeur ou largeur dudit lot sur une longueur moyenne d'environ vingt arpents et demi (20½ arp) ainsi bornée: d'un bout ou vers le nord-ouest à l'autoroute 40, à l'autre bout ou vers le sud-est à la rivière Saint-Jean, du côté sud-ouest au lot numéro 704 et de l'autre côté ou vers le nord-est au lot numéro sept cent deux (702), tous du même cadastre.

Servitude: la susdite partie du lot numéro sept cent trois (703) est affectée d'une servitude de non-accès à l'autoroute 40 ou autoroute de la rive nord du Saint-Laurent, ainsi qu'il appert d'un plan déposé sous le numéro 110403 le 30 janvier 1965 et est également sujette à un avis à un plan en faveur de Trans Canada Pipelines Ltd

suivant l'acte enregistré sous le numéro 176187, le 22 janvier 1982, de même qu'à une servitude envers Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. enregistrée sous le numéro 178508 le 5 août 1982;

Bloc II:

1. Une terre située en la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, division d'enregistrement de Berthier, comme étant la totalité des lots numéros sept cent quatre-vingt-douze, sept cent quatre-vingt-treize, sept cent quatre-vingt-quatorze et sept cent quatre-vingt-quinze (792, 793, 794 et 795), mesurant en totalité six arpents (6 arp) de largeur, soit un arpent et demi (1½ arp) pour chaque lot, sur une profondeur moyenne d'un peu plus de dix-neuf arpents (19 arp), pour former exactement une superficie de cent quinze arpents et vingt-sept perches (115 arp et 27 per); laquelle terre est ainsi bornée: d'un bout ou vers le nord-ouest au chemin du rang Saint-Henri, à l'autre bout ou vers le sud-est aux lots numéro sept cent quatorze, sept cent quinze, sept cent dix-huit, sept cent dix-neuf et sept cent vingt (714, 715, 718, 719 et 720) d'un côté ou vers le nord-est au lot numéro sept cent quatre-vingt-seize (796) appartenant à Réal Champagne et G.A. Dufresne ou représentants et de l'autre côté ou vers le sud-ouest au lot numéro sept cent quatre-vingt-onze (791) appartenant à Pakulis Tabacco et Plantation Ltd ou représentants.

Servitude: le susdit lot numéro sept cent quatre-vingt-quatorze (794) bénéficie d'une servitude active de passage s'exerçant conjointement avec Maurice Martel ou représentants et consistant en deux (2) droits de passage perpétuels, soit l'un affectant une partie du lot numéro sept cent quinze (715) du même cadastre appartenant à Maurice Martel ou représentants, ledit droit de passage pouvant s'exercer sur une lisière d'une largeur de cinquante pieds (50 pi) commençant audit lot sept cent quatre-vingt-quatorze (794) du même cadastre près de la ligne séparative des lots sept cent quatorze et sept cent quinze (714 et 715) pour se terminer à la clôture de l'autoroute numéro 40 pour ensuite suivre cette clôture vers le sud-ouest en passant sur une partie du lot numéro sept cent dix-huit (718) du même cadastre ou un deuxième droit de passage est réduit à une largeur de quinze pieds (15 pi) pour aller se terminer au chemin du rang Saint-François et ce, en partant du lot sept cent vingt et un (721) même cadastre contre les parties des lots sept cent quinze et sept cent dix-huit (715 et 718) dudit cadastre, tel qu'établi à l'acte enregistré sous le numéro 119019, le 25 avril 1968; lesdits lots numéros sept cent quatre-vingt-douze, sept cent quatre-vingt-treize et sept cent quatre-vingt-quatorze (792, 793 et 794) sont affectés d'une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell, suivant l'acte enregistré sous le numéro 55079, le 10 octobre 1929, et également de servitudes en faveur de la compagnie d'électricité Shawinigan, suivant les actes enregistrés sous les numéros 79213 et 79214, le 2 novembre 1948.

Bloc III:

1. Une terre située en la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, division d'enregistrement de Berthier, comme étant le lot numéro sept cent soixante-dix-neuf (779); sauf et à distraire dudit lot sept cent soixante-dix-neuf (779) l'immeuble suivant que Jean-Pierre Milot s'est réservé à l'acte de vente à Roger Gervais enregistré, le 29 juin 1979, sous le numéro 164408 et décrit comme suit: un emplacement situé en la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept cent soixante-dix-neuf (779) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, mesurant trois cent dix pieds (310 pi) (94,48 m) de largeur en front et trois cents pieds (300 pi) (91,44 m) de largeur à l'arrière, sur cent pieds (100 pi) (30,48 m) de profondeur dans sa ligne sud et cent vingt-cinq pieds (125 pi) (38,10 m) dans sa ligne nord et borné comme suit, savoir: en front, au sud-est, par le chemin public, à l'arrière au nord-ouest et d'un côté au nord-est par d'autres parties dudit lot numéro sept cent soixante-dix-neuf (779) et de l'autre côté, au sud-ouest, par une partie du lot sept cent soixante-seize (776) dudit cadastre; la partie du lot numéro sept cent soixante-dix-neuf (779) ci-dessus mentionnée au paragraphe 1, peut plus particulièrement se décrire comme suit:

1. Une terre située en la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, division d'enregistrement de Berthier, comme étant une partie du lot numéro sept cent soixante-dix-neuf (779), d'une superficie d'environ dix-neuf arpents carrés et trois dixièmes (19,3 arp^2) (6,6 ha) et bornée comme suit: en front, au sud-est, en partie par ladite partie du lot numéro sept cent soixante-dix-neuf (779) réservée par Jean-Pierre Milot à l'acte de vente enregistré sous le numéro 164408 et en partie par le chemin public, à l'arrière, ou nord-ouest, par les lots sept cent soixante-dix-sept et sept cent soixante-dix-huit (777 et 778) dudit cadastre, d'un côté, au nord-est, par le lot sept cent quatre-vingt (780) du même cadastre et de l'autre côté, au sud-ouest, en partie par ladite partie du lot sept cent soixante-dix-neuf (779) réservée par Jean-Pierre Milot à l'acte de vente enregistré sous le numéro 164408 et par une partie du lot numéro sept cent soixante-seize (776) du même cadastre.

2. Une terre située en la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, connue et désignée aux plan et livre

de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, division d'enregistrement de Berthier, comme étant le lot numéro sept cent quatre-vingt (780).

Servitude: les susdits lots numéros sept cent soixante-dix-neuf et sept cent quatre-vingt (779 et 780) sont sujets à une servitude en faveur de la compagnie d'électricité Shawinigan, suivant l'acte enregistré sous le numéro 79221, le 2 novembre 1948.

Bloc IV:

1. Une terre située en ladite paroisse de Lanoraie-d'Autray, comté de Berthier, connu et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, comme étant une partie du lot numéro quatre cent cinq (ptie 405), soit toute cette partie du lot quatre cent cinq (405) en terre faite, tant d'une profondeur très irrégulière pouvant varier entre douze pieds et un arpent et quart sur la largeur dudit lot quatre cent cinq (405), borné d'un bout, vers le nord-ouest, à la rivière Saint-Jean, à l'autre bout à partie dudit lot quatre cent cinq (405) d'un côté à une partie du lot numéro quatre cent six (406) et de l'autre côté à une partie du lot numéro quatre cent deux (402), tous du même cadastre.

Bloc V:

1. Une portion de terre située en la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, et comprenant toute cette partie des lots numéros sept cent quarante-quatre et sept cent quarante-cinq (744 et 745), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, division d'enregistrement de Berthier, comprise dans les bornes suivantes: en front, vers le sud-est, à l'autoroute; à la profondeur ou vers le nord-ouest aux lots numéros sept cent soixante-douze et sept cent soixante-treize (772 et 773), dudit cadastre, d'un côté ou vers le nord-est à une partie du lot numéro sept cent trente-neuf (739) du même cadastre appartenant à Maurice Martel ou représentants et de l'autre côté ou vers le sud-ouest à une partie du lot numéro sept cent quarante-six (746) dudit cadastre appartenant à Maurice Beauparlant ou représentants, ladite portion de terre mesurant environ quatorze arpents carrés (14 arp^2) (4,788 ha) en superficie. Les susdites parties des lots sept cent quarante-quatre et sept cent quarante-cinq ci-dessus mentionnées, au paragraphe 1, peuvent être séparément décrites comme suit:

1.1 Une portion de terre située en la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, comprenant toute cette partie du lot numéro sept cent quarante-quatre (744), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, division d'enregistrement de Berthier, comprise dans les bornes suivantes: en front ou vers le sud-est à l'autoroute, à la profondeur ou vers le nord-ouest des parties des lots numéros sept cent soixante-douze et sept cent soixante-treize (772 et 773) dudit cadastre, d'un côté ou vers le nord-est à une partie du lot numéro sept cent trente-neuf (739) appartenant à Maurice Martel ou représentants et de l'autre côté ou vers le sud-ouest à une partie du lot numéro sept cent quarante-cinq (745) du même cadastre appartenant à Roger Gervais.

1.2 Une portion de terre située en la municipalité de Lanoraie, comté de Berthier, comprenant toute cette partie du lot numéro sept cent quarante-cinq (745), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie, division d'enregistrement de Berthier, comprise dans les bornes suivantes: en front, vers le sud-est, à l'autoroute, à la profondeur ou vers le nord-ouest une partie du lot numéro sept cent soixante-douze (772) dudit cadastre, d'un côté ou vers le nord-est à une partie du lot numéro sept cent quarante-quatre (744) du même cadastre appartenant à Roger Gervais et de l'autre côté ou vers le sud-ouest à une partie du lot numéro sept cent quarante-six (746) du même cadastre appartenant à Maurice Beauparlant ou représentants.

Servitudes: les susdites parties des lots sept cent quarante-quatre et sept cent quarante-cinq (744 et 745) bénéficient d'une servitude de passage sur une partie du lot sept cent trente-neuf (739) du même cadastre, suivant les titres antérieurs ainsi que sur le lot sept cent trente-huit (738) dudit cadastre; les susdites parties des lots sept cent quarante-quatre et sept cent quarante-cinq (744 et 745) sont également sujettes à une servitude de passage en faveur des lots sept cent soixante-quatorze et sept cent soixante-seize (774 et 776), même cadastre, suivant l'acte enregistré sous le numéro 38796, le 8 juillet 1913; les susdites parties des lots sept cent quarante-quatre et sept cent quarante-cinq (744 et 745) sont également affectées d'une servitude de non-accès à l'autoroute numéro 40 ainsi qu'il appert d'un plan déposé et enregistré sous le numéro 110403, le 30 janvier 1965.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 2 000,25 $ pour ce qui est du bloc I, la somme de 14 224,00 $ pour ce qui est du bloc II, la somme de 6 201,09 $ pour ce qui est du bloc III, la somme de 158,75 $ pour ce qui est du bloc IV et la somme de 381,00 $ pour ce qui est du bloc V, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu séparément au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures, pour se continuer jusqu'à la fin des 5 ventes.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 30 octobre 1984 38211

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002190-846

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre RICHARD GERVAIS, domicilié et résidant au 1090, rang Sud, Saint-Thomas-de-Joliette, partie défenderesse, et TÉLESPHORE GERVAIS, domicilié et résidant au 1070, rang Sud, Saint-Thomas-de-Joliette, et MURIELLE CASLER, 1070, rang Sud, Saint-Thomas-de-Joliette, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

1. Une terre, située en la municipalité de Saint-Thomas, comté de Joliette, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro cent cinquante-huit (ptie 158), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette, mesurant trois arpents (3 arp) de largeur sur la profondeur qu'il y a à partir du chemin public à aller aux lots numéros deux cent ving-trois et deux cent vingt-quatre (nos 223 et 224), tenant d'un côté au lot numéro cent cinquante-sept (no 157) et de l'autre côté au lot numéro cent cinquante-neuf (no 159). A distraire la partie dudit lot vendue par Jacques Desrochers, suivant titre enregistré sous le numéro 100258, étant une petite pointe de terre de forme irrégulière, contenant environ un arpent (1 arp) en superficie et bornée comme suit: à un bout et d'un côté par le résidu dudit lot numéro cent cinquante-huit (ptie 158), à l'autre bout par le lot numéro deux cent vingt et un (no 221) et de l'autre côté par le lot numéro cent cinquante-neuf (no 159).

2. Un emplacement, situé en la municipalité de Saint-Thomas, comté de Joliette, de figure irrégulière, connu, désigné et étant composé des lots numéros cent cinquante-deux et cent cinquante-trois (nos 152 et 153), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette. Le lot numéro cent cinquante-deux (no 152) contient six arpents (6 arp) en superficie et le lot numéro cent cinquante-trois (no 153) contient cinq arpents (5 arp) en superficie.

À distraire cependant:

a) Du lot numéro cent cinquante-deux (no 152) une lisière de terrain appartenant à Arthur Coutu ou représentants, mesurant trois perches (3 per) de largeur sur la profondeur qu'il y a à partir de la rivière Saint-Jacques à aller du chemin public, à prendre ladite lisière de terrain le long du lot numéro 150.

b) Des lots numéros cent cinquante-deux et cent cinquante-trois (nos 152 et 153) la partie appartenant à Monsieur Gérald Harnois, soit: un emplacement, situé en la municipalité de Saint-Thomas, connu et désigné comme étant composé d'une partie des lots numéros cent cinquante-deux et cent cinquante-trois (pties 152 et 153) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette, contenant trois cent vingt-sept pieds et soixante-dix centièmes de pied (327,70 pi) de largeur en front et trois cent soixante pieds et vingt-cinq centièmes de pied (360,25 pi) de largeur à l'arrière, sur deux cent soixante-quinze pieds (275 pi) de profondeur dans sa limite est et trois cent vingt-cinq pieds (325 pi) de profondeur dans sa limite ouest et bornée comme suit, savoir: en front, vers le sud, par le chemin public et à l'arrière, vers le nord, par parties des lots 152 et 153 audit cadastre, d'un côté, vers l'est, par une autre partie du lot 153 audit cadastre et de l'autre côté, vers l'ouest, par le lot 150 audit cadastre.

3. Une terre, située en la municipalité de Saint-Thomas, comté de Joliette, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro cent quarante et un (ptie 141) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette, mesurant deux arpents (2 arp) de largeur sur vingt arpents (20 arp) de profondeur, bornée à un bout par la ligne du chemin de fer Canadien Pacifique, à l'autre bout par le lot numéro 48, d'un côté par la partie dudit lot numéro 141 appartenant à Richard Gervais (ci-après décrite au paragraphe 4) et le résidu dudit lot numéro 141 appartenant à Richard Gervais (ci-après désigné au paragraphe 5) et de l'autre côté par le lot numéro 144. La largeur de la terre ci-dessus désignée est environ à deux arpents (2 arp) entre le lot 142 et le lot 144 mais elle comprend toute la largeur dudit lot 141 entre les lots 142 et 144.

4. Un terrain, situé en la municipalité de Saint-Thomas, comté de Joliette, de figure irrégulière, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros cent quarante et un et cent quarante-deux (pties 141 et 142), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette, mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) de longeur dans la ligne est, deux cents pieds (200 pi) de

largeur dans la ligne sud et cent huit pieds (108 pi) de longueur dans la ligne ouest et bornée comme suit: du côté est et du côté sud par le résidu dudit lot numéro cent quarante et un (ptie 141) appartenant à Fidèle Fafard ou représentants et du côté nord par d'autres parties desdits lots numéros 141 et 142 appartenant à Fidèle Fafard ou représentants, la ligne nord passant à quinze pieds (15 pi) de la ligne de la compagnie de téléphone Bell du Canada.

5. Une terre, située en la municipalité de Saint-Thomas, comté de Joliette, de figure irrégulière, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro cent quarante et un (ptie 141) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette, mesurant deux arpents (2 arp) de largeur sur une profondeur de quinze cent vingt-cinq pieds (1 525 pi) dans ligne nord-ouest, et de deux mille quatre cent cinq pieds (2 405 pi) dans la ligne sud-est et bornée comme suit: à un bout par le lot 48, à l'autre bout par une autre partie du lot 141 appartenant à Fidèle Fafard ou représentants, d'un côté par le lot 140 et de l'autre côté par une autre partie du lot 141 appartenant à Richard Gervais, tel que clôturé et contenant environ vingt arpents (20 arp) en superficie.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes enregistrées encore existantes.

Propriété de Télesphore Gervais

6. Une terre, située en la municipalité de Saint-Thomas, comté de Joliette, connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette, mesurant trois arpents (3 arp) de largeur sur une profondeur de vingt-quatre arpents (24 arp).

À distraire cependant dudit lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219):

a) La partie dudit lot cédée à Sa Majesté (ministère de la Voirie) aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 89380 et y décrite comme suit: une partie de terrain située sur le côté sud du chemin de la station, étant une partie du lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas, division d'enregistrement de Joliette, indiquée par les lettres E-F-G-H-I-J-E sur le plan préparé par Narcisse J.A. Vermette, arpenteur-géomètre, le neuf février, mil neuf cent quarante-neuf, mesurant vingt-trois pieds et deux dixièmes de pied (23,2 pi) dans la ligne est E-F, dix-huit pieds et neuf dixièmes de pied (18,9 pi) dans la ligne sud F-G, cinq cent soixante-quinze pieds et huit dixièmes (575,8 pi) dans la ligne sud G-H, cette dimension étant mesurée parallèlement à une courbe de 0°20', dix pieds (10 pi) dans la ligne sud H-I, six pieds (6 pi) dans la ligne ouest I-J1 contenant en superficie, huit mille huit cent dix-huit pieds carrés (8,818 pi^2), mesures anglaises, soit deux cent quarante millièmes d'arpent carré (0,240 arp^2), et bornée comme suit: vers l'est par le lot 218; vers le sud par la partie du lot 219 restant la propriété d'Imperial Tobacco Co. Ltd., vers l'ouest par le lot 220; la ligne sud F-I de cette partie de terrain est située à 25 pieds au sud de la ligne centrale du chemin projeté.

b) Toute la partie dudit lot numéro deux cent dix-neuf (ptie 219) située au nord du chemin public (rang Brûlé): cette partie distraite est bornée vers le sud par le rang Brûlé, vers le nord par les lots 160, 161, 163, audit cadastre, vers l'ouest par le lot 220 et vers l'est par le lot numéro 218, le susdit lot numéro deux cent dix-neuf (no 219) est sujet à des servitudes d'utilité publique créées en faveur de la Commission hydroélectrique du Québec aux termes d'actes déposés à la division d'enregistrement de Joliette, sous les numéros 101849, 102185 et 181367 et en faveur de la compagnie Bell Canada aux termes d'un acte déposé à la division d'enregistrement de Joliette, sous le numéro 116856.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 47 340,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MARDI HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 30 octobre 1984 38212

Mingan

Bref *Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Mingan
No C.M.C. 2737
S. 650-18-000027-841

LA VILLE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, avenue Dequen, district de Mingan, partie demanderesse, contre TECHNURBE CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 495, rue Perreault, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot dix-sept–quatre-vingt-quatre–deux (17-84-2) du rang Un (rg 1) du canton de Letellier, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot dix-sept–quatre-vingt-quatre–trois (17-84-3) du rang Un (rg 1) du canton de Letellier, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses ci-dessus construites, circonstances et dépendances.

Aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Letellier, avec bâtisses ci-dessus construites circonstances et dépendances. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances est de 5 925,00 $. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le JEUDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à DIX heures.

Sept-Îles, le 6 novembre 1984

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

38296

Montmagny

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montmagny
Nos 300-02-000316-836
300-18-000230-835

LA CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE SAINT-RAPHAËL, corporation ayant un bureau à C.P. 159, Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, district de Montmagny, demanderesse, contre BERTRAND TANGUAY, domicilié et résidant au 9, avenue Beaudry, Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, district de Montmagny, défendeur.

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent soixante-cinq (ptie 465) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raphaël, division d'enregistrement de Bellechasse, mesurant mesures anglaises, et plus ou moins, soixante pieds de largeur nord-sud sur une profondeur est-ouest de soixante-quatre pieds (60 pi × 64 pi), borné comme suit: vers le nord-ouest par monsieur Eddy Roy, vers le nord-est par le chemin public (rue Beaudry), vers le sud-est par monsieur Rosaire Labrecque et vers le sud-ouest par monsieur Laurent Dubreuil; le tout avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances. Sauf à distraire: un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire quatre cent soixante-cinq (ptie 465) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raphaël, comté de Bellechasse, mesurant dans sa ligne sud-est 9,10 pieds, dans sa ligne sud-ouest 59,20 pieds, dans sa ligne nord-ouest 9,70 pieds et dans sa ligne nord-est 59,20 pieds, le tout plus ou moins, mesures anglaises; borné au sud-est par une partie du lot 466, au sud-ouest et au nord-ouest par parties du lot 465 et au nord-est par la rue Beaudry, sans bâtisse, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 1 812,20 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,04, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉJEAN FORTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 2 novembre 1984

38242

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-038166-802

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, corporation légalement constituée, ayant son siège social pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, ayant une succursale au 8760, boulevard Langelier, Montréal, QC, demanderesse, contre CLAIRE SENIGALIESE, LES ENTREPRISES ALTIA INC., CLAUDE STOPPONI et ALBERT MAROCCO, conjointement et solidairement, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Hochelaga dans le quartier Mercier de la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie sud-est du lot numéro cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent six (406-ptie S.-E. 110) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Longue-Pointe; mesurant vingt-huit pieds de largeur par soixante et un pieds et soixante-sept centièmes de pied de profondeur, dans la ligne nord-est et soixante-deux pieds et neuf dixièmes de pied de profondeur, dans la ligne sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée comme suit: vers le nord-ouest par la partie nord-ouest du lot 406-110, rue Hochelaga, vers le sud-ouest par la partie sud-est du lot 406-104 tous du même cadastre; avec toutes bâtisses y érigées et notamment une maison portant les numéros d'immeubles 9340, 9340 A, 9342 et 9344 de ladite rue Hochelaga, Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 14 041,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er novembre 1984 38259

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006559-841

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire, constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, demanderesse, contre CARROSSERIES ET BOÎTES DE CAMIONS FLEET INC. (FLEET TRUCK BODIES INC.), corporation légalement constituée, ayant son bureau au 11155, boulevard Ray-Lawson, ville d'Anjou, et JAMES DONNAN *ET AL.*, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble de la défenderesse, Carrosseries et Boîtes de Camions Fleet Inc.:

« Un emplacement situé à ville d'Anjou, connu et désigné comme étant:

1. Le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-dix (490-31-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Longue-Pointe.

2. Le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-onze (491-30-2) auxdits plan et livre de renvoi officiels susdits.

3. Le lot numéro quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-onze (491-42) auxdits plan et livre de renvoi officiels susdits.

Avec la bâtisse y érigée portant le numéro 11151, boulevard Ray-Lawson, ville d'Anjou.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et plus spécialement la servitude enregistrée sous le numéro 1689909. »

Ledit immeuble est toujours la propriété de la défenderesse Carrosseries et Boîtes de Camions Fleet Inc. (Fleet Truck Bodies Inc.).

La mise à prix est fixée à 113 987,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le

VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er novembre 1984 38260

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006220-840

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. 14-1, art. 100), avec siège social au 600, rue de La Gauchetière ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre PAUL BOILEAU, commerçant, domicilié et résidant au 3554, rue Addington, Montréal, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Addington en la ville de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-douze et le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante dix-neuf (179-292-1 et 179-291-2); avec les bâtisses y érigées, dont une maison portant le numéro 3554 de ladite avenue Addington, dont le mur nord-ouest est mitoyen. Sujet ledit emplacement à la servitude de non-accès à la route Trans-Canadienne, tel qu'il appert sur un plan déposé au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1724678. Tel que ledit emplacement subsiste présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances sans aucune exception ni réserve d'aucune sorte. »

La mise à prix est fixée à 22 283,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT ET UNIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er novembre 1984 38261

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012494-835

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre COMMUNICATIONS B.G.L.R. INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 3213, Grande-Allée, Saint-Hubert, district de Montréal, et JACQUES ROY, domicilié et résidant au 3055, rue Paré, Saint-Hubert, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les immeubles de Communication B.G.L.R.:

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Grande-Allée, en la ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant composé:

a) de la partie du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire deux cent trois (203-ptie 90) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, bornée ladite partie de lot, vers le nord-ouest par le lot 203-89 (boul. Édouard), vers le nord-est par le lot 203-97-1, vers le sud-est par une partie du lot 203-91 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 203-90, mesurant mesures anglaises et plus ou moins, dans ses lignes nord-ouest et sud-est 16,0 pieds et dans ses lignes nord-est et sud-ouest 28,0 pieds pour une superficie de 448,0 pieds carrés:

b) de la partie du lot numéro quatre-vingt-onze de la subdivision officielle dudit lot originaire deux cent trois (203-ptie 91) audit cadastre, de figure irrégulière, bornée ladite partie de lot, vers le nord-ouest par une partie du lot 203-90, vers le nord-est par le lot 203-97-1, vers le sud-est par le lot 203-92, vers le sud-ouest par le lot 203-1A (boul. Grande-Allée), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 203-91 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 203-91, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, vers le nord-ouest 16,0 pieds et 94,5 pieds, vers le nord-est 28,0 pieds, vers le sud-est 110,0 pieds, vers le sud-ouest 5,53 pieds et 22,5 pieds pour une superficie de 968 pieds carrés;

c) des lots numéros quatre-vingt-douze et quatre-vingt-treize de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro deux cent trois (203-92 et 93) audit cadastre;

d) des lots numéros un et quatre de la subdivision du lot numéro quatre-vingt-dix sept de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro deux cent trois (203-97 et 4) audit cadastre.

Avec bâtisse y érigée, portant les numéros d'immeubles 3211 et 3213, dudit boulevard Grande-Allée, en ladite ville de Saint-Hubert, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 13 000,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er novembre 1984 38262

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-045265-837

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre JOE MESTRONE, résidant et domicilié au 260, Northcliffe, Rosemère, district de Terrebonne, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Oxford dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce de la ville de Montréal, connu et désigné sous le lot numéro quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-seize (176-89) sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; avec bâtisse dessus construite portant les numéros d'immeubles 2167 et 2169 de ladite rue Oxford. Avec et sujet à une servitude réciproque de droit de vue entre la propriété ci-dessus vendue et la propriété voisine érigée sur le lot un de la subdivision du lot numéro quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-seize (176-88-1) desdits plan et livre de renvoi officiels et portant les numéros d'immeubles 2161 et 2163, rue Oxford, le tout selon acte de servitude reçu devant Robert Beaulieu, notaire, le 2 juin mil neuf cent quatre-vingt (1980), et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 3079800. Avec et sujet à une servitude réciproque de droit de vue entre la propriété ci-dessus vendue et la propriété voisine érigée sur le lot quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-seize (176-90) sur les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, le tout selon acte reçu devant Jean-Pierre Brossard, notaire, le quatorze décembre mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3228908. Ainsi que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 20 118,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er novembre 1984 38263

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006488-843

GERMAINE BÉLANGER, retraitée, domiciliée et résidant au 3935, boulevard Saint-Elzéar, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, demanderesse, contre SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ESDEE INC., corps politique dûment incorporé en vertu des lois du Québec, ayant son siège social au 1449, promenade Franklin, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Une portion indivise de cinq pour cent (5 %) dans l'immeuble suivant:

« Un immeuble situé dans la ville de Laval (auparavant Saint-Martin) division d'enregistrement de Laval, province de Québec, et composé de la façon suivante:

1. Une partie d'un terrain vacant ayant front sur le boulevard Labelle, étant une partie de la subdivision un du lot originaire quatre cent vingt-quatre (424 ptie 1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval, mesurant trois cent trente-huit pieds et huit dixièmes de pied (338,8 pi) de largeur en front par trois cent trente et un pieds et deux dixièmes de pied (331,2 pi) de largeur, à l'arrière par trois cent vingt-deux pieds et quatre dixièmes de pied (322,4 pi) de profondeur, d'un côté, dans sa ligne nord-ouest, par trois cent trente-trois pieds et neuf dixièmes de pied (333,9 pi) de profondeur, d'un autre côté dans sa ligne sud-est, mesures anglaises, borné en front au nord-est par le boulevard Labelle, à l'arrière, au sud-ouest, par une partie du lot numéro quatre cent vingt-six (426) ci-après décrit au paragraphe deux (2); d'un côté, au nord-ouest, par le lot quatre cent vingt-cinq (425) dudit cadastre, et d'un autre côté, au sud-est, par une autre partie de la subdivision un du lot originaire quatre cent vingt-quatre (424 ptie 1) du même cadastre, ayant une superficie totale de cent onze mille cent quatre pieds carrés (111 104 pi²) ou trois arpents carrés et dix-neuf millièmes d'un arpent carré (3,019 arp²);

2. Une partie d'un terrain vacant, bornant à l'arrière le lot 424 partie 1 ci-avant décrit, étant connu et désigné comme étant une partie du lot quatre cent vingt-six (ptie 426) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval, mesurant trois cent trente et un pieds et deux dixièmes de pied (331,2 pi) de largeur, en front dans sa ligne bornant le lot 424 partie 1 et trois cent trente pieds et six dixièmes de pied (330,6 pi) de largeur, à l'arrière par trois cent quarante pieds (340 pi) de profondeur, d'un côté dans sa ligne nord-ouest par trois cent trente-trois pieds (333 pi) de profondeur, d'un autre côté dans sa ligne sud-est, mesures anglaises, borné en front, au nord-est, par une partie de la subdivision un du lot originaire quatre cent vingt-quatre (ptie 424-1); à l'arrière, au sud-ouest, par le lot quatre cent soixante-huit (468), d'un côté, au nord-ouest, par le lot quatre cent vingt-cinq (425) et de l'autre côté, au sud-est, par la subdivision un du lot originaire quatre cent vingt-six (426-1), tous du même cadastre, ayant une superficie totale de cent onze mille deux cent vingt-huit pieds carrés (11 228 pi²) ou trois arpents carrés et vingt-deux millièmes d'un arpent carré (3,022 arp²).

Le tout tel que décrit dans un plan préparé par M. Maurice Desrochers, arpenteur, en date du 11 novembre 1958.

À distraire de cette partie, la partie du lot 424-1 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Martin expropriée par la province de Québec, tel qu'il appert de documents enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Laval sous le numéro 330 et de la quittance enregistrée au bureau d'enregistrement de Laval sous le numéro 295790. »

La mise à prix est fixée à 4 097,50 $, soit 5 % de 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 7 novembre 1984 38298

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008743-831

NATHAN COHEN, homme d'affaires, résidant et domicilié au 190, avenue Pagnuelo, Outremont, district de Montréal, demandeur, contre 98669 CANADA INC., corporation dûment constituée, ayant son bureau principal et son siège social au 1117, rue Sainte-Catherine ouest, 7e étage, local 700, ville et district de

Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble appartenant à la défenderesse, 98669 Canada Inc:

« Un terrain vacant situé dans la ville de Côte-Saint-Luc, province de Québec, lequel terrain est constitué d'une partie du lot quatre-vingt-six (ptie 86) figurant au cadastre de la paroisse de Montréal. Ce terrain mesure quatre cent un pieds et cinquante-huit centièmes (401,58 pi) sur sa limite sud-est, soixante-neuf pieds et quarante et un centièmes (69,41 pi) sur sa limite nord-est, quatre cent un pieds et cinquante-huit centièmes (401,58 pi) sur sa limite nord-ouest, et soixante-neuf pieds et quarante et un centièmes (69,41 pi) sur sa limite sud-ouest. Il est borné au nord-est par une autre partie du lot 86, au sud-est par une autre partie du lot 86 vendue aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 3160586, au sud-ouest par une partie du lot 88 figurant au même cadastre, et au nord-ouest par une autre partie du lot 86, propriété de la compagnie Canadien Pacifique. Le terrain a une contenance totale de vingt-six mille cinq cent quatre pieds carrés (26 504 pi^2) et il est représenté plus en détail sur un plan dressé par T.T. Katz, arpenteur-géomètre, le 1er octobre mil neuf cent quatre-vingt-un, et déposé au rang de ses minutes sous le numéro 7252-361-192. Toutes les dimensions indiquées sont en mesures anglaises et plus ou moins; tous les terrains mentionnés figurent au cadastre de la paroisse de Montréal. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 48 443,75 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er novembre 1984 38264

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Richelieu
No 11-b-82

LA VILLE DE SOREL, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social à l'hôtel de ville, 71, rue Charlotte, Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre GASTON BOISVERT, 66, rue Bussières, Sainte-Anne-de-Sorel, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Sorel, sur le côté est de la rue Elizabeth, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la ville de Sorel, comme faisant partie du lot numéro six cent quarante-six (ptie 646); mesurant la largeur pouvant exister depuis une autre partie dudit lot numéro 646 appartenant à Paul-Émile Paquin ou représentants et située au sud dudit emplacement, jusqu'au solage de la bâtisse de monsieur Noël Ferland ou représentants, située à l'angle sud-est des rues George et Elizabeth, ladite largeur étant de cinquante-cinq pieds (55,0 pi) sur une profondeur de soixante-six pieds (66,0 pi); le tout de mesures anglaises et plus ou moins, sans garantie de mesures précises; renfermé dans les bornes suivantes: front c'est-à-dire à l'ouest par la rue Elizabeth, en profondeur, soit vers l'est, par partie du lot numéro 645 appartenant à Jean-Jacques Lavallée, ou représentants, d'un côté, soit vers le nord, par autre partie dudit lot numéro 646 appartenant à Noël Ferland ou représentants, la borne étant le solage de la bâtisse de ce dernier y érigée, de façon plus précise la ligne nord dudit emplacement se confondant et étant le prolongement de la ligne dudit solage; enfin de l'autre côté, soit vers le sud, par partie du lot 646 appartenant à Paul-Émile Paquin ou représentants, la ligne nord dudit terrain se confondant et étant la prolongation de la ligne dudit solage; avec bâtisse y érigée, portant les numéros d'immeuble 67 *et al.* de la rue Elizabeth à Sorel, circonstances et dépendances. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 54 664,50 $ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue

Charlotte, Sorel, le MARDI DOUZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 29 octobre 1984 38219

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Richelieu
No 77-b-84

LA VILLE DE SOREL, corporation municipale dûment constituée, ayant son siège social à l'hôtel de ville au 71, rue Charlotte, Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre LIDO CONSTRUCTION INC., a/s Gérard Joly, au 9344, route Marie-Victorin, Contrecoeur, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause.

« Un terrain situé sur le côté nord-est de la rue de la Comtesse, Sorel, connu et désigné au cadastre officiel de la ville de Sorel comme étant la majeure partie du lot numéro deux cent quarante-quatre de la subdivision du lot originaire numéro quatorze cent soixante-quatre (1464-ptie 244), sans bâtisse.

La partie ici vendue dudit lot no 1464-244 est bornée au sud-ouest par la rue de la Comtesse (lot 1464-71) au nord-ouest par les lots 234, 35, 36, 37, 38, 39, 30, 41 et 43 de la subdivision dudit lot 1464; au nord par les lots nos 226, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 de la susdite subdivision; à l'est par le résidu dudit 1464-244 vendu au juge P.A. Péloquin; et au sud-est par les lots nos 1464-399, 374, 375, 401, 392, 269, de ladite subdivision. Ce terrain mesure dans sa totalité soixante et onze pieds et un dixième de pied sur son côté sud-ouest (71,1 pi); quatre cents pieds, plus cent cinquante-sept pieds et deux dixièmes de pied (400 pi plus 157,2 pi) dans sa ligne brisée qui constitue son côté nord-ouest; deux cent quarante-six pieds et sept dixièmes de pied dans sa ligne nord (246,7 pi); et sept cent trente-deux pieds et neuf dixièmes de pied dans sa ligne sud (732,9 pi), pour une superficie de quatre-vingt-dix mille cent pieds carrés, (90 100 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, à distraire une superficie de 10 600 pieds carrés, plus ou moins, étant la continuation des lots nos 223-224-225 du lot originaire 1464, propriété de M. Paul-Aimé Péloquin jusqu'à la limite sud dudit terrain. La ligne est de ce terrain est la continuation vers le sud de la ligne de division des lots 1464-225 et 1464-226, jusqu'à la ligne sud-est dudit lot 1464-244. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 1 254,00 $ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI DOUZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 29 octobre 1984 38220

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-18-000270-847
240-05-000024-84

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, rue Nairn, La Malbaie, comté de Charlevoix, district de Saguenay, demanderesse, contre AIMÉ GOBEIL, résidant et domicilié à Rivière-Malbaie, comté de Charlevoix, district de Saguenay, et GUY BROSSEAU, résidant et domicilié au 29, Dieppe, Saint-Bruno, Montréal, district de Montréal, et LES ENTREPRISES J.M. LAROUCHE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 329, rue Louis-Fréchette, Chicoutimi, district de Chicoutimi, et ayant fait affaires sous le nom de « MOTEL CHEZ PIERRE », 277, boulevard Mailloux, La Malbaie, comté de Charlevoix, district de Saguenay, et SAMSON, BÉLAIR INC., syndic à l'actif de LES ENTREPRISES J.M. LAROUCHE INC., ayant son siège social au 1, parc Samuel-Holland, Québec, district de Québec, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la première division d'enregistrement de Charlevoix, la Malbaie, district de Saguenay, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité de la Rivière-Malbaie, connu et désigné comme étant et composant toute la partie au sud-ouest des chemins de fer Nationaux du Canada des lots cinq cent quatre-vingt-quatorze (ptie 594) et cinq cent quatre-vingt-quinze (ptie 595) au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, borné vers le nord est au chemin de fer Nationaux du Canada, vers le sud-ouest à la propriété de Jean-Arthur Tremblay, ès qualités (ptie 580), vers le nord-ouest au lot cinq cent quatre-vingt-treize (593) (Roland Dufour) et

vers le sud-est au lot cinq cent quatre-vingt-treize (593) (Roland Dufour *et al.*) à distraire les parties et les droits donnés à monsieur André Gagnon par dame Lucie Brassard veuve de monsieur Philippe Gagnon suivant acte reçu devant Benoit Warren, notaire à la Malbaie, le 3 mai 1971; à distraire également en faveur de ladite Lucie Brassard Gagnon:

A) Une partie des lots ci-dessus mesurant deux cent vingt pieds (220 pi) sur son côté nord-est; cent quatre-vingt-dix (190 pi) sur son côté sud-est; quatre-vingt-quatorze pieds et soixante-trois pieds (94 pi et 63 pi) sur ses côtés sud-ouest; cent trente-neuf pieds et soixante-deux pieds (139 pi et 62 pi) sur ses côtés nord-ouest, le tout mesures anglaises; bornée sur son côté nord-est au chemin de fer Nationaux du Canada, sur l'un de ses côtés nord-ouest à la propriété de monsieur Roland Dufour (ptie 593) et des autres côtés à des parties de l'immeuble vendu à monsieur Arthur Lessard.

B) Une partie des lots cinq cent quatre-vingt-quinze (ptie 595) au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, étant le chemin privé conduisant à la résidence de dame Lucie Brassard veuve de monsieur Philippe Gagnon; bornée vers le nord-est au chemin de fer Nationaux du Canada, vers le nord-ouest à une partie de l'immeuble A réservé, vers le sud-est à la propriété (passage) de monsieur André Gagnon suivant le prolongement de la ligne nord-ouest du lot 595-1 et vers le sud-ouest à une partie de l'immeuble vendu à monsieur Arthur Lessard.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, additions et améliorations.

Un immeuble situé dans la municipalité de la Rivière-Malbaie, comté de Charlevoix, connu et désigné comme étant et composant une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-quatorze (ptie 594) cadastre officiel de la paroisse de La Malbaie; mesurant au nord-est cent pieds (100 pi), au sud-est cent pieds (100 pi) et au sud-ouest cent pieds (100 pi) et enfin au nord-ouest cent pieds (100 pi), le tout mesures anglaises; bornée au nord-est par la propriété de messieurs Aimé Gobeil et Guy Brosseau, au sud-est par la propriété de messieurs Aimé Gobeil et Guy Brosseau, au sud-ouest par la propriété de messieurs Aimé Gobeil et Guy Brosseau et enfin au nord-ouest également par la propriété de messieurs Aimé Gobeil et Guy Brosseau.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, additions et améliorations. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 4 988,00 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, La Malbaie, 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, le VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUINZE heures.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 1er novembre 1984 38243

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007608-831
S. 3067

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son bureau à C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre LUC BONSANT, 1200, rue Principale, Watterville, QC, et CAMILLE BONSANT, 1200, rue Principale, Waterville, QC, défendeurs, et FERNANDE GIRARDIN BONSANT, 1200, rue Principale, Waterville, QC, défenderesse en reprise d'instance, et LE RÉGISTRATEUR de Sherbrooke, mis en cause.

« Une certaine partie de terrain située dans la province de Québec, connue et désignée comme étant une partie du lot soixante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze (ptie 15-63), aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Waterville, division d'enregistrement de Sherbrooke, et plus particulièrement décrite comme suit: commençant à un point situé sur le côté est du chemin Hatley à une distance de soixante-dix pieds (70 pi) au nord de la ligne sud dudit lot numéro 15-63; de là, allant vers le nord en suivant le côté est dudit chemin Hatley une distance de quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) jusqu'à un point; de là, tournant à droite et allant dans une direction est, suivant une ligne parallèle et distante de cent cinquante-cinq pieds (155 pi) au nord de la ligne sud dudit lot numéro 15-63, une distance de deux cents pieds (200 pi) jusqu'à un point; de là, tournant à droite et allant dans une direction sud, suivant une ligne parallèle et à distance de deux cents pieds (200 pi) à l'est de la ligne est dudit chemin Hatley, une distance de cent cinquante-cinq pieds (155 pi) jusqu'à un point situé sur la ligne de division entre ledit lot numéro 15-63 et le lot

numéro 9; de là, tournant à droite et allant dans une direction ouest, suivant ladite ligne de division entre le lot numéro 15-63 et le lot numéro 9, une distance de soixante-quinze pieds (75 pi); de là, tournant encore à droite et allant dans une direction nord, suivant une ligne parallèle et à distance de cent vingt-cinq pieds (125 pi) à l'est de la ligne est dudit chemin Hatley, une distance de soixante-dix pieds (70 pi); de là, tournant à gauche et allant dans une direction ouest, suivant une ligne parallèle et à distance de soixante-dix pieds (70 pi) au nord de la ligne sud dudit lot numéro 15-63, une distance de cent vingt-cinq pieds (125 pi) jusqu'au point de commencement; le tout en mesures anglaises et plus ou moins; bornée au nord par le lot 1563-1, à l'est par le lot 1563-7 à l'ouest partie par le chemin public (chemin Hatley) et partie par une autre partie du même lot numéro 15-63 appartenant à Jos. Tremblay ou représentants et au sud partie par le lot numéro 9 et partie par ladite partie du même lot numéro 15-63 appartenant à Jos Tremblay, ou représentants. Dans l'état où se trouve actuellement ledit immeuble avec tous les droits, dépendances et accessoires attachés et appartenant à cet immeuble, sans aucune exception ou réserve de la part du vendeur. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 480,85 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 30 octobre 1984 38194

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 450-02-000657-836
S. 3070

LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ESTRIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau principal au 14, rue Wellington sud, cité de Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LÉOPOLD VEILLEUX, résidant et domicilié à route rurale no 3, Sawyerville, district de Saint-François, et ANGUS CURRY, résidant et domicilié à route rurale no 3, Sawyerville, district de Saint-François, parties défenderesses.

« Un certain immeuble connu et désigné comme étant la demie ouest non subdivisée du lot orginaire numéro quinze (½ O. 15 n. s.) du rang Onze (rg 11) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Auckland; ayant comme superficie totale cent acres (100 ac) plus ou moins, et borné comme suit: au nord par la ligne de division du canton d'Auckland, dans lequel est situé l'immeuble décrit aux présentes, et du canton de Newport, à l'est par le résidu du lot numéro quinze (rés. 15) desdits rang et canton, au sud par le lot numéro quinze (15) du rang Dix (rg 10) dudit canton, et à l'ouest par le lot numéro quatorze (14), desdit rang et canton d'Auckland. Ledit immeuble est situé dans le village de Saint-Mathias, province de Québec. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 3 978,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Compton, 89, rue Parc, Cookshire, QC, le MARDI DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 1er novembre 1984 38213

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000126-835
S. 3065 (Bref noté 450-05-000247-83)

CAISSE POPULAIRE DE ROCK FOREST, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 5001, boulevard Bourque, Rock Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JEAN-GUY DION, homme d'affaires, domicilié et résidant au 897, route 220, Saint-Élie-d'Orford, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant les subdivisions deux, cinq, sept du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298-2, 298-5 et 298-7) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision numéro quatre de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro quatre cent soixante-six (466-3-4) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford.

Ces certains immeubles connus et désignés comme étant les redivisions cinq et six de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent soixante et onze (471-1-5 et 471-1-6) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. De figure irrégulière, cette partie du lot 298 est bornée vers le nord par le lot 298 partie (élargissement du chemin public), par les lots 298-7 et 298-2, vers l'est par les lots 298-7, 298-2 et 298 partie, vers le sud par le lot 298 partie, vers l'ouest par les lots 298-2 et 298 partie et peut être plus spécifiquement décrite comme suit: partant d'un point situé sur la nouvelle emprise nord du chemin public, cedit point étant situé à (7,62 m) à l'ouest du coin nord-ouest du lot 298-7; de là, dans une direction est, longeant le chemin public, suivant un azimuth de 184°35'12", une distance de (7,62 m) jusqu'au lot 298-7; de là, dans une direction sud, longeant la ligne ouest du lot 298-7, suivant un azimuth de 274°38'03", une distance de (45,72 m); de là, dans une direction est, longeant la ligne sud du lot 298-7, suivant un azimuth de 184°38'46", une distance de (30,48 m) jusqu'au lot 298-2; de là, dans une direction sud, longeant la ligne ouest du lot 298-2, suivant un azimuth de 274°38'03", une distance de (15,24 m); de là, dans une direction est, longeant la ligne sud du lot 298-2, suivant un azimuth de 184°38'46", une distance de (30,48 m); de là, dans une direction nord, longeant la ligne est du lot 298-2, suivant un azimuth de 94°38'03", une distance de (60,96 m) jusqu'au chemin public; de là, dans une direction est, longeant le chemin public, suivant un azimuth de 192°32'44", une distance de (11,59 m); de là, dans une direction est, longeant le chemin public, suivant un azimuth de 191°47'40", une distance de (6,29 m); de là, dans une direction sud, suivant un azimuth de 275°56'24", une distance de (182,21 m); de là, dans une direction ouest, suivant un azimuth de 5°56'27", une distance de (82,18 m); de là, dans une direction nord, suivant un azimuth de 94°38'03", une distance de (182,67 m) jusqu'au point de départ. Cette partie dudit lot 298 présentement décrite contient en superficie 12 198,75 mètres carrés; toutes les mesures indiquées à la présente description sont en mètres (SI). »

Les montants minimaux que les adjudicataires devront payer au shérif au moment des adjudications, en argent ou par chèques visés faits à l'ordre du ministre des Finances, sont fixés comme suit:

I. pour les lots nos 298-7, 298-2 et la partie du lot no 298 décrite au dernier paragraphe de la présente description, tous ces lots étant du canton d'Orford et qui seront vendus en bloc, le prix minimal est de 43 562,50 $;

II. Pour les lots nos 471-1-5 et 471-1-6 du canton d'Orford et qui seront vendus en bloc, le prix minimal fixé est de 400,00 $;

III. Pour le lot no 298-5 dudit canton d'Orford, le prix minimal fixé est de 1 500,00 $;

IV. Pour le lot no 466-3-4 dudit canton d'Orford, le prix minimal fixé est de 2,50 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le JEUDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 30 octobre 1984 38193

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 480-05-000015-84
S. 3072

CAISSE POPULAIRE STE-AGNÈS DE LAC-MÉGANTIC, 4749, rue Laval, Lac-Mégantic, partie demanderesse, contre LE DOMAINE DU LAC ST-FRANÇOIS INC., Saint-Romain, et MARCEL LEBRUN, 875, place Desormeaux, Sherbrooke, et LES ENTREPRISES YVES LEBRUN INC., Lac-Mégantic, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Frontenac, 5527, rue Frontenac, Lac-Mégantic, mis en cause.

« Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Romain, comté de Mégantic-Compton, comprenant:

1. Un terrain contenant environ trois cent soixante acres (360 ac) de terre en superficie, composé de:

a) Le lot de terre numéro quatorze (no 14) du rang Huit (rg VIII) nord-est aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Winslow, contenant environ soixante-quatorze acres (74 ac) en superficie, sauf et à distraire de ce lot la partie expropriée par le ministère des Transports.

b) Le lot de terre numéro quinze (no 15) du rang Huit (rg VIII) nord-est aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Winslow, contenant environ soixante-quatorze acres (74 ac) de terre en superficie, sauf et à distraire la partie de terrain expropriée par le ministère des Transports.

c) Toute la partie du lot de terre numéro seize (ptie 16) du rang Huit (rg VIII) nord-est aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Winslow, située au sud-ouest du chemin public, contenant environ soixante-douze acres (72 ac) de terre en superficie, bornée en front, vers le nord-est, par le chemin public,

route no 263, d'un côté, vers le sud-est, par la ligne de division entre les lots seize et dix-sept des mêmes rang et canton, de l'autre côté, vers le nord-ouest, par la ligne de division entre les lots quinze et seize des mêmes rang et canton et à la profondeur, vers le sud-ouest, par le trait carré entre les rangs Sept nord-est et Huit nord-est du canton de Winslow, sauf et à distraire la partie de ce lot expropriée par le ministère des Transports.

d) Toute la partie du lot de terre numéro dix-sept (ptie 17) du rang Huit (rg VIII) nord-est aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Winslow, située au sud-ouest du chemin public, route no 263, contenant environ soixante-dix acres (70 ac) en superficie, bornée en front, vers le nord-est, par le chemin public, route no 263, d'un côté, vers le sud-est, par la ligne de division entre les lots dix-huit A et dix-sept des mêmes rang et canton, de l'autre côté, vers le nord-ouest, par la ligne de division entre les lots seize et dix-sept des mêmes rang et canton et à la profondeur, vers le sud-ouest, par le trait carré entre les rangs Sept nord-est et Huit nord-est, canton de Winslow.

e) Toute la partie du lot de terre numéro dix-huit A (ptie 18A) du rang Huit (rg VIII) nord-est aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Winslow, située au sud-ouest du chemin public, route no 263, contenant environ soixante-huit acres (68 ac) en superficie, bornée en front, vers le nord-est, par le chemin public, route no 263, d'un côté, vers le sud-est, par la ligne de division entre les lots dix-neuf et dix-huit A des mêmes rang et canton, de l'autre côté, vers le nord-ouest, par la ligne de division entre les lots dix-sept et dix-huit A des mêmes rang et canton et à la profondeur, vers le sud-ouest, par la ligne de division entre les rangs Sept nord-est et Huit nord-est, canton de Winslow.

f) Un terrain contenant envirion deux (2) acres en superficie, à prendre et à distraire des lots de terre numéros seize et dix-sept (ptie 16 et 17) du rang Huit (VIII) nord-est aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Winslow, et du lot de terre numéro un A (ptie 1A) du rang Un (1) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Price, mesurant quatre cent cinquante pieds (450 pi) de largeur, par toute la profondeur existant entre le chemin public et la ligne des plus hautes eaux du lac Saint-François. La ligne nord-ouest de ce terrain est située à deux cents pieds (200 pi) au sud-est des bornes numéros cinq et six de l'arpenteur Jules Deblois, telle que décrite sur le plan no 1967, préparé en date du quatorze décembre mil neuf cent soixante et onze et annexé à un procès-verbal enregistré au bureau d'enregistrement de Frontenac, Lac-Mégantic, le vingt décembre mil neuf cent soixante et onze, sous le no 101073. Ce terrain est borné vers le sud-ouest, par le chemin public, route no 263, vers le nord-ouest, par une partie du lot un A rang Un, canton de Price, appartenant à monsieur Maurice Cameron, vers le sud-est par une partie du lot dix-sept rang Huit nord-est, canton de Winslow, et une partie du lot un A rang Un, canton de Price, appartenant à monsieur Émilien Jacques et autres et vers le nord-est, par la ligne des hautes eaux du lac Saint-François.

2. Toutes les bâtisses érigées sur les terrains ci-dessus décrits circonstances et dépendances, ainsi que les aménagements pouvant être effectués sur lesdits terrains et plus particulièrement les installations d'évacuation des eaux usées, comprenant fosse sceptique, piège à matière grasse, station de pompage, réparcuteur, station de filtration, station de chloration et champ d'évacuation.

Servitudes: l'immeuble ci-dessus décrit est sujet aux servitudes suivantes:

1. Une servitude d'eau et d'acqueduc stipulée en faveur de monsieur Maurice Cameron, aux termes d'un acte de vente, passé devant L.L. Bourque, notaire, le trois novembre mil neuf cent soixante-treize, dont copie enregistrée à Frontenac sous le no 107383.

2. Une servitude d'eau et d'acqueduc en faveur de monsieur Charles A. Gagnon, aux termes d'un acte de servitude, passé devant L.L. Bourque, notaire, le trois novembre mil neuf cent soixante-treize, dont copie enregistrée à Frontenac, sous le no 107337.

3. Une servitude d'eau en faveur de madame Rachel Hébert, épouse de monsieur Gérard Lagueux, telle que stipulée dans l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Frontenac, Lac-Mégantic, sous le no 72234 et dans le titre constitutif de ladite servitude enregistrée au bureau d'enregistrement de Frontenac sous le no 48,835.

4. Une servitude en faveur de la Shawinigan Water & Power Company, aujourd'hui Commission d'Hydro-Québec, selon les titres enregistrés.

5. Les droits de la province de Québec, à savoir la Commission des eaux courantes, aujourd'hui le ministère des Richesses naturelles, suivant les titres enregistrés.

6. Une servitude de non-accès affectant partie des lots de terre numéros quatorze et quinze (pties 14 et 15) du rang Huit (rg VIII) nord-est du canton de Winslow, aux termes des procédures d'expropriation affectant lesdites parties (dossier no 5-78-02184-2). »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 40 634,40 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Frontenac, 5527, rue Frontenac, local 219,

Lac-Mégantic, QC, le JEUDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 1er novembre 1984 38214

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000826-830
et bref notés, causes nos 450-05-000247-839 et 450-05-000126-835
S. 3039

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 2727, rue King ouest, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JEAN-GUY DION, demeurant à Saint-Élie-d'Orford, district de Saint-François, et JACQUES GAUVIN, demeurant au 708, rue Quirion, Sherbrooke, dit district, parties défenderesses, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Sherbrooke, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision six du lot originaire numéro soixante-dix (70-6), cadastre officiel pour le canton d'Orford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; cet immeuble portant le numéro 2378, rue King ouest, Sherbrooke, QC. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 21 217,50 $.

Pour être vendus au bureau du shérif, édifice du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, salle des ventes, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le JEUDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 30 octobre 1984 38195

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
Nos 750-05-000279-843
750-18-000116-840

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JUDE, 1426, Saint-Pierre, Saint-Jude, district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre LES LABORATOIRES MÉDIOR (CANADA) LTÉE, 1400, rue Saint-Édouard, Saint-Jude, district de Saint-Hyacinthe, défenderesse.

« Un terrain situé en la paroisse de Saint-Jude, comté de Saint-Hyacinthe, sur le Septième Rang, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse de Saint-Jude, comme faisant partie du lot de terre numéro cinq cent quatre-vingt-seize (ptie 596) attenant au chemin public situé au haut de la côte nord de la rivière mais du côté nord-ouest d'icelui, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) en largeur le long dudit chemin public, sur une longueur de deux cents pieds (200 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins, renfermé dans les bornes suivantes: tenant en avant au sud-est par ledit chemin public sis au haut de la côté nord de la rivière, en arrière au nord-ouest de même que du côté nord-est par le résidu dudit lot 596 appartenant à monsieur Bernard Graveline et enfin d'autre côté sud-ouest par une autre partie dudit lot 596 appartenant à dame Carmen Côté-Talbot; avec construction entrepôt-garage érigée sur ledit terrain. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 2 436,00 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le JEUDI VINGTIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 2 novembre 1984 38249

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000875-843

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation bancaire légalement constituée, ayant son bureau au 288, rue Saint-Georges, C.P. 97, Saint-Jérôme, province de Québec, district de Terrebonne (Centre de Traitement des Prêts), partie demanderesse, contre MONSIEUR ANDRÉ CHÉNIER, expert en sinistre, demeurant à Saint-Colomban, 10, 1re Avenue, lac Capri, Saint-Colomban, QC, partie défenderesse, et DAME DENISE HANDFIELD, épouse de André Chénier, demeurant au 10, 1re Avenue, lac Capri, Saint-Colomban, QC, mise en cause.

Un immeuble sis à Saint-Colomban, division d'enregistrement de Deux-Montagne, province de Québec, connu et désigné comme étant composé des lots suivants:

1. Lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-six (lot no 226-27) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Colomban.

2. Lots numéros quarante-deux et treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent vingt-sept (lot no 227-42 et 13) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Colomban.

Avec toutes bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, dont notamment une maison portant le numéro d'immeuble 10, 1re Avenue, lac Capri, Saint-Colomban, province de Québec.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, dont notamment celles résultant des actes enregistrés sous les numéros 116934 et 151632; le tout sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 11 680,83 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 octobre 1984 38196

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-022177-831

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1000, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre NICOLE GRENIER, résidant et domicilié au 124, rue Saint-André, Lac-Carré, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Première propriété:

« Un emplacement vacant situé dans la municipalité de Lac-Supérieur étant composé du lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-cinq (35-13) rang Dix (X), canton de Wolfe, au cadastre dudit canton; avec droit de passage pour le bénéfice de cedit lot sur et à travers les lots 35-12, 34-14, 34-22, 33-11 tous du même rang et canton pour donner accès au chemin public. »

La mise à prix est fixée à 1 768,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Deuxième propriété:

« Un emplacement vacant situé dans la municipalité de Lac-Supérieur, étant composé comme suit:

i. le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-quatre (34-10) rang Dix (X), canton de Wolfe au cadastre dudit canton;

ii. le lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-trois (33-7) rang Dix (X), canton de Wolfe au cadastre dudit canton.

Avec droit de passage pour le bénéfice desdits lots sus-désignés, sur les lots numéros 35-12, 34-14, 34-22 et 34-11, tous du rang Dix, cadastre du canton de Wolfe, pour donner accès au chemin public. »

La mise à prix est fixée à 3 068,00$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech, en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 octobre 1984 38197

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000359-848

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, banque à charte canadienne dûment constituée, ayant son siège social à Halifax, province de Nouvelle-Écosse, Canada, et son principal établissement dans et pour la province de Québec, 715, carré Victoria ville et district de Montréal, ainsi qu'une succursale au 240, Principale, Grenville, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ROGER ALIAS RODGER SAUVÉ, résidant à R.R. 1, L'Orignal, province d'Ontario, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Grenville, comme étant une partie du lot originaire numéro cent soixante-sept (ptie 167), mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de deux cents pieds (200 pi); le tout mesures anglaises et plus ou moins; borné au nord par partie du même lot appartenant à Jean-Pierre Louis-Seize ou représentants; à l'est par le résidu du terrain appartenant à Léo Sauvé ou représentants; au sud par le lot 168 dudit cadastre et à l'ouest par la rue Principale; avec bâtisses dessus y érigées et portant le numéro 154, rue Principale, Grenville.

La mise à prix est fixée à 1 606,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech, en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 octobre 1984 38198

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001711-823

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, et opérant une succursale au 4327, boulevard Notre-Dame, Chomedey (Laval), district de Montréal, partie demanderesse, contre DANIEL CLERMONT, homme d'affaires résidant et domicilié au 41, chemin de la Meuse, cité de Lorraine, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la ville de Lorraine, composé des lots suivants, savoir:

Premièrement: lot numéro cent trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (lot 10-138) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne.

Deuxièmement: lot numéro cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (lot 10-139) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 41, chemin de la Neuse de la côte Moselle, Lorraine, QC .»

La mise à prix est fixée à 16 376,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest,

4e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 octobre 1984 38215

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 500-05-016147-827

CAISSE POPULAIRE ST-MAURICE DE DUVERNAY, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 670, rue J.-J.-Joubert, Duvernay, Laval, district de Montréal, partie demanderesse, contre THÉRÈSE BLANCHARD, domiciliée et résidant au 795, rue du Village, Morin-Heights, et BERNARD BLANCHARD, gentilhomme, domicilié et résidant au 105, 3e Avenue sud, Roxboro, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Morin-Heights et étant composé d'une partie du lot originaire numéro trente-huit A (ptie 38A), rang II, canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Morin, division d'enregistrement d'Argenteuil; mesurant quatre-vingt-dix pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (90,55 pi) dans sa ligne sud-est; cent trente pieds (130,0 pi) suivant titres et cent trente-deux pieds et cinq dixièmes de pied (132,5 pi) suivant occupation dans sa ligne sud-ouest; quatre-vingt-dix pieds et six dixièmes de pied (90,6 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent trente pieds (130,0 pi) suivant titres et cent vingt-huit pieds et neuf dixièmes de pied (128,9 pi) suivant occupation dans sa ligne nord-est; contenant une superficie de onze mille sept cent quatre-vingt-douze pieds carrés, mesures anglaises; bornée vers le sud-est par le chemin public; vers le sud-ouest par un passage de douze pieds (12,0 pi) de largeur étant une partie du lot no 38A; vers le nord-ouest par une partie du lot no 38A, propriété de Edgar W. Allen ou représentants; et vers le nord-est par une partie du lot no 38A, dont la partie sud-est est la propriété de M. Steppleton ou représentants; avec une bâtisse dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 795, rue du Village, Morin-Heights.

La mise à prix est fixée à 16 464,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 octobre 1984 38199

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002072-842

LACROIX & VERREAULT (1983) INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau et place d'affaires au 418, boulevard Labelle, Blainville, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MAISONNEC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau et place d'affaires au 784, rue Commerciale, Saint-Jean-Chrysostome, district de Québec, partie défenderesse.

Le lot numéro soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-74), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

La mise à prix est fixée à 1 820,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 2 novembre 1984 38250

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002073-840

LACROIX & VERREAULT (1983) INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau au 418, boulevard Labelle, ville de Blainville, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MAISONNEC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau et place d'affaires au 784, rue Commerciale, Saint-Jean-Chrysostome, district de Québec, partie défenderesse.

Le lot numéro soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-77) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

La mise à prix est fixée à 1 820,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 2 novembre 1984 38251

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002071-844

LACROIX & VERREAULT (1983) INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau au 418, boulevard Labelle, Blainville, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MAISONNEC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau et place d'affaires au 784, rue Commerciale, Saint-Jean-Chrysostome, district de Québec, partie défenderesse.

Le lot numéro soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-six (156-70), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

La mise à prix est fixée à 1 534,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 2 novembre 1984 38252

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003288-827

LES PÉTROLES GOYER LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social situé au 25, rue Laurier, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DAME THÉRÈSE RABY, domiciliée résidant au 49, rue Saint-Louis, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie défenderesse, et bref noté no 700-02-003287-829 LES RÉSIDENCES FUNÉRAIRES GOYER ET CLÉMENT INC., corporation dûment incorporée et légalement constituée, ayant son siège social situé au 147, boulevard Sauvé, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DAME THÉRÈSE RABY, partie défenderesse.

« Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Louis, ville de Saint-Eustache, étant composé de: une partie du lot originaire vingt (ptie 20) au plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache, ayant une largeur de trente-six pieds et trente-six centièmes de pied (36,36 pi) en avant dans sa ligne nord-ouest, cent trente-six pieds et cinq centièmes de pied (136,05 pi) d'un côté dans sa ligne nord-est, trente-huit pieds et soixante-quinze centièmes de pieds (38,75 pi) dans sa ligne sud-est en arrère et cent trente-sept pieds et cinq dixièmes de pied (137,5 pi) dans sa ligne sud-ouest; ladite partie de lot est bornée en avant par la rue Saint-Louis, d'un côté au nord-est par le résidu dudit lot 20, en arrière au sud-est par la subdivision onze du lot originaire vingt-deux (22-11) et de l'autre côté au sud-ouest par la partie du lot originaire vingt et un (ptie 21); avec bâtisse dessus érigée portant le numéro le 49 rue Saint-Louis. Tel que le tout se trouve présentement

avec tous ses droits, circonstances et dépendances et avec et sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 7 520,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 À ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 octobre 1984 38200

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour fédérale — District de Terrebonne
No ITA-607-84

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA, DE LA LOI DE 1971 sur L'ASSURANCE-CHÔMAGE et DANS L'AFFAIRE D'UNE COTISATION OU DES COTISATIONS ÉTABLIES PAR LE MINISTRE DU REVENU NATIONAL EN VERTU D'UNE OU PLUSIEURS DES LOIS SUIVANTES: La Loi de l'Impôt sur le revenu, le Régime des pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'Assurance-chômage, partie demanderesse, contre ROGER DUFOUR, résidant et domicilié au 12545, 42e Avenue, Rivière-des-Prairies, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Lanthier dans le comté de Terrebonne, plus amplement décrit de la façon suivante, savoir:

1. Un lopin de terre connu et désigné comme étant le lot numéro vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize (16-21), Huitième Rang (rang VIII) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Doncaster, division d'enregistrement de Terrebonne, ayant ledit emplacement une superficie de trois mille quatre cent cinquante pieds carrés (3 450 pi²).

2. Un certain lopin de terre vacant connu comme étant le lot numéro trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (17-34), Huitième Rang (rang VIII), auxdits plan et livre de renvoi officiels, ledit emplacement ayant une superficie de quatorze mille quatre cent soixante-quinze pieds carrés (14 475 pi²).

3. Un emplacement vacant, de forme trapézoïdale, connu comme étant une partie du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie 35), Huitième Rang (rang VIII), auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant ladite partie quarante pieds de largeur sur la route (17-15) et cent trente-deux pieds de profondeur dans sa ligne sud, et bornée de la façon suivante: en front, au sud-est, par le chemin public étant le lot numéro 17-25, dudit cadastre, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 17-34, audit cadastre, ci-dessus décrit en deuxième lieu, en arrière, au nord-ouest, par le lac Long et d'un côté, au nord-est, par un emplacement décrit de la façon suivante, savoir: une partie du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie 35) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quarante pieds de largeur par toute la profondeur existant entre le chemin public ci-dessus mentionné et ledit lac Long, ledit emplacement étant réservé de façon expresse pour servir de passage pour communiquer du chemin public au lac Long, ledit emplacement ne devant jamais en aucun cas avoir moins de quarante pieds de largeur.

Il est entendu que le passage situé à l'extrémité nord-est de l'emplacement présentement vendu, ne pourra en aucun cas avoir moins de quarante pieds (40,0 pi) de largeur étant lui-même borné par l'emplacement de monsieur Pierre Therrien ou représentants, tel que décrit dans un acte enregistré à Terrebonne sous le numéro 410333.

Toutes les mesures ci-dessus sont des mesures anglaises et plus ou moins, et il n'y aura aucune garantie de contenance quant à la partie du lot numéro trente-cinq de la subdivision numéro dix-sept (17 ptie 35), aux plan et livre de renvoi officiels, ci-dessus décrite et vendue. »

La mise à prix est fixée à 7 436,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest,

4e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1984 à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 29 octobre 1984 38201

Ventes pour taxes, avis de publication

Communauté régionale de l'Outaouais

La liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère pour non-paiement de taxes foncières, le 6 décembre 1984 à 10 heures à la salle Vanier, à la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull a été publiée dans les éditions du 30 octobre 1984 et du 31 octobre 1984 du journal « Le Droit ».

Hull, le 1er novembre 1984

Le secrétaire adjoint,
38216 MICHEL PHARAND

Ville de Cowansville

Avis est donné, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, que l'avis public concernant la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique, le 3 décembre 1984 à 10 heures, pour le non-paiement des taxes dues à la corporation municipale de la ville de Cowansville, a été publié au journal le « Citoyen, » les 5 et 12 novembre 1984.

Cowansville, le 30 octobre 1984

Le greffier,
38202 DANIEL DESROCHES, O.M.A.

Ville de Dolbeau

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné greffier de la susdite municipalité que j'ai publié au journal « Le Point », un hebdomadaire de Dolbeau, les 6 novembre 1984 et 13 novembre 1984, l'avis public de vente d'immeubles pour non-paiement des taxes, tel que décrété par la Résolution numéro 521-84 du 22 octobre 1984, du Conseil de ville de Dolbeau.

Dolbeau, le 14 novembre 1984

Le greffier,
38253 GASTON BLOUIN

Ville de Val-d'Or

Avis est donné, par le soussigné, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, qu'a été publié au journal « l'écho Abitibien », éditions des 23 et 30 octobre 1984, un avis public incluant la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement de taxes, le 12 décembre 1984.

Val-d'Or, le 31 octobre 1984

Le greffier,
38232 J.A. CHOUINARD

Errata

LES ENTREPRISES JEAN LEHOUX INCORPORÉE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la dissolution paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 13 octobre 1984, à la page 4571 du numéro 41, relativement à « LES ENTREPRISES JEAN LEROUX INCORPORÉE », de façon à ce que la dénomination sociale se lise comme suit: « LES ENTREPRISES JEAN LEHOUX INCORPORÉE ».

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
186 1268-1862

EPIAID

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de dénomination sociale paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1984 10 27, à la page 4770 du numéro 43, relativement à «EPIAID», de façon à ce que la date de constitution se lise comme suit: 1983 04 15.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
186 2154-1412

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MRC DE KAMOURASKA (*Désaveu partiel du Règlement de contrôle intérimaire*) 5115

AVIS DIVERS

ÉGLISE MISSIONNAIRE DU CHRIST (QUÉBEC) INC. (*L.P.*) 5115
FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DU-PERPÉTUEL-SECOURS (*Constitution*) 5115
IGLESIA DE CRISTO MISIONERA QUÉBEC INC. (*L.P.*) 5115
PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE (*Requête*) 5115
PAROISSE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON (*Rachat d'obligations*) 5118
SUCCESSION DONAT GAGNÉ (*Bénéfice d'inventaire*) 5119
SUCCESSION RICHARD SOUCY (*Bénéfice d'inventaire*) 5119
SUCCESSION YVON BOUCHER (*Bénéfice d'inventaire*) 5119
VILLE DE JONQUIÈRE (*Rachat d'obligations*) 5119
VILLE DE ROUYN (*Rachat d'obligations*) 5120
VILLE DE SAINT-PIERRE (*Rachat d'obligations*) 5120
VILLE DE TERREBONNE (*Requête*) 5115

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Aline Sirois 5120
Denise Richard 5120
Fred Karl Szyf 5121
Gilles Armand Proulx 5121
Gilles Martin 5121
Hélène Bourget 5121
Jacqueline Irène Fortier 5121
John Gordon Alden Warren 5121
Joseph Noël Gérard Desgagné 5121
Joseph Paul Émile Brouard 5121
Juanita Carmen Hackett 5122
Madonne Lauraine April 5122
Marie Albertine Trudel 5122
Marie Claude Catherine Labelle 5122
Marie Julienne Servant 5122
Marie Thérèse Nichole Coderre 5122
Marie-Louise Papillon 5122
Martine Tremblay 5122
Nicole Ménard 5123
Peppino Andrea Everardo Omicioli 5123
Pierre Carrière 5123
Richard Miville 5123
Sabrina Todda Edwards 5123
Sylvie St-Amour 5123
Theodore Tebelis 5123

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

ÉGIDE BOIVIN (*Vente à l'enchère*) 5124
LOUISE DÉRY c. MARK GRESOCK (*Assignation*) 5124
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DANIEL OUELLET (*Assignation*) 5124
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FERNANDO PETRIC (*Assignation*) 5124
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FRANÇOIS RÉMILLARD (*Assignation*) 5124
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GAÉTAN PARADIS (*Assignation*) 5125
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GILLES LASNIER (*Assignation*) 5125
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. HELEN MURPHY (*Assignation*) 5125
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JUDAS TADEU GRACIAS (*Assignation*) 5125
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MIKE SEDEROFF (*Assignation*) 5126
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MOHAMED GRISSA (*Assignation*) 5126
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PAMELA PARSONS (*Assignation*) 5126
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PAULA DALY (*Assignation*) 5126
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RACHEL BÉLANGER DUFOUR (*Assignation*) 5126
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RAYMOND SENECHAL (*Assignation*) 5127
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RICHARD MACDONALD (*Assignation*) 5127
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ROCK PARÉ (*Assignation*) 5127
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. TOVE GULBRANDSEN (*Assignation*) 5127
ROSE-MARIE LAJOIE c. THOMAS HEPPLE (*Assignation*) 5128

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 5071

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 5071

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 5085

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 5089

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 5090

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 5098

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 5104

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

EPIAID (*Erratum*) 5200

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 5105

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 5106

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) 5107

DISSOLUTION (Article 28) 5108
ENTREPRISES JEAN LEHOUX INCORPORÉE (*Erratum*) 5200

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1851-9637 QUÉBEC INC. 5128
1860-9388 QUÉBEC INC. 5128
2159-1094 QUÉBEC INC. 5128
2159-1102 QUÉBEC INC. 5128
AGENCE ARNOLD ESSNER LTÉE 5128
BOUTIQUE CARMEL ET NICOLE INC. 5129
CHAMPIONNATS CANADIENS D'HALTÉROPHILIE - BROSSARD 1984 5129
CLUB BÉBÉ 5128
DOMINION CHILDREN'S WEAR INC. 5129
ENTREPRISES A. MALLETTE INC. 5129
GARAGE LECLERC LIMITÉE 5129
GARAGE LES 40 INC. 5129
GESTION L'ÉCHELON INC. 5130
HARTENSTEIN & LALONGÉ INC. 5130
HELLER-NATOFIN LTD. 5130
HULL HOLDINGS LTD. 5130
JULES SAINT-GERMAIN INC. 5130
L.D. DYNASTIE INC. 5130
LE SYSTÈME COMPTANT LTÉE 5130
LES APPARTEMENTS OLYMPIQUES LTÉE 5130
LES APPARTEMENTS PARVU LTÉE 5131
LES ENTREPRISES DE MEUBLES GEORGES D'ORVILLIERS INC 5131
LES ENTREPRISES TURABEL INC. 5131
LES ENTREPRISES VALEC INC. 5131
LES PRODUCTIONS VISIOSON LTÉE 5131
LES RELEVÉS TECHNIQUES DE GASPÉ INC 5131
LES TRUITES DE LA MAURICIE INC. 5131
MÉTAUX S.S.M. DE SOREL INC. 5131
PIÈCES D'AUTO RIVE-SUD INC. 5132
PLACEMENT 222 INC. 5132
PRÉVENTION N.I.S. INC. 5132
PROMOTIONS FAUCON LTÉE 5132
RECYTECH INC. 5132
RESTAURANT LINDA INC. 5132
RUBYKIT INVESTMENT CORP. 5132
S. ENKIN INCORPORATED 5132
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE C.L.M. INC. 5133
UNION CONSTRUCTION LIMITÉE 5133
VARIÉTÉS ACTON INC. 5133
VÊTEMENTS POUR ENFANT DOMINION INC. 5129

DIVERS

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE 5113

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS 5113

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES

AVIS DIVERS

EXPLORATIONS LYNX-CANADA LIMITÉE (*Autorisation*) 5133

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

André Bédard 5133
Diane Saint-Louis 5133
Edgar Lavoie 5134
Gaston Côté 5134
Lise Petit 5134
Urgel Marin 5134

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE CELLULOSE TEMBEC 5114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE 507 VARENNES 5114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TEMCELL 5114
TEMBEC PULP AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP 5114
TEMCELL AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP 5114

FORMATION

PROJET ÉMILE NELLIGAN, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5114
QUADREX-SOMERVILLE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED 5114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉART 5114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CINÉDEC 5114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FILMAC 5114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE FRONTENAC II 5114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE QUADREX-SOMERVILLE 5114
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE TURGEON-PERIGNY 5114

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

ALLOCATION AUX PARTIS POLITIQUES (*articles 55 à 61 de la loi*) 5134
NOUVELLE AUTORISATION (association) (*article 53 de la loi*) 5135
REMPLACEMENT DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS (*article 37 de la loi*) 5135

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

LA ST-MAURICE, COMPAGNIE D'ASSURANCE (*Changement du nombre d'administrateurs*) 5136

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

CAISSE POPULAIRE DES ENSEIGNANTS DES BOIS-FRANCS 5136

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY (*Entente - gestion des déchets - modification*) 5136

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ACTON-VALE, VILLAGE 5137
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE 5137

BULSTRODE, CANTON 5137
CHARLESBOURG, PAROISSE 5137
CHARLESBOURG, PAROISSE 5137
CHATHAM, CANTON 5138
CHERTSEY, CANTON 5138
DALQUIER, CANTON 5138
DOLBEAU, CANTON 5138
DUBUISSON, CANTON 5139
DURHAM, CANTON 5139
GRANBY, CANTON 5139
GRANTHAM, CANTON 5139
GRANTHAM, CANTON 5139
GRANTHAM, CANTON 5140
GRANTHAM, CANTON 5140
GRANTHAM, CANTON 5140
GRANTHAM, CANTON 5140
GRANTHAM, CANTON 5141
GRANTHAM, CANTON 5141
GUIGUES, CANTON 5141
HALIFAX, CANTON 5141
HATLEY, CANTON 5142
HULL, CITÉ 5142
LAFLÈCHE, CANTON 5142
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 5142
LAPRAIRIE-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 5142
MAGOG, CANTON 5143
MALHIOT, CANTON 5143
MALHIOT, CANTON 5143
MÉGANTIC, VILLAGE 5143
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES) 5143
MONTRÉAL, PAROISSE 5144
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5144
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5144
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5144
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5145
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 5145
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC (LA BANLIEUE), PAROISSE 5145
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC (LA BANLIEUE), PAROISSE 5145
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC (LA BANLIEUE), PAROISSE 5146
NOTRE-DAME-DE-SAINT-HYACINTHE, PAROISSE 5146
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 5146
ORFORD, CANTON 5146
POTTON, CANTON 5147
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER JACQUES-CARTIER) 5147
RAWDON, CANTON 5147
RAWDON, CANTON 5147
RAWDON, CANTON 5147
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5148
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5148
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5148
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5148
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5149
SAINT-ANDRÉ-D'ACTON, PAROISSE 5149
SAINT-ANDREWS, PAROISSE 5149
SAINT-ANDREWS, PAROISSE 5149
SAINT-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PAROISSE 5149
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5150
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5150
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5150
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5150
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5151
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5151
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5151
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5151
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 5152
SAINT-CÉSAIRE, PAROISSE 5152
SAINT-CLÉMENT, PAROISSE 5152
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 5152
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 5153
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 5153
SAINT-ESPRIT, PAROISSE 5153
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5153
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 5153
SAINTE-FOY, PAROISSE 5154
SAINTE-FOY, PAROISSE 5154
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 5154
SAINT-HILAIRE, PAROISSE 5154
SAINT-HUBERT, PAROISSE 5155
SAINT-HUBERT, PAROISSE 5155
SAINT-HUBERT, PAROISSE 5155
SAINT-JEAN, VILLE 5155
SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE, PAROISSE 5155
SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE 5156
SAINTE-JULIE, PAROISSE 5156
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 5156
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5156
SAINT-LAURENT, PAROISSE 5157
SAINT-MALACHIE, PAROISSE 5157
SAINT-MARC, PAROISSE 5157
SAINTE-MARIE, PAROISSE 5157
SAINT-MARTIN, PAROISSE 5157
SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, PAROISSE 5158
SAINT-MAURICE, PAROISSE 5158
SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD, PAROISSE 5158
SAINT-PHILIPPE, PAROISSE 5158
SAINT-PIERRE-DE-SOREL, PAROISSE 5158
SAINT-RAYMOND, PAROISSE 5159
SAINT-RÉMI, PAROISSE 5159
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, PAROISSE 5159
SAINT-TITE, PAROISSE 5159
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 5160
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 5160
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 5160
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 5160
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER NORD) 5160
SIMARD, CANTON 5161
TRÉCESSON, CANTON 5161
TROIS-RIVIÈRES, PAROISSE 5161
VARENNES, PAROISSE 5161
VASSAN, CANTON 5162
WATFORD, CANTON 5162

PROCLAMATIONS

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Mont-Saint-Hilaire* sur le territoire de la municipalité du village de Saint-Charles-sur-Richelieu 5162

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL 5163
ROBERT BÉDARD ET FRANCINE ASSELIN 5163

RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ — LOI SUR LA

GAZIFÈRE INC. (*Requête 3011-84*) 5163

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE ST-JÉRÔME (*L.P.S.*) 5164

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

SETTLERS, COMPAGNIE D'ÉPARGNE ET D'HYPOTHÈQUES (*Permis*) 5164
SETTLERS SAVINGS AND MORTGAGE CORPORATION (*Permis*) 5164

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON 5164
PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE 5165
VILLE D'ALMA 5166
VILLE DE BEAUPORT 5166
VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON 5167
VILLE DE PLESSISVILLE 5168
VILLE DE SAINTE-ADÈLE 5169
VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE 5170
VILLE DE SAINT-LUC 5171
VILLE DE SAINT-PIERRE 5172
VILLE D'OUTREMONT 5173

VENTES PAR SHÉRIF

ARTHABASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MARCHAND *ET AL.* 5173

CHICOUTIMI

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. FORTIN 5174

DRUMMOND

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. MCNICOLL 5175

GASPÉ

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC c. GESTION INTER-GASPÉ INC. 5176

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GUILBAULT 5177
BANQUE ROYALE DU CANADA c. MÉGALIZZI 5177
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. COURCELLES 5178
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. GERVAIS 5178
SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE c. GERVAIS *ET AL.* 5181

MINGAN

VILLE DE SEPT-ÎLES c. TECHNURBE CONSTRUCTION INC. 5183

MONTMAGNY

VILLAGE DE SAINT-RAPHAËL c. TANGUAY 5183

MONTRÉAL

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE c. SENIGALIESE *ET AL.* 5184
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. CARROSSERIES ET BOÎTES DE CAMIONS FLEET INC. (FLEET TRUCK BODIES INC.) *ET AL.* 5184
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BOILEAU 5185
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. COMMUNICATIONS B.G.L.R. INC. *ET AL.* 5185
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MESTRONE 5186
BÉLANGER c. SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ESDEE INC. 5187
COHEN c. 98669 CANADA INC. 5187

RICHELIEU

VILLE DE SOREL c. BOISVERT 5188
VILLE DE SOREL c. LIDO CONSTRUCTION INC. 5189

SAGUENAY

CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE c. GOBEIL *ET AL.* 5189

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. BONSANT *ET AL.* 5190
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ESTRIE c. VEILLEUX *ET AL.* 5191
CAISSE POPULAIRE DE ROCK FOREST c. DION 5191
CAISSE POPULAIRE STE-AGNÈS DE LAC-MÉGANTIC c. LE DOMAINE DU LAC ST-FRANÇOIS INC. *ET AL.* 5192
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE c. DION *ET AL.* 5194

SAINT-HYACINTHE

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-JUDE c. LES LABORATOIRES MÉDIOR (CANADA) LTÉE 5194

TERREBONNE

BANQUE DE MONTRÉAL c. CHÉNIER *ET AL.* 5195
BANQUE DE MONTRÉAL c. GRENIER 5195
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. SAUVÉ 5196
BANQUE ROYALE DU CANADA c. CLERMONT 5196
CAISSE POPULAIRE ST-MAURICE DE DUVERNAY c. BLANCHARD *ET AL.* 5197
LACROIX & VERREAULT (1983) INC. c. MAISONNEC INC. 5197
LACROIX & VERREAULT (1983) INC. c. MAISONNEC INC. 5198
LACROIX & VERREAULT (1983) INC. c. MAISONNEC INC. 5198
PÉTROLES GOYER LTÉE c. RABY *ET AL.* 5198
REVENU NATIONAL c. DUFOUR 5199

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS 5200
VILLE DE COWANSVILLE 5200
VILLE DE DOLBEAU 5200
VILLE DE VAL-D'OR 5200